

# الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية  
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

تضمن هذه السلسلة الدراسات التالية :

- ١ - التعليم الرسمي، واقع وآفاق
- ٢ - الدراسات الإحصائية
- ٣ - تجميع المدارس - الخريطة المدرسية الجديدة
- ٤ - Le Regroupement Scolaire, Coûts et Bénéfices
- ٥ - الرّوضة
- ٦ - Dossier de l'Unité Pédagogique des Sciences
- ٧ - التّرفّ المهني
- ٨ - التّربية الصّحيّة

4

## Le Regroupement Scolaire Coûts et Bénéfices

Le présent dossier est constitué d'extraits tirés du rapport de base du plan du Regroupement Scolaire et des rapports préparés conjointement, entre 1971 et 1974, par l'UNESCO, la Banque Mondiale et les ministères du Plan et de l'Education Nationale à la base du plan de Regroupement scolaire. Destinés à l'usage exclusif du gouvernement libanais, ces rapports n'ont connu qu'une distribution limitée et restreinte. Vu leur intérêt et l'éclairage nouveau qu'ils apportent à la conception de base de ce plan ainsi qu'à ses avantages pédagogiques et économiques indéniables, nous avons jugé opportun et bénéfique de reproduire dans un tiré à part, les principaux développements y afférant.

Voici la liste des rapports publiés entre 1971-1974 par l'UNESCO et la Banque Mondiale dans le cadre du Plan du Regroupement Scolaire.

- 1 – Liban, Développement de l'Education UNESCO, janvier 1971.
- 2 – Liban, Education et Développement UNESCO, Juin 1971.
- 3 – Liban, Projet pour le Développement de l'Education UNESCO, Nov. 1971.
- 4 – Liban, Evaluation d'un projet d'Education BIRD, Nov. 1972.
- 5 – Liban, Education: Contribution à un Développement Régional et à l'Equilibre socio-économique UNESCO, Août 1974.

## Introduction

Dans une étude conjointe sur l'enseignement public, primaire et moyen, publiée en 1969 par les deux ministères du Plan et de l'Education Nationale (1), les auteurs préconisaient, en guise de conclusion, une solution aux problèmes de l'Enseignement au Liban, dans le cadre d'une nouvelle carte scolaire, dénommée – et pour cause – “Projet du Regroupement Scolaire”. En effet, à cette date, 21 % de l'ensemble des écoles du Liban et 26 % de celui des écoles rurales avaient un effectif d'élèves ne dépassant pas les 35 enfants. En outre 66 % des écoles officielles primaires et complémentaires avaient un effectif de moins de 200 élèves répartis sur les dix années d'enseignement (2). Cet éparpillement des écoles conduisait à celui des énergies et des efforts déployés dans l'enseignement public. Ainsi le taux élèves /maître était de 18 au Liban, alors qu'il est de 35 – 40 en moyenne dans la plupart des pays, tant développés qu'en voie de développement. De même les locaux et les équipements scolaires souffraient de carences significatives: 86 % des bâtiments scolaires étaient destinés initialement à l'habitation. 18 % des salles de classes sont exigües, 81 % des écoles sont démunies de bibliothèque, de laboratoire et de tout matériel didactique. Cet état défectueux se traduisait par des taux élevés d'échecs et de déperditions scolaires. Les premiers atteignaient 21 % à 31 % dans le cycle primaire et 14 % à 24 % dans le cycle complémentaire. Quant aux taux de déperditions, ils atteignaient 72 % dans le primaire et 55 % dans le complémentaire.

---

(1) Voir l'enseignement officiel primaire et complémentaire, Ministères du Plan et de l'Education Nationale. 1969.

(2) 6 années d'études pour le primaire et 4 années pour le complémentaire.

Partant de cette situation, les auteurs de l'étude ont préconisé la création d'un réseau rationnel d'écoles primaires et moyennes localisées dans des centres urbains et périurbains, dotées des ressources humaines et matérielles qui en feraient de véritables pôles d'éducation et de culture. Ce serait le point de départ de la réforme de l'enseignement primaire et moyen, qui mettrait terme à la dispersion énorme des écoles et au gaspillage des moyens financiers.

Cette réforme visait, essentiellement, à mettre en place un système éducatif national, accessible à tous les Libanais, susceptible de réduire les disparités géographiques, confessionnelles et sociales et de contribuer, par le fait même, à renforcer et sceller l'unité du peuple libanais et à stimuler le développement économique et social du pays. Cette finalité, à dimensions pédagogique et nationale, assignée à la réforme proposée, a porté l'équipe de travail des deux ministères à saisir le gouvernement en vue de faire appel à l'UNESCO et à la Banque Mondiale pour obtenir l'aide et la mise en œuvre de la solution proposée et de financer l'implantation d'un réseau scolaire qui correspondrait aux besoins de la population.

L'UNESCO n'a pas tardé à donner suite à l'appel du gouvernement libanais. C'est ainsi qu'un processus de coopération a été entamé entre le Liban, l'UNESCO, et subséquemment, la Banque Mondiale. Dans le cadre de cette coopération, quatre missions UNESCO - Banque Mondiale se sont rendues au Liban entre 1971 et 1972, en vue d'examiner essentiellement le projet de réforme contenue dans le Plan du Regroupement Scolaire. La première mission, dite de préparation, était chargée d'analyser le système d'enseignement et de détecter ses faiblesses et ses déficiences. La deuxième, dite d'identification, sélectionnait, à la base du rapport de la première mission, quelques projets susceptibles d'être financés par la Banque Mondiale. La troisième, dite de Requête, assistait le gouvernement libanais dans la formulation technique des projets, pour lesquels un financement est sollicité auprès de la Banque. La quatrième, dite d'évaluation, composée par la Banque elle-même, est chargée d'examiner la faisabilité, la rentabilité et l'opportunité des projets présentés à la Banque. A la lumière du rapport favorable de cette dernière mission, des négociations ont été entreprises entre le gouvernement libanais et la Banque. Elles ont conduit à la signature, en 1973, d'un accord de prêt pour le financement de la première tranche du projet du Regroupement Scolaire, soit 24 écoles moyennes et 24 écoles primaires.

Lors de leur séjour au Liban, les différentes missions, en coopération avec

l'équipe libanaise homologue, composée essentiellement des auteurs du Plan du Regroupement Scolaire, ont collecté des informations et établi des rapports. Ceux-ci ont porté, le plus souvent, autour de ce plan: la conception pédagogique de base, la rentabilité économique des investissements prévus, l'évolution future des effectifs et son insertion dans l'ensemble du système d'enseignement. L'analyse de ces différents aspects a été poussée jusque dans les détails, par souci de cerner tous les problèmes susceptibles d'être soulevés. C'est ainsi que ces études ont contribué à compléter et à renforcer la version initiale du plan, élaborée en 1970. Elles ont servi, également, comme point de départ, à un second projet de coopération entre le Liban et l'UNESCO.

En effet, après avoir mis le projet des constructions scolaires sur les rails, grâce à l'obtention du prêt pour un premier lot d'écoles, et à l'engagement des négociations pour un deuxième lot, dans le cadre de l'Unité chargée de l'implantation scolaire, au sein du conseil des grands projets, l'équipe libanaise est passée à une nouvelle étape de la réforme, à savoir la modernisation des structures administratives de l'éducation, et l'intégration de celle-ci dans les perspectives de développement socio-économique du pays. Suivant cette nouvelle conception, l'école acquerrait une dimension sociale et devait s'intégrer dans son environnement et dans le processus de développement communautaire et régional. De la sorte, l'école ne ferait plus figure d'îlot isolé et étranger à son environnement social et économique. C'est ainsi que répondant au nouvel appel du gouvernement libanais, l'UNESCO a dépêché à Beyrouth en 1974 une mission chargée d'aider à la mise en œuvre de l'école dans son nouveau rôle. Mais malheureusement, le déclenchement des hostilités en 1975, a empêché de donner suite à ces projets de constructions scolaires et de réforme du système d'enseignement. Toutefois, les travaux menés dans le cadre de ces missions, en coopération étroite entre les membres de l'équipe libanaise et ceux de l'UNESCO et de la Banque, gardent tout leur intérêt et toute leur actualité.

Est-il nécessaire d'avouer, à ce propos, qu'en lisant les études et rapports écrits en 1970, on les prendrait, à quelques nuances près, pour des documents qui viennent d'être établis en 1982. Hélas, l'enseignement public primaire et moyen a été gravement affecté par la guerre, et l'état de ses bâtiments, de ses équipements, de son personnel et de ses effectifs ne s'est guère amélioré. Aussi requiert-il la mise au point d'un programme de sauvetage de grande envergure. C'est à cet impératif que répondent les éléments fournis par le présent dossier.

## **Chapitre I**

### **Le plan du Regroupement Scolaire.**

Le présent chapitre reproduit de larges extraits du rapport de base préparé en 1970 sur le Regroupement Scolaire et intitulé: "Projet de Regroupement des écoles officielles primaires et complémentaires".  
Le texte original est en langue arabe.

## Introduction

Les transformations sociales et le développement économique entraînent au Liban un profond changement dans le système de l'enseignement et dans les méthodes éducatives.

1. Jadis l'école primaire se contenait de dispenser dans les villages un enseignement élémentaire qui satisfaisait aux besoins des collectivités rurales. Tandis que l'enseignement complémentaire était limité aux localités semi-urbaines et aux agglomérations urbaines. Seule une minorité bourgeoise poursuivait des études secondaires et supérieures lui permettant d'accéder aux postes de direction.

2. L'accroissement démographique et la demande de plus en plus générale de l'instruction posent aujourd'hui, dans le domaine de l'éducation, des problèmes d'ordre quantitatif et qualitatif, dont la solution exige une politique scolaire et une programmation à long terme. De ce fait, l'enseignement devient un service public, et l'école atteint une signification de bien national, ressortissant de l'Etat.

3. L'accroissement de la demande de l'enseignement au Liban s'est fait, dans les 20 dernières années, à un rythme très accéléré. Pour satisfaire à cette demande toujours plus forte, l'Etat dut consentir à "improviser" des écoles et à les installer dans des maisons d'habitation où furent loger, pêle mèle, élèves et maîtres, avec un équipement des plus rudimentaires.

Face à ces besoins croissants, l'Etat a adopté une deuxième solution qui consiste à subventionner des organismes privés de bienfaisance chargés de dispenser l'enseignement primaire aux enfants des milieux pauvres de la population. L'Etat, de ce fait, prend en charge plus des trois quarts (76%) des effectifs scolaires au niveau du primaire.

4. Ces mesures qui paraissent, à première vue, satisfaire aux besoins d'instruction sur le plan quantitatif, ont entraîné un abaissement sensible sur celui de la qualité de l'instruction. Les manifestations de cet abaissement sont principalement: le taux

élevé d'échecs aux examens; le taux non moins élevé du redoublement scolaire, l'abandon de l'école avant la fin du cycle primaire et la ruée vers les diplômes faciles non libanais.

5. Il est clair que les qualifications du corps enseignant et l'état des bâtiments et des équipements scolaires sont des facteurs de poids dans l'abaissement de la qualité de l'enseignement, au niveau du primaire (1).

Du point de vue des maîtres, on compte dans le secteur officiel, 70% d'éléments insuffisamment qualifiés qui exercent la profession d'enseignant. Le secteur privé gratuit ne dispose pas de maîtres plus qualifiés, même au niveau du primaire.

Quant aux infrastructures physiques - bâtiments et équipements - l'analyse révèle que 86% des édifices sont à l'origine destinés à l'habitation, avec 68% des salles de moins de 30 m<sup>2</sup> et que 90% de ces écoles ne disposent guère d'espace pour récréations.

6. Une autre constatation qui découle des observations précédentes, et qui est de la plus haute importance sur le plan économique, c'est le coût de l'enseignement officiel au Liban.

On ne peut nier que l'éducation est un facteur essentiel du développement. On ne peut pas nier non plus que l'éducation impose des charges très lourdes tant à l'Etat qu'aux familles.

Il faut mentionner, d'abord, les dépenses directes occasionnées chaque année par la fréquentation scolaire. Elles sont de l'ordre de 500 millions par an.

Il faut mentionner ensuite les dépenses indirectes qui découlent du "manque à gagner", pour une forte proportion active, de 15 à 25 ans, pendant les années de scolarité.

On sait que les ressources financières, tant publiques que privées, sont très limitées au Liban, et qu'il est essentiel de les employer aussi efficacement que possible. Ce point de vue peut sembler étroit. Mais il s'impose dans une politique qui tend à harmoniser développement éducatif et développement économique.

7. Toutes ces observations, bien qu'elles soient générales, révèlent cependant la nécessité pour le gouvernement de procéder à une réforme capable d'assurer les conditions nécessaires pour un enseignement développé au Liban.

Il s'agit d'un enseignement de base, ayant un rôle de formation, capable d'assurer à tous les enfants, de n'importe quelle catégorie sociale, un niveau

---

(1) Réf: L'Enseignement Officiel primaire et complémentaire, Ministères du Plan et de l'Education Nationale, 1969.

d'instruction commune, leur permettant de prendre une part active au développement économique et sociale du pays.

Cela veut dire que, dans un Liban développé, le problème de l'instruction de base généralisée à tous les enfants de moins de 15 ans, est un problème clé.

8. Les opinions varient quant à ce qui constitue "la meilleure" solution du problème de l'extension régionale de l'enseignement. Mais les recherches qui ont été entreprises jusqu'ici s'orientent toutes vers ce qu'on est convenu d'appeler "le Regroupement Scolaire dans les milieux ruraux".

Cette solution, si elle n'est pas l'unique, est cependant envisagée, dans un programme d'aménagement et de développement, comme étant la principale et la plus efficace. Une analyse générale du projet et de son importance pour le relèvement du niveau de l'enseignement sur le plan régional sera présentée dans les sections qui suivent.

## Section I – Situation et Problèmes

Le système scolaire au Liban fait penser à un monument bâti à différentes époques où s'entremêlent les influences de plusieurs facteurs socio-confessionnels et culturels. Ses caractéristiques, au niveau du cycle primaire peuvent être définies comme suit:

### I. Données quantitatives.

Pour juger du volume de la scolarisation au niveau du primaire, nous nous référons aux deux critères fondamentaux: la dimension géographique et la dimension sociale.

#### A – Dimension géographique.

Le tableau suivant illustre la façon dont sont distribuées les écoles dans les agglomérations urbaines et non urbaines, avec le taux des effectifs. Ce taux montre l'urgence qu'il y a à équiper telle ou telle région en écoles ou en classes complémentaires, compte tenu du nombre des élèves. Mais là, l'intérêt serait de savoir si ces élèves représentent en même temps population scolarisée et population scolarisable.

– Le taux écoles - élèves doit être pris comme base importante pour l'implantation scolaire. Toutefois, la juxtaposition dans une même localité ou dans un même district des deux systèmes privé et officiel est un élément nécessaire pour décider s'il

y a dans cette localité suréquipement ou non. L'exemple du Kesrouan est un cas typique qui doit être étudié.

– Quant à la situation existante, elle se présente comme suit:

– 66 % des écoles officielles, primaires et complémentaires, ne remplissent guère les conditions requises pour leur maintien, étant donné que le total de leurs effectifs ne dépasse pas souvent les 200 élèves, ce type d'écoles représente 76 % de l'ensemble des écoles rurales.

– D'autre part, dans 21 % de l'ensemble des écoles du Liban, et dans 26 % de celui des écoles rurales, le nombre des élèves ne dépasse guère 35 enfants, ce qui représente le minimum nécessaire pour une classe du cycle primaire.

– Le tableau comparatif ci-après, donne par pays la moyenne d'élèves par professeur. Au Liban, elle est de 18 par instituteur dans l'enseignement officiel primaire et moyen.

Tableau No. 2 Ratios élèves maîtres (1968).

L'Algérie	43	L'Union Soviétique	26
Libye	30	La Yougoslavie	29
Le Maroc	39	La Suède	21
La Rép. Arabe Unie	39	La Hollande	31
Le Soudan	45	La Grèce	36
La Tunisie	56	La France	28
La Jordanie	38	L'Espagne	35
Le Koweït	21	L'Allemagne Occidentale	33
La Syrie	33	La Turquie	47
Chypres	38	Le Vénézuéla	34
L'Amérique	28	Cuba	32

Tableau No. 1 Répartition des écoles suivant leurs effectifs.

Effectifs élèves	au-des-sous de 35 %	au-des-sous de 76 %	au-des-sous de 106 %	au-des-sous de 141 %	au-des-sous de 171 %	au-des-sous de 211 %	au-des-sous de 401 %	au-des-sous de 601 %	au-des-sous de 1001 %	au-dessous de 1200
Liban	21,02	24,96	46,41	53,89	60,43	66,19	87,85	97,98	99,76	100 %
Urbain	1,22	4,48	7,75	11,02	17,55	25,30	63,67	90,20	98,77	100 %
Rural	25,69	42,15	55,34	64,00	70,54	75,84	93,55	99,32	100	100 %

Cela montre que le stock en maîtres, exerçant dans le primaire, au Liban, est à même de prendre en charge le double des effectifs actuels.

Dans une évaluation du rendement scolaire, les maîtres représentent la valeur capitale. Les locaux peuvent être plus ou moins suffisants, les équipements plus ou moins adaptés, la présence des maîtres s'ils sont compétents, peut suppléer à beaucoup de déficiences.

La répartition géographique du corps enseignant au plan de la région indique beaucoup d'inégalités(1). Une redistribution des maîtres s'impose pour éviter le gaspillage des ressources.

## B – Dimension sociale.

### 1 – LE TAUX DE SCOLARISATION (2)

La généralisation de l'enseignement primaire à tous les enfants en âge de scolarité constitue une obligation à laquelle on ne saurait encore longtemps se dérober.

Le meilleur indice du développement de l'instruction serait un indice par âges et par années d'études, au niveau primaire. Toutes les écoles ne sont pas encore en mesure de fournir ces données.

Le taux de scolarisation pour le Liban est le rapport entre le nombre total des enfants inscrits et scolarisés et le nombre total des enfants scolarisables.

Ces "scolarisables" sont variables, parce que dans le secteur officiel l'âge d'admission à l'école n'est ni défini, ni obligatoire. Dans les villes surtout et dans le privé, l'enfant est reçu à l'école à partir de 5 ans. Il est plus tardif dans les milieux ruraux.

D'autre part, le cycle d'études est théoriquement de 5 ans. Mais nombreux sont les enfants qui, surtout dans les villages, suivent le cycle pendant plus de sept ans.

Ainsi le taux de scolarisation ne peut être qu'approximatif.

Il faut noter qu'il y a une forte inégalité dans la fréquentation scolaire, entre les enfants des milieux pauvres et ceux des milieux aisés. Et à l'intérieur de la première catégorie, entre les enfants des milieux urbains et ceux des milieux ruraux.

(1) idem.

(2) Voir: l'Enseignement au Liban, situation et perspectives, Ministère du Plan 1965.

## 2 – LA SCOLARISATION DES FILLES.

L'extension de la scolarité aux filles importe beaucoup au niveau du développement social et de l'élévation du taux de scolarité. L'écart existe encore au Liban entre la scolarisation des filles et celle des garçons. Il est confirmé par les données de plus en plus précises, dont dispose le Ministère de l'Éducation Nationale. Il faut tenir compte, dans cet écart variable, des différences d'évolution, d'une région à l'autre.

### II – Données qualitatives.

– Il n'existe pas de loi au Liban concernant l'obligation de scolarité pour les enfants de moins de 14 ans. La fréquentation scolaire dépend uniquement de la propension du milieu social des enfants pour l'instruction. Pour améliorer la situation il suffit au Liban de prendre des mesures d'ordre législatif fixant l'obligation scolaire et l'âge à partir duquel l'enfant doit fréquenter l'école.

– La durée du cycle n'est pas la durée de fréquentation. Là aussi des mesures législatives s'imposent. L'interruption de la scolarité au bout de 2 ou 3 ans amène une retombée fatale dans l'analphabétisme. Le stock d'illétrés se trouve, ainsi constamment alimenté par ces retombées.

### III – Les Résultats (1)

La croissance scolaire, durant les 20 dernières années, a été considérable, au Liban. Mais face à cette croissance, les résultats en fin de compte, sont décevants. Nous avons énuméré ces résultats dans l'introduction à cette étude. Nous les repreneons rapidement.

– L'école à maître unique, pour la totalité cycle primaire est au départ la cause principale de l'abaissement du niveau de l'enseignement et des déperditions scolaires. A cela s'ajoute le manque de qualification chez les maîtres. Rappelons que le taux d'échecs dans les examens est toujours de 21 % à 31 % dans le cycle primaire, et de 14 % à 24 % dans le cycle complémentaire.

Tandis que les déperditions sont de l'ordre de 72 % dans le primaire et de 55 % dans le complémentaire.

– L'école à maître unique, pour la totalité du cycle primaire est au départ la

(1) Réf: l'Enseignement officiel primaire et complémentaire 1969.

cause équipements scolaires. Les données dont disposent le Ministère de l'Éducation sont significatives. Nous les énumérons rapidement:

#### La bibliothèque:

inexistante dans 81 % des écoles.

insuffisante dans 18 % des écoles.

valable dans 1 % des écoles.

**Les cartes murales** et les laboratoires, totalement inexistants.

#### Les constructions.

9 % des bâtiments existants sont scolaires au sens propre du terme. Ils ont été construits à cette fin.

86 % sont à l'origine destinés à l'habitation. Ils ont été loués pour dispenser l'enseignement au niveau populaire.

5 % n'est valable qu'à moitié pour servir d'école.

**Les salles de classes:** 68 % n'atteignent pas 32 m<sup>2</sup> de surface. Les cours et préaux sont presque inexistants.

### Conclusion.

Il nous faut maintenant regrouper les points abordés dans cette analyse pour en faire ressortir les plus essentiels.

1 – Le processus général d'éducation, au niveau du primaire et du complémentaire, s'effectue au Liban dans deux cadres parallèles: officiel et privé payant ou subventionné. Le secteur privé bénéficie d'une large autonomie. Il serait nécessaire d'étudier, dans la réforme de l'enseignement primaire et complémentaire le moyen d'éviter le double emploi et le gaspillage qui résulte de cette situation.

2 - Les dimensions spatio-sociales du cycle primaire et complémentaire constituent une question capitale. Elles sont affectées de charges financières très lourdes. Et le seul moyen de les alléger serait la mise en fonction d'un réseau d'écoles intégrées.

3 – Un effort pour un meilleur équipement scolaire dans les régions rurales serait un progrès réel. Il arrivera à stopper la ruée vers les écoles urbaines. La cohabitation dans un même établissement d'un système d'éducation complet et diversifié pourrait freiner considérablement l'exode rural.

4 – Pour finir, retenons une dernière observation qui porte sur le contenu de

l'enseignement. On sait que les enfants des milieux ruraux souffrent d'un retard considérable par rapport aux enfants des villes. Les conséquences de cet état de choses ne peuvent être négligées. Elles se manifestent plus tard dans le secondaire et dans le supérieur. Une réforme de base doit toucher à la substance même des programmes et aux méthodes de transmission des connaissances.

## Section II – Le Regroupement Scolaire

### I – Politique du Regroupement.

Le projet du regroupement des écoles officielles a été établi avec la collaboration des deux Ministères: l'Education Nationale et le Plan. Il consiste en la création d'un réseau scolaire formé d'écoles primaires et complémentaires, installées dans des centres urbains et ruraux, en vue de la meilleure distribution géographique possible.

Il est établi que le niveau d'éducation augmente très rapidement avec les dimensions des établissements qui dispensent l'enseignement et avec celles des agglomérations qui accueillent ces établissements. Ce phénomène est dû au fait que les grands établissements sont en mesure d'assurer des services éducatifs et culturels que les petites écoles ne peuvent pas rendre, tels l'administration, le nombre des maîtres, l'importance des équipements et le climat culturel.

Voici les données sur lesquelles se fonde la politique du regroupement scolaire.

1 – La nécessité de mettre un terme à la grande dispersion des énergies et au gaspillage des moyens financiers qui tendent à augmenter sans cesse. La création d'un réseau scolaire, à l'échelle nationale est, de l'avis général, la seule solution à ce gaspillage.

2 – L'efficacité d'une école est fonction de sa taille. L'école rurale aussi bien qu'urbaine doit pouvoir offrir à ses élèves un cycle complet dans de bonnes conditions pédagogiques et culturelles. Le chiffre de 210 élèves, par unité scolaire (35 élèves par 6 classes) pour le cycle primaire est un objectif, qu'il faut atteindre d'urgence.

3 – Aucun village ayant un nombre suffisant d'enfants scolarisables ne doit rester sans écoles. Si démographiquement le village ne peut avoir une école, un système de ramassage scolaire doit être mis en place. Le réseau actuel des écoles a été

analysé à partir du principe suivant: le projet de regroupement comprendra dans un tout indivisible Zoning et ramassage scolaires, avec fermeture de toutes les petites écoles.

4 – Du fait de cette réforme, le cycle complémentaire connaîtra une extension rapide certaine. Il est donc recommandé d'envisager l'inclusion de ce cycle dans le projet de regroupement des écoles.

5 – Dès maintenant, il faut étudier un système d'harmonisation, entre le secteur public et le secteur privé, dans la réforme envisagée.

6 – De même faut-il considérer comme de première importance l'influence de la distance sur le nombre d'élèves qui fréquentent l'école et la distribution géographique optimale des établissements d'enseignement.

7 – Le dépeuplement progressif de certains villages par suite de l'urbanisation ou de la recherche d'emplois revêt une importance capitale pour le choix des centres d'implantation scolaire. Un certain nombre d'écoles devront être fermées un jour par suite de l'exode rural. Cette conjecture ne doit pas être oubliée non plus dans la disposition des ensembles scolaires.

8 – Le regroupement doit avoir en vue la réduction optimale du nombre des écoles, l'augmentation de leurs capacités d'accueil, leur utilisation pour l'animation culturelle de la région, le tout devant conduire à diminuer très sensiblement le coût de l'enseignement par élève, et le coût total de l'éducation.

### II – Effets calculés du regroupement

1 – Le premier effet apparaît au niveau des maîtres. Du coup, le Ministère fera sur les 10.575 maîtres en exercice, une économie de 3704, qui pourront servir, après recyclage, dans le cycle préscolaire, encore inexistant dans le secteur officiel. A cela s'ajoute une amélioration du niveau culturel et social du corps enseignant.

2 – Il eut été souhaitable de calculer le coût de l'enseignement dans cette réorganisation du réseau scolaire. Ce calcul est difficile à établir sur la base des données existantes (1).

Il n'est pas moins difficile de traduire en chiffres l'augmentation certaine de la capacité d'accueil des établissements primaires, complémentaires et secondaires **résultants de cette même réorganisation.**

---

(1) Une étude financière a été établie par la suite. Ses résultats ont servi de base aux calculs financiers et économiques effectués par les missions UNESCO - Banque Mondiale entre 1971 - 1972.

3. On peut supposer dès maintenant qu'un réseau scolaire complet comprendra 987(1) écoles ainsi réparties:

3.1. Ecoles primaires

petites (210 – 240 élèves)	175 écoles
moyennes (420 – 480 élèves)	338 écoles
grandes (840 – 960 élèves)	<u>184 écoles</u>
	697

3.2. Ecoles moyennes

petites (320 élèves)	144 écoles
moyennes (560 élèves)	107 écoles
grandes (1120 élèves)	<u>39 écoles</u>
	290

Quant à la capacité totale d'accueil, elle est de 380.000 élèves pour le cycle primaire et de 150.000 élèves pour le cycle moyen. Elle peut être augmentée par l'agrandissement prévu des écoles de taille petite et moyenne, si besoin est, à partir de 1985.

Il est à signaler à ce propos qu'il fait partie intégrante du projet de réforme, celui de supprimer dans le secteur officiel, le 1er cycle du secondaire pour l'intégrer purement et simplement dans le cycle complémentaire.

4. Le calcul de la capacité d'accueil des nouvelles écoles est basé sur ce qui suit:

**Dans le premier temps**, les nouvelles écoles primaires résorberont tous les effectifs actuels de l'enseignement officiel, soit 193.084, auxquels viennent s'ajouter durant la première décennie, les nouveaux élèves de l'enseignement officiel, soit 125 000, plus un grand nombre des élèves de l'enseignement privé gratuit.

**Dans le deuxième temps**, à partir de 1985, l'estimation de 538.560 est basée sur le passage de plus en plus grand du secteur privé au secteur officiel, compte tenu de l'effort d'harmonisation qui sera poursuivi pour éviter le double emploi.

**Quant au cycle complémentaire**, il comprendra dans le premier temps, les 47.427 élèves existants dans le secteur officiel et les 8.429 élèves du 1er cycle secondaire officiel. Soit un total de 55.856. Dans le deuxième temps, l'estimation de 196.800 élèves comprendra les accroissements des effectifs officiels auxquels viendront s'ajouter des élèves qui viendront du secteur privé, par l'effet de l'harmonisation envisagée entre les deux secteurs.

5. L'économie obtenue en établissements scolaires, du fait du regroupement a été calculée comme suit:

Dans le primaire: suppression de 425 écoles, aux effectifs globaux de 24046 élèves. Dans le complémentaire: suppression de 116 écoles, aux effectifs globaux de 5074 élèves.

Tableau No. 3 – Ecoles dont la suppression est suggérée:

Mohafazat	Ecoles		Elèves		Instituteurs	Loyers
	Primaire	Complémentaire	Primaires	Complémentaires		
Mont-Liban	131	32	6571	1309	413	40980
Le Nord	126	26	7135	1366	415	25963
Le Sud	101	37	6124	1450	405	21189
La Békaa	67	21	4216	494	250	16419
Total	425	116	24046	5074	1483	104551

**Tableau No. 4 – Le réseau scolaire proposé:**

Mohafazat	Ecoles primaires				Ecoles moyennes			
	petites	moyennes	grandes	Total	petites	moyennes	grandes	Total
Grand Bey.	–	40	35	75	–	2	20	22
Mont-Liban	53	70	29	152	46	25	5	76
Liban - Sud	38	99	43	180	30	33	8	71
Liban-Nord	45	74	45	164	43	22	4	69
Békaa	39	55	32	126	25	25	2	52
Total	175	338	184	697	144	107	39	290

### III – Le Ramassage Scolaire.

Le problème du ramassage scolaire a été examiné sur la base de données fournies par les différents services, locaux et régionaux, tels les services de transports, les maîtres et les municipalités. Des réunions tenues au niveau des Mohafazats, ont donné une idée des mouvements de déplacement que nécessite la fréquentation d'une école éloignée des lieux d'habitation.

Voici les renseignements obtenus:

1 – Les élèves qui se déplacent tous les jours, par leurs propres moyens sont au nombre de 25.741 dont 16.405 appartenant au cycle primaire, et 9336 au cycle complémentaire.

2 – Les élèves qui se déplacent actuellement, au sein de leur secteur scolaire est de 10.189 élèves, dont 6344 dans le primaire et 3845 dans le complémentaire.

3 – Quant à ceux qui se déplacent hors de leurs secteurs scolaires, ils sont de l'ordre de 15.552 élèves, dont 10.061 dans le primaire et 5491 dans le complémentaire.

4 – On estime enfin à 28.695 les élèves à qui il faut assurer le transport par suite de la suppression des petites écoles: 23532 d'entre eux appartiennent au cycle primaire et 5161 au cycle complémentaire. Le tableau qui suit nous donne leur répartition suivant la distance à parcourir.

**Tableau No. 5 – Le Déplacement actuel des élèves:**

Mohafazat	Total des élèves (1)		A l'intérieur du secteur scolaire		Hors du secteur scolaire		Hors du Mohafazat	
	Primaires	Complémentaires	Primaires	Complémentaires	Primaires	Complémentaires	Primaires	Complémentaires
Mont-Liban	5537	2618	2054	334	1668	1044	1815	640
Liban-Nord	5942	2787	2503	1286	1989	794	1450	707
Békaa	1170	1121	449	521	436	396	285	204
Liban-Sud	3756	2810	1338	1104	1375	1101	1043	605
Total	16405	9336	6344	3845	5468	3335	4593	2156

(1) Ce total comprend le nombre des élèves qui se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur du secteur scolaire.

**Tableau No. 6 – Les élèves dont le ramassage scolaire doit être assuré:**

Mohafazat	Total des Elèves			au - dessous de 2 Kms.		2 à 4 kms.		4 à 6 kms.		6 à 8 kms.		8 à 10 kms.		au - dessus de 10 kms.	
	Prim.	comp.	Total	Prim.	Com.	Prim.	Com.	Prim.	Com.	Prim.	Com.	Prim.	Com.	Prim.	Com.
Le Nord	7102	1366	8468	3521	579	2842	462	354	209	385	116	-	-	-	-
Mont-Liban	6330	1309	7639	2802	380	2045	843	193	398	474	316	139	22	27	-
Békaa	4059	994	5053	1123	211	1576	358	984	255	241	117	135	11	-	41
Le sud	6041	1494	7535	2044	145	2705	480	995	604	283	204	14	61	-	-
Total	23532	5163	28695	9490	1315	9168	1698	3176	1261	1383	753	288	95	27	41

#### 5 – Ce tableau fait apparaître que:

- 40% des élèves du cycle primaire et 25,5% du cycle complémentaire qui doivent prendre un moyen de transport, ne s'éloignent du centre scolaire que 2 Km.
- 39% du cycle primaire et 33% du cycle complémentaire, habitent à une distance qui va de 2 à 4 Km. En Europe, la distance maximale est d'environ 11 Km.

Toutes ces distances ne dépassent pas les normes établies par l'UNESCO. Le ramassage scolaire ne constitue donc pas un problème particulier dans le projet de regroupement des écoles.

6 – Des études ultérieures pourront être faites en vue de déterminer les possibilités de décharger les parents des frais de transports de leurs enfants à l'école. Il sera tenu compte dans cette étude de la composition de la famille, du travail du père etc... Ce sont là autant d'incidences qui jouent dans la fréquentation de l'école et dans le succès des études.

### IV – Evaluation.

- 1 – Il est extrêmement difficile d'asseoir avec plus de certitude les conclusions obtenues. D'abord, parce que les données de base à partir desquelles les calculs ont été effectués se limitent au secteur officiel et ne tiennent pas compte des effets du projet sur le secteur privé (aucune précision ne peut être avancée dans ce domaine) ensuite, parce que le facteur politique reste inconnu alors que son poids dans les choix qu'on est constamment appelé à faire est primordial.
- 2 – Le développement de l'orientation à partir du cycle complémentaire doit occuper une place importante dans le plan de réorganisation. Cela peut modifier considérablement les hypothèses établies dans cette étude.
- 3 – Une répartition géographique optimale des écoles amènera nécessairement et en peu de temps un accroissement du secondaire et du technique, qu'on n'est pas en mesure de planifier.
- 4 – Quel est l'effet à long de cet enseignement de qualité sur la propension des jeunes pour la vie urbaine? Cette question ne peut pas être négligée. Si l'on fait du projet de réorganisation un instrument de politique de développement régional, il faudrait prévoir les effets de cette réorganisation, non seulement sur le plan social, mais en même temps sur le plan économique. En matière d'éducation, les deux plans sont inséparables.
- 5 – Une question se pose ici, c'est la réduction des inégalités de développement éducationnel entre les différentes régions. Il y a un équilibre de croissance qu'il

faudrait établir entre les régions, si l'on veut que la réorganisation réussisse.

- 6 – Enfin l'administration centrale sera pour beaucoup dans le succès ou l'insuccès du projet. Elle n'est pas en mesure de savoir quel type de développement scolaire, social ou économique elle pourra promouvoir. Cela doit être laissé aux comités régionaux qui sont directement concernés par ce projet.

## Section III – Les Constructions Scolaires

### I – Considérations générales.

- 1 – En matière de construction scolaire, la politique d'investissement se traduit par la **définition du type approprié d'école, construit à l'endroit voulu, et à un coût convenable**. Mais en même temps, cette politique doit fixer les objectifs qu'elle veut assigner au développement de l'enseignement dans les différentes régions du pays. Enfin, elle doit tenir largement compte **des ressources disponibles**. Dans ce contexte général, les bâtiments scolaires occupent une place intermédiaire. D'autres éléments éducationnels peuvent leur disputer la priorité.
- 2 – L'étude de tous ces problèmes demande une étroite collaboration entre éducateurs, économistes, architectes, ingénieurs et urbanistes. C'est à eux tous réunis que revient la capacité de statuer sur tout programme qui touche au problème du développement global du Liban.
- 3 – Dans le présent chapitre sont seulement exposées les conclusions que l'équipe a décidé de retenir pour examen. Tout donc n'a pas été retenu ici. La conclusion qui domine toutes les autres, est la suivante: **les coûts de construction d'une école** sont déterminés essentiellement par les normes de surface, et de niveau adopté pour l'école en question. Il est évident que les coûts sont proportionnels à la qualité de la construction. Il appartient à la politique d'établir l'équilibre qu'elle veut entre la quantité (coûts) et la qualité (type d'écoles).
- 4 – Les types d'écoles changent avec la situation économique. Dans les régions pauvres ou sous-développées, la nécessité de **réaliser un enseignement quantitatif** s'étendant à toute la population scolarisable, impose fatalement des limites à la qualité de ce même enseignement. Tandis que dans les régions développées, c'est à la qualité qu'il faut donner la priorité. Il convient d'étudier ce problème de très près.

## II – Normes et besoins en matière de construction scolaire:

Voici les normes quantitatives des écoles primaires:

### 1 – Petite école:

	Nombre	Superf.
<b>- Batiment:</b>		
salles de classes	6	56 m <sup>2</sup>
salles de direction	1	16 m <sup>2</sup>
salles de surveil. & prof.	1	36 m <sup>2</sup>
salle des activités	1	90 m <sup>2</sup>
salle d'attente	1	16 m <sup>2</sup>
<b>- Annexes:</b>		
Toilettes (W.C.)	6 + 1 pour prof.	
Lavabos	2 + 1 pour prof.	
W. C.	3	
Abreuvoir	9	

- plus, salle de gardien, cuisine, douche: Superficie 20 m<sup>2</sup>.

- Cour couverte 150 m<sup>2</sup>.

- Cour non couverte 500 m<sup>2</sup>.

- Superficie totale exigée 4000 m<sup>2</sup>.

### 2 – Ecole moyenne.

	Nombre	Superf.
<b>- Bâtiments:</b>		
Salles de classes	12	
Salles de direction	1	
Salles de surveillance	2	
Salle de Professeurs	1	100 m <sup>2</sup>
Salle de sport hiver	1	
Salle d'activités div.	1	
Salle à manger, cuisine	1	90 m <sup>2</sup>
Salle d'attente	1	

<b>- Annexes.</b>		
Toilettes	12 + 2	pr. prof.
Lavabos	4 + 2	
W. C.		
Abreuvoir	18	
Salle de gardien etc...		

Cour couverte	300 m <sup>2</sup>
Cour non couverte	1000 m <sup>2</sup>
Superficie totale	8000 m <sup>2</sup>

Les normes dans le cycle complémentaire sont ainsi définies:

Petites écoles	Moyenne	Grande
même chose que la petite primaire, en ajoutant	mêmes constructions que dans le primaire avec en plus.	mêmes besoin que dans le primaire avec en plus.
Laboratoire 90 m <sup>2</sup>	Laboratoire 100 m <sup>2</sup>	Laboratoire (2) 100 m <sup>2</sup>
Atelier 90 m <sup>2</sup>	Théâtre, dessins, musique 300 m <sup>2</sup>	Atelier (2) 100 m <sup>2</sup>
		Sup. 8000 m <sup>2</sup>

### 3 – Grande dimension.

	Nombre	Superf.
<b>- Bâtiments.</b>		
Salles de classes	24	25 m <sup>2</sup>
Dir. et surveillance	1 + 3	
Professeurs	12 + 16 +	136 m <sup>2</sup>
Activités	2	90 m <sup>2</sup>
Sport hiv.	1	100 m <sup>2</sup>
Salle à manger	2	80 m <sup>2</sup>
Théâtre	1	600 m <sup>2</sup>
Bibliothèque	1	50m <sup>2</sup>
Salle d'attente	1	16 m <sup>2</sup>
<b>- Annexes:</b>		
Toilettes	24 + 4 pr.	prof.
(Lavabos)	8 + 4 pr.	prof.
W. C.	12	
Abreuvoir	36	
Salle du gardien + cuisine + douche		
Terrain couv.		600 m <sup>2</sup>
Terrain non couv.		2000 m <sup>2</sup>
Surface totale		8000 m <sup>2</sup>

Les normes dans le cycle complémentaire sont ainsi définies:

Petites écoles	Moyenne	Grande
même chose que la petite primaire, en ajoutant	mêmes constructions que dans le primaire avec en plus.	mêmes besoin que dans le primaire avec en plus.

Laboratoire 90 m<sup>2</sup>  
Atelier 90 m<sup>2</sup>

Laboratoire 100 m<sup>2</sup>  
Théâtre, dessins,  
musique 300 m<sup>2</sup>

Laboratoire (2) 100 m<sup>2</sup>  
Atelier (2) 100 m<sup>2</sup>  
Sup. 8000 m<sup>2</sup>.

Salle de lect.  
Bibl. 100 m<sup>2</sup>  
Atelier 100 m<sup>2</sup>  
Surf. Tot. 8000 m<sup>2</sup>

### I – Les coûts:

La première estimation des coûts a été établie en collaboration avec le chef de vice des constructions scolaires du Ministère des Travaux Publics et sur la base du principe, qu'une fois le projet adopté, il importe d'en terminer l'exécution dans un délai ne dépassant pas les trois ans. En voici les justifications:

L'exode rural occasionné par la demande d'instruction pourra être stoppé ou fortement réduit.

La dispersion actuelle des écoles officielles oblige le ministère à engager tous les ans un nombre appréciable de nouveaux maîtres. L'exécution rapide du projet met terme à cette politique.

La demande d'instruction gratuite augmente d'année en année. Le projet prévoit des constructions en mesure de satisfaire à cette demande.

Les constructions doivent être données en adjudication, par tranches ou ensembles régionaux, pour éviter les longs délais d'exécution et réduire les coûts.

Il faut fixer la nature et les types des matériaux de construction (standardisation) de manière à prévoir une préfabrication des matériaux qui réduirait considérablement les coûts.

On a estimé à 140 L. L. le m<sup>2</sup> bâti et les annexes à 15% des surfaces bâties.

Les frais d'études ont été estimés à 1% du montant global.

### A. Superficies clôturées.

Type de l'école	Superficie clôturée	Coût de l'unité	Nombre (1)	Coût Total L.L.
Primaire petite	790	110600	175	19.355.000
Primaire moyenne	1552	217280	275	59.752.000
Primaire grande	3576	500640	184	92.117.760
Complémentaire petite	1060	148400	144	21.369.600
Complémentaire moyenne	2152	301280	107	32.236.960
Complémentaire grande	3976	556640	39	21.708.960
			924	246.540.280

B. – Coût des dépendances de la construction:  
 $246.540.280 \times 15\% = 36.981.042$  Livres Libanaises.

C. – Coût des études:  
 $283.521.322 \times 1\% = 2.835.213$  Livres Libanaises.

Le coût total du projet est de:  
**286.356.535 Livres Libanaises.**

Remarque: Ne sont pas compris dans ce montant, les bâtiments scolaires existants qui sont estimés à 15 millions de L. L., ni ceux qui ont besoin d'agrandissement ou de réparation.

(1) Le réseau scolaire prévu comprend 987 écoles, mais toutes ne sont pas à construire. En effet, le Ministère de l'Education Nationale a 63 écoles en bon état.

#### **IV – Les économies réalisées par le projet.**

L'exécution de ce réseau scolaire constitue pour l'Etat une charge financière très lourde; mais par ailleurs elle réalise des économies substantielles, telles que:

– Réduction du nombre du corps enseignant dont les traitements représentent 77% du budget de l'éducation.

– Réduction des déperditions scolaires par suite de l'élévation du niveau de l'enseignement. On considère que les déperditions représentent une augmentation de 2,2% dans le primaire et de 1,8% dans le complémentaire, du budget de ces cycles.

– Réduction des subventions accordées à l'enseignement privé gratuit et qui augmentent chaque année. Ces subventions sont supposées atteindre 40 millions de L.L., en 1985.

– Economie des loyers scolaires, supposés atteindre 27 millions de L.L., en 1985.

D'autres économies non négligeables peuvent être étudiées dans les détails; utilisation des locaux par un plus grand nombre d'élèves etc...

### **Section IV – Domaines d'Etudes et de recherches à approfondir**

#### **I – Problèmes relatifs à l'utilisation intensive des locaux.**

L'utilisation efficace des bâtiments scolaires doit être aussi intensive que possible. En général, la capacité d'accueil n'est jamais pleinement utilisée. Il faut à ce sujet, poser les questions suivantes:

– La présence simultanée de tous les effectifs est-elle nécessaire?

– Ne peut-on pas procéder à une sorte de roulement, en les répartissant par tranches successives?

Ne peut-on pas disposer, pour les classes scientifiques, des laboratoires qui ne sont utilisés que pendant quelques heures de la journée?

Ces questions et d'autres qui s'y rapportent doivent être étudiées, compte tenu des expériences des pays où ce genre de roulement a lieu.

#### **II – Les besoins exprimés en superficie pour les locaux et pour les cours**

On n'a tenu compte dans le calcul des besoins que des superficies en fonction des effectifs. Il serait souhaitable d'ajouter un deuxième facteur, celui du type des activités scolaires. Ce facteur a été souvent mentionné dans le projet. Il a besoin de plus d'approfondissement.

#### **III – Les normes de construction**

Elles ont été également mentionnées. Mais elles ont besoin d'être examinées dans les détails.

#### **IV – Analyse des coûts**

Cette analyse est indispensable pour ventiler le coût total et faire apparaître le rapport existant entre la quantité, les normes et les coûts.

Une technique de ce genre a été mise au point et a été utilisée au Royaume-Uni et dans beaucoup de pays sous - développés.

On peut donner ici une liste descriptive des éléments des coûts et les appliquer au projet:

- Contrôle des dépenses aux stades:  
de l'étude et de la construction.  
de la planification des dépenses.  
des vérifications.  
de l'examen final - Appel d'offre.

#### **V – Etude détaillée des bâtiments existants**

#### **VI – Programmation prospective. et Besoins en matière d'organisation**

#### **VII – Rôle de l'Administration Centrale et des Organisations régionales**

#### **VIII – Projet d'harmonisation entre secteur public et secteur privé au niveau d'un caza.**

### **Section V – Observation Finale**

Dans le cadre du plan du regroupement scolaire neuf études ont été préparées et publiées conjointement par les Ministères du Plan et de l'Education Nationale. Elles sont disponibles, en langue arabe, à la Direction de l'Enseignement Public, Primaire et Moyen, au Ministère de l'Education Nationale. Les titres de ces études sont les suivants:

- 1 – Le rapport de base
- 2 – Les écoles officielles existantes.
- 3 – Les écoles officielles à supprimer.
- 4 – Les écoles proposées.
- 5 – Les distances entre le site des écoles proposées et les villages desservis.
- 6 – Les bâtiments scolaires.
- 7 – L'étude de rentabilité financière.
- 8 – Atlas du réseau proposé.
- 9 – Le système normalisé des bâtiments scolaires (3 volumes).

A ces études publiées, il faut ajouter un certain nombre de documents de travail qui n'existent qu'en manuscrits.

## **Chapitre II**

### **Analyse du système d'Enseignement au Liban**

Le contenu de ce chapitre est extrait du rapport "Liban, Développement de l'Education" préparé par la mission de l'UNESCO, dirigée par M.L.H.S. Emerson et comprenant Mme M. Solliliage et M<sup>r</sup> R. Boudet, qui a séjourné au Liban du 21.1.1971 au 28.2.1971.

Son rapport, consacré essentiellement à l'analyse de notre système d'enseignement, représente l'étape initiale de la coopération établie entre l'UNESCO, la Banque Mondiale et le Liban, en vue du financement du plan du regroupement scolaire.

## Section I: Problèmes généraux.

### I. Pertinence de l'éducation.

1. 1. Pour évaluer un système d'éducation on peut établir dans quelle mesure les résultats des diverses activités éducatives satisfont aux objectifs et déterminer si les formes d'enseignement dispensé et les moyens utilisés sont ceux qui conviennent le mieux pour atteindre ces objectifs.

1.2. Mais cette évaluation suppose que le développement du système d'éducation ait obéi à une stratégie dont l'objet essentiel est la définition de ces objectifs et des mesures les plus aptes à la satisfaire.

1.3. Or, il semble qu'au Liban le développement du système d'éducation ait répondu plus aux accidents historiques et à la tradition qu'à une volonté déterminée de développement individuel, social et économique.

1.4. Ce système est passé insensiblement d'un enseignement dispensé à un faible nombre de personnes à un enseignement destiné à une grande partie de la population sans que cette mutation ait été accompagnée d'une stratégie d'ensemble clairement définie et formulée, ne serait-ce qu'à des fins de programmation ou de contrôle.

1.5. L'absence d'objectifs précis se traduit à l'heure actuelle par une série de déséquilibres internes au système d'éducation lui-même et par une inadéquation des "produits" de l'éducation aux buts et finalités recherchés plus ou moins consciemment, tant au point de vue individuel qu'aux points de vue social et économique.

### A. Education et personnalité.

1.6. Dans une société stable où les traditions, les circonstances, l'environnement demeurent identiques, on peut s'attendre à ce que l'éducateur façonne l'élève à son image. Mais, dans une société en pleine évolution, dont l'extrême mobilité peut seule

## Introduction

L'éducation au Liban présente à la fois des lacunes graves et de grandes opportunités de développement. La situation actuelle présentée par niveaux et types d'éducation est analysée sous les quatre aspects suivants:

- I. Pertinence de l'éducation, c'est-à-dire dans quelle mesure l'éducation répond aux objectifs, conditions, besoins et idéaux du développement personnel, social et économique.
- II. Accès à l'éducation, c'est-à-dire dans quelle mesure les différents niveaux et types d'éducation sont accessibles aux divers groupes de la population et sont utilisés par eux.
- III. Efficacité de l'éducation, c'est-à-dire dans quelle mesure les éléments constitutifs du processus particulier à l'éducation, tels que méthodes, moyens, matériels, personnel et bâtiments, sont adaptés aux objectifs visés.
- IV. Efficacité administrative, c'est-à-dire dans quelle mesure les éléments constitutifs du processus qui ont un caractère administratif général et ne sont pas particuliers à l'éducation, tels que partage des responsabilités entre le secteur public et le secteur privé, affectation et utilisation des ressources financières, structure du Ministère de l'éducation, service de recherche et d'expérimentation, sont à même de contribuer à l'efficacité interne de l'éducation.

garantir le progrès, l'homme, à chaque instant, doit se réadapter à une situation nouvelle et "l'éduqué" aussi bien que "l'éducateur" se fixer de nouveaux repères: si les objectifs ne sont pas nettement délimités, il est à craindre que l'éducation transmise par l'école ne satisfasse plus les parents, les élèves, les professeurs, les autorités.

1.7. Or, au Liban, l'éducation, dispensée jusqu'alors d'une façon traditionnelle, a pu, sans doute, former les élites nécessaires à la phase initiale de développement du pays, mais elle risque d'échouer dans la phase de consolidation et d'accélération de ce développement, qui devrait être caractérisé par le rassemblement de toutes les énergies du pays et l'utilisation de toutes les compétences qu'elle devrait contribuer à façonner.

1.8. A cet égard, l'insuffisance actuelle de la qualité de l'éducation constitue un handicap sérieux pour la préparation adéquate des individus et risque, si des changements profonds ne sont pas apportés au processus éducatif, d'aboutir à un gaspillage sans cesse grandissant des ressources humaines.

1.9. Cet état de fait ne peut s'expliquer par des causes accidentelles ou conjoncturelles; et divers groupements et commissions étudient à l'heure actuelle les facteurs déterminants des redoublements et de retards scolaires, et les moyens d'y remédier, que ce soit en fonction des programmes, des examens ou des conditions nouvelles d'études et de scolarisation.

1.10. Mais, plus généralement, un consensus se développe au niveau des divers responsables publics et privés de l'éducation et semble gagner l'opinion publique, et tout récemment les étudiants et même les élèves du secondaire pour remettre en cause un système d'éducation jugé trop sélectif et incapable de préparer qualitativement les individus aux tâches qui les attendent et pour réclamer une révolution des principes pédagogiques, des formes et des conditions de l'éducation.

## **B. Education et société.**

1.11. Le rôle que l'éducation devrait jouer dans le développement des attitudes et coutumes sociales ne semble pas avoir été bien défini, pas plus que la part qu'elle devrait prendre dans le processus de modification et d'amélioration des conditions de vie.

1.12. Pour que l'éducation soit en mesure de répondre aux besoins de la société, il faut sans aucun doute procéder à une expansion quantitative du système; mais l'expérience des dix dernières années, aussi bien dans les pays se développant que dans les pays plus avancés, montre que le seul développement quantitatif de l'enseignement ne suffit pas à résoudre les problèmes du développement, et qu'il

risque même de créer des phénomènes déséquilibrants tant sur le plan de la personnalité de l'individu que sur celui du milieu social et économique.

1.13. Au Liban, le seul moyen institutionnalisé de formation des individus est l'école; encore ne s'adresse-t-il qu'aux enfants, alors que parents et adultes n'ont aucun accès à l'univers scolaire. En tant que phénomène social permanent, l'éducation ne devrait pas concerner un moment seulement de la vie de quelques individus, mais, au contraire, devrait être présente tout au long de la vie de tous les citoyens. C'est dans ce sens que l'éducation moteur essentiel du développement de la société, devrait non seulement croître en quantité mais aussi se développer en qualité.

1.14. Or, l'absence d'échanges et de liens organiques entre le milieu scolaire et les milieux familial, professionnel et social ont fait de l'école libanaise un univers trop souvent clos, et l'écart grandit entre ce que les écoles produisent et ce dont la société a besoin, en particulier dans l'enseignement général.

1.15. Il ne s'agit pas là, uniquement, de la nécessité d'un meilleur enseignement, d'une meilleure formation morale, civique ou professionnelle, mais de savoir:

Pourquoi éduquer?

Qui éduquer?

Comment éduquer?

## **C. Education et économie.**

1.16 C'est dans le domaine de l'emploi et des débouchés offerts aux différents "produits" de l'éducation que l'inadéquation entre le système éducatif et ses objectifs trouve son expression la plus frappante. Le Liban souffre sur le plan de l'emploi de la main-d'œuvre d'une série de déséquilibres structurels qui se manifestent par le chômage, le sous-emploi et le gaspillage des ressources humaines (1), tant au niveau du marché du travail en général qu'aux niveaux sectoriel et régional.

1.17. Bien qu'il n'existe pas d'études récentes sur les problèmes de l'emploi

---

(1) Traditionnellement, l'émigration tenait une place importante dans l'équilibre du marché de l'emploi. Or, il semble que, depuis quelques années ce rôle de "régulateur" se soit amoindri dans la mesure où l'émigration a changé de nature: un ralentissement est apparu dans l'émigration traditionnelle, composée en majorité d'actifs du secteur dit "tertiaire inférieur", sans que ce fléchissement soit compensé par un départ accru de main-d'œuvre plus qualifiée ou prélevée sur d'autres secteurs d'activité; en outre, le développement récent de l'immigration de main-d'œuvre banale (principalement syrienne) ajoute au déséquilibre du marché du travail.

l'ampleur du chômage a pu être estimée au 31 décembre 1964 (2) à 165.000 chômeurs, soit 20% des 800.000 personnes constituant la population avec disponible.

1.18. Le déséquilibre sectoriel de l'économie se répercute sur la répartition de la main - d'œuvre permanente occupée; agriculture 45,3% services 43,6% et industrie 21,4%.

1.19. Enfin, il est à noter que la répartition territoriale de la main-d'œuvre occupée est également déséquilibrée. L'urbanisation croissante du pays, le sur-développement de Beyrouth provoqué par l'exode rural font que 83,4% des salariés du secteur privé non agricole travaillent dans la capitale et au Mont Liban, alors que 54,5% seulement de la population totale y réside. Outre le fait que les autres régions libanaises sont maintenues et renforcées dans leur état de sous - développement, ces phénomènes de migration induisent un sous - emploi urbain qui vient s'ajouter au sous - emploi agricole.

1.20. Le système d'éducation, pour sa part, aggrave les déséquilibres observés entre les divers secteurs d'activité économique par une inadéquation des formations dispensées aux besoins.

1.21. En effet, outre le chômage banal ou non qualifié constitué par des ruraux inexpérimentés, le reste des chômeurs est surtout composé de jeunes diplômés sans formation professionnelle (des niveaux certificat d'études primaires, brevet élémentaire ou baccalauréat) ou ayant choisi des spécialisations prestigieuses (lettres, droit, sciences politiques) ne procurant que peu de débouchés.

1.22. Ce chômage intellectuel est en relation avec le déséquilibre structurel des différentes filières de formation à l'intérieur du système éducatif.

— au niveau de l'enseignement secondaire public: l'enseignement général est prépondérant avec 66% des effectifs, sur l'enseignement technique, 10% et l'enseignement normal, 24%.

— au niveau de l'enseignement supérieur: les enseignements littéraires et en sciences humaines prédominent sur les enseignements scientifiques, avec environ 80% des effectifs totaux pour les premiers contre 20% aux seconds, et respectivement 70% et 30% pour les seuls étudiants libanais.

1.23. De plus, ce chômage des personnes éduquées dans certains domaines de l'activité économique, s'accompagne, dans d'autres domaines, d'une pénurie de

main - d'œuvre qualifiée et notamment:

- de personnel de direction et de cadres supérieurs;
- de personnel d'exécution et de cadres moyens;
- de personnel enseignant spécialisé et en particulier de professeurs techniques adjoints et de moniteurs de formation professionnelle d'une part, de chercheurs, d'autre part.

1.24. L'insuffisance de toutes ces catégories de main-d'œuvre et la mauvaise utilisation de celles existant constituent un handicap sérieux pour le développement harmonieux de l'économie libanaise et pose le problème de l'orientation générale du système d'éducation et de formation.

1.25. Il est donc urgent que des mesures soient prises pour que l'éducation réponde de façon efficace à des objectifs précis et en particulier aux besoins actuels et futurs du développement personnel, social et économique.

1.26. La mutation de l'enseignement, réservé à une élite, en une éducation destinée à un grand nombre de personnes d'âges différents et venant d'horizons sociaux et culturels divers, exige que le contenu et les méthodes de l'enseignement soient repensés et adaptés à cette nouvelle clientèle.

1.27. De même, l'éducation qui était, dans le passé, la gardienne de la tradition, tend de plus en plus à devenir un instrument de la transformation de la société et de l'économie. Ce nouveau rôle implique des changements profonds dans l'orientation générale à donner au système d'éducation.

1.28. Enfin, il n'est pas logique que le Liban consacre une part importante de ses ressources, tant humaines que matérielles, à l'éducation sans s'assurer que ses objectifs sont atteints et qu'elle contribue à l'épanouissement des individus, à l'évolution de la société et à l'expansion de l'économie.

1.29. Il paraît donc souhaitable que les responsabilités de la Commission chargée actuellement de la réforme des programmes soient étendues pour lui permettre de prendre en considération les mesures les plus aptes à promouvoir ce développement et ces changements.

## II. Accès à l'éducation

2.1. L'accès à l'éducation semble satisfaisant du point de vue quantitatif, le nombre total d'élèves et d'étudiants s'élevant en 1968 - 1969, à 706.177, soit un peu plus du quart de la population totale. De plus, les effectifs sont en augmentation constante et les taux annuels moyens d'accroissement sont élevés - 8,3% pour les enseignements préprimaire et primaire et 13,6% pour les enseignements moyen et secondaire entre 1957 - 1958 et 1969 - 1970 indiquant, d'une part, la forte demande

(2) "Les problèmes de l'emploi au Liban", par Lucien Berouti.

ciale d'éducation et, d'autre part, les efforts faits par le Liban pour y répondre.

2.2. Cependant, cette scolarisation massive cache de graves déséquilibres structurels (voir graphique 1); en effet, en 1968 - 1969, plus des trois quarts des élèves étaient inscrits dans les cycles préprimaire et primaire, 14% dans le cycle moyen et un peu plus de 4% dans le cycle secondaire. Quant aux enseignements technique et agricole, ils ne scolarisaient que 2% des effectifs totaux. En revanche, l'enseignement supérieur en regroupait 4,6% dont 58% d'étrangers.

2.3. De plus, la répartition par sexe ne s'effectue pas de façon très équitable. Si, dans l'enseignement préprimaire et primaire, les filles représentent 48 et 45% des effectifs, leur part diminue au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie scolaire: 41% dans le cycle moyen, 29% dans le secondaire et 19% dans le supérieur. En outre, elles sont proportionnellement plus représentées dans le secteur privé que les garçons.

2.4. De même, certaines disparités géographiques subsistent, moins au niveau global où les écarts sont peu prononcés, qu'aux niveaux des possibilités d'accès à l'éducation préprimaire et au cycle moyen qui sont environ une fois et demi supérieures dans certains Mohafazats (Mont Liban et Grand Beyrouth) que dans d'autres (Békaa et Liban Nord), et surtout au niveau de la répartition entre l'enseignement dispensé par le secteur privé et celui à la charge du secteur public.

2.5. Or, d'une part, l'enseignement privé est - à l'exception des écoles primaires dites "gratuites" - entièrement à la charge des familles et, d'autre part, semble offrir actuellement aux élèves de bien meilleures chances que celui du secteur public, d'arriver en fin des différents cycles d'études et d'accéder aux niveaux supérieurs.

2.6. En 1968 - 1969, le secteur privé scolarisait environ 64% du total des élèves et étudiants. Son rôle était particulièrement important dans l'éducation préprimaire qu'il est le seul à offrir de façon spécifique (le secteur public accueillant les élèves d'âge préscolaire dans une année préparatoire rattachée aux écoles primaires) ainsi que dans les enseignements secondaire et supérieur où il regroupait près des trois quarts des effectifs.

2.7. Enfin, la qualité de l'enseignement dispensé est, surtout dans le secteur public, assez basse et il semble qu'à l'heure actuelle les élèves aient souvent accès plus aux bâtiments scolaires qu'à l'éducation. Ce manque de qualité ainsi que les critères de promotion appliqués ont pour conséquence des taux de redoublements élevés et d'importants retards scolaires, particulièrement dans le cycle primaire, et limitent de ce fait l'accès aux niveaux moyen et secondaire. L'analyse de ces problèmes est reprise de façon plus détaillée dans la section II qui traite des niveaux et types d'enseignement.

2.8. Il semble donc que les mesures à prendre pour égaliser les chances et améliorer l'accès à l'éducation, soient surtout d'ordre qualitatif. Ce qui est en jeu ici est avant tout, l'adoption du principe de l'adaptation des programmes aux élèves et non celui, actuellement en vigueur, de l'adaptation des élèves aux programmes.

2.9. L'application de ce principe conduirait à remplacer le système des redoublements par un système de promotion tenant compte de l'âge, de la maturité, des connaissances des élèves et de leur rythme de progression. De ce fait, elle entraînerait une accélération des flux à l'intérieur du système et une meilleure formation des élèves au point de vue de leur épanouissement personnel qu'à celui de leur insertion dans la société.

### III. Efficacité de l'éducation.

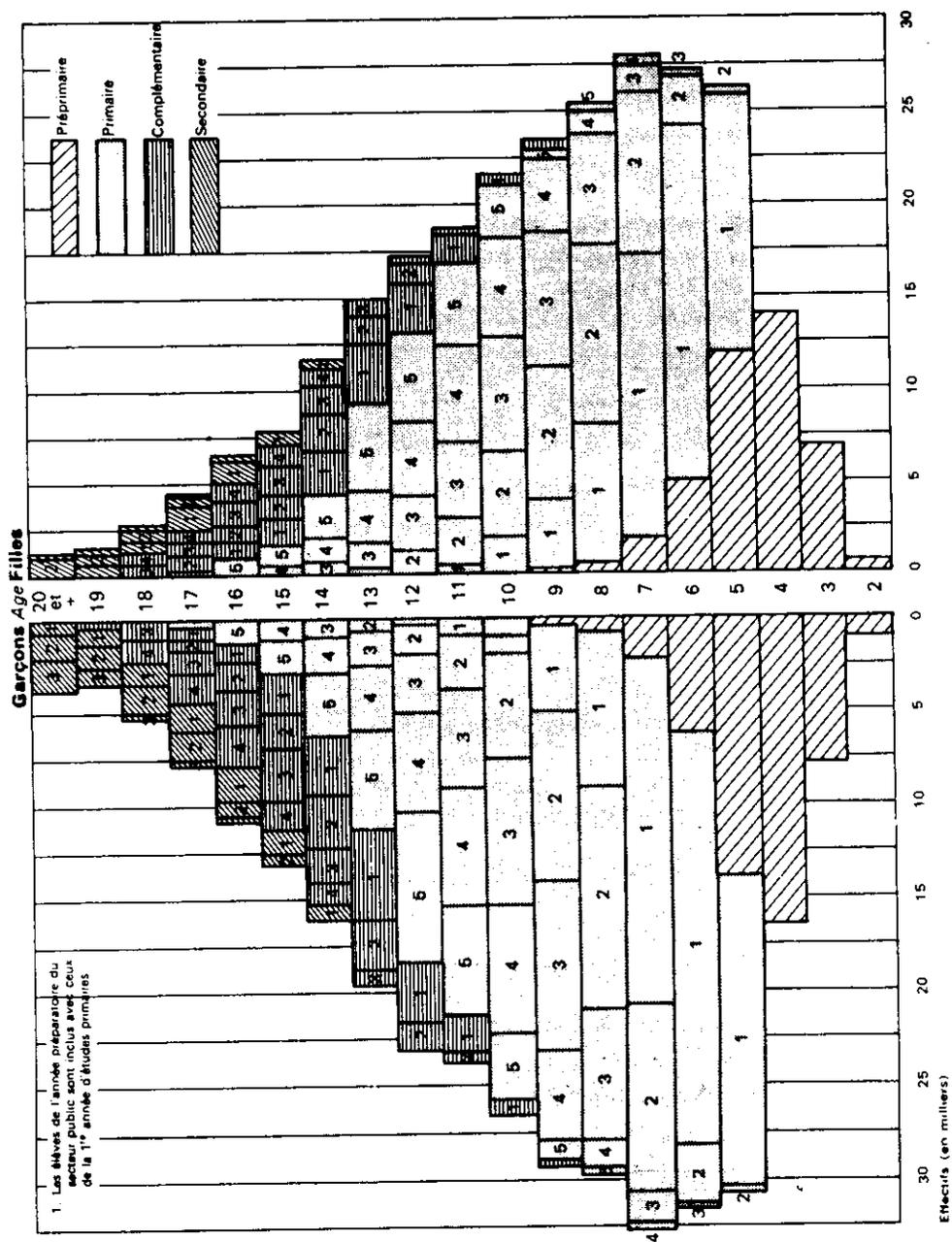
3.1. L'efficacité de l'éducation pourrait se mesurer en comparant les résultats atteints avec les buts visés. Mais, d'une part, les objectifs sont fréquemment mal définis et, d'autre part, il n'existe pas de moyen d'évaluer les résultats du processus d'éducation d'une façon précise et scientifique. Cependant, on peut arriver à une certaine estimation de cette efficacité en considérant et en évaluant séparément les différents facteurs qui constituent ce processus, à savoir: le contenu de l'éducation, les moyens, les méthodes et les langues utilisés, le matériel, les bâtiments et l'équipement scolaires, l'évaluation des résultats, le personnel chargé de l'enseignement.

#### Contenu de l'éducation.

3.2. A l'heure actuelle, l'enseignement vise surtout à faire acquérir aux élèves un certain nombre de connaissances selon un certain ordre impératif et fixé à l'avance. Les programmes ne contiennent pas, ou trop peu, d'éléments susceptibles de contribuer au développement de leur personnalité et de leurs aptitudes. Il ne tiennent pas suffisamment compte que les connaissances s'acquièrent autant, sinon plus, en dehors de l'école qu'à l'intérieur de celle-ci et, enfin, que l'éducation ne doit plus faire l'objet d'une période déterminée de la vie des individus mais être intégrée de façon permanente à celle-ci.

#### Moyens d'enseignement:

3.3. Les moyens d'enseignement sont actuellement dispersés (familles, institutions religieuses ou non, écoles publiques et privées, moyens de communication divers) et risquent plus d'accentuer les particularismes confessionnels et régionaux que de contribuer à forger et à cimenter l'esprit national. L'école, devenue centre



socio-éducatif, les moyens modernes d'éducation tels que la radio et la télévision devraient être utilisés pour coordonner ces efforts.

#### Méthodes d'enseignement:

3.4. A peu près la seule méthode utilisée est l'instruction par un ou plusieurs maîtres déterminés responsables d'une classe regroupant annuellement les mêmes élèves. Les maîtres itinérants, l'enseignement par groupe de maîtres, les regroupements d'élèves autres que celui, traditionnel, de niveau atteint, l'éducation mutuelle entre élèves, le travail par équipe ne sont pas employés.

#### Langues:

3.5. L'arabe, le français et l'anglais peuvent servir dans l'enseignement primaire et secondaire comme langue principale d'apprentissage, en particulier pour les matières scientifiques, sans que l'on ait, d'une part, décidé quel rôle elle devaient jouer dans l'éducation aux différents niveaux, ni laquelle devait servir de véhicule principal et, d'autre part déterminé scientifiquement les âges les mieux adaptés pour leur introduction et le nombre optimum d'heures à leur consacrer.

#### Matériel éducatif:

3.6. L'école et le système maître / classe étant, sauf exceptions, les seuls moyens et méthodes utilisés, les matériels éducatifs sont adaptés à ce moyen et à cette méthode et ne tiennent aucun compte des innovations pédagogiques.

#### Bâtiments et équipements scolaires:

3.7. La plupart des bâtiments utilisés comme écoles primaires et complémentaires dans le secteur public sont des locaux à usage d'habitation et ne peuvent donc répondre aux besoins de l'éducation. De plus, l'équipement, en particulier celui des salles spécialisées, est insuffisant dans la majorité des écoles.

#### Evaluation des résultats:

3.8. Les critères actuels d'évaluation annuelle des résultats scolaires sont basés essentiellement sur l'acquisition de connaissances intellectuelles et sur le principe de l'adaptation des élèves au programme.

#### Personnel enseignant:

3.9. Mis à part le personnel de l'administration centrale, le personnel éducatif est composé presque entièrement de maîtres dont plus de 50% au niveau primaire et complémentaire ne sont pas suffisamment qualifiés. Il y a pénurie de personnel chargé de l'animation et de l'orientation.

3.10. Les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des différents facteurs qui constituent le processus d'éducation dépendront surtout des principes adoptés quant à la nature même de l'éducation. Il semble impossible, étant donné l'étendue

des problèmes, d'essayer de les résoudre séparément selon les méthodes traditionnelles et il conviendrait, tout au contraire, de repenser l'éducation dans son ensemble en tenant compte des quatre concepts suivants qui, bien que largement acceptés dans leur principe au Liban, n'apparaissent pas dans la pratique:

- a) l'éducation en tant que processus d'apprentissage plutôt que d'enseignement.
- b) l'éducation en tant que processus d'adaptation des programmes à l'élève et non des élèves aux programmes.
- c) l'éducation en tant que processus global et non plus limité à l'école.
- d) l'éducation en tant que processus permettant commençant à la naissance et continuant toute la vie.

#### IV. Efficacité administrative

##### Secteur public et secteur privé:

4.1. L'importance du secteur privé a l'avantage de permettre de répondre à la diversité des aspirations de la population en matière d'éducation, de fournir de nouvelles opportunités d'innovations et de recherches pédagogiques et enfin de réduire les dépenses publiques.

4.2. Cependant, elle pose le problème des liens à établir ou à consolider entre ce secteur et le secteur public, de telle sorte que le résultat des expériences tentées dans un des secteurs profite également à l'autre et que les élèves n'éprouvent aucune difficulté à changer de secteur.

##### Financement:

4.3. Actuellement, plus de 5% du produit intérieur brut sont consacrés aux dépenses d'éducation dont environ la moitié est à la charge du secteur privé. Le budget de l'éducation nationale représente près de 20% de budget de l'Etat.

4.4. Or, le secteur privé commence à rencontrer de grosses difficultés de financement du fait, d'une part, que la plupart des parents qui peuvent payer l'éducation de leurs enfants le font déjà et, d'autre part, que les droits de scolarité prélevés par les écoles privées ont atteint un plafond qu'il serait difficile de dépasser sans craindre de voir une partie de leurs effectifs transférée au secteur public.

4.5. Par conséquent, l'accroissement futur du nombre d'élèves - particulièrement important dans le niveau moyen - devra pour la grande part être financé par l'Etat qui ne pourra indéfiniment augmenter la part de son budget consacrée à l'éducation; d'où la nécessité d'agir sur deux plans:

a) Préserver au maximum la contribution du secteur privé et encourager autant que possible son développement en s'efforçant d'établir une complémentarité entre les deux secteurs,

b) Dégager des capacités nouvelles de financement et pour cela réduire les coûts de l'enseignement public, en particulier dans le primaire.

4.6. Les coûts unitaires (élève année) dans les niveaux primaire, moyen et secondaire sont 250, 540 et 675 L.L. Or, étant donné le rapport maître/élèves (1 - 18) dans le primaire public et le pourcentage élevé (plus de 80% que représente la part des salaires dans les dépenses courantes de ce niveau, il semble que les coûts de cet enseignement, beaucoup trop élevés, pourraient être réduits en augmentant le nombre d'élèves par maître et en le portant progressivement à 25 puis à 30.

4.7. Cependant, à l'heure actuelle, l'exiguïté des locaux scolaires ne permet pas d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Il ne sera donc possible d'arriver aux résultats recherchés qu'en repensant, ici encore, un des concepts de l'enseignement: à savoir, le maître unique chargé d'une classe unique quel que soit le nombre d'élèves qu'elle accueille. Il convient donc, d'une part, de prévoir d'autres regroupements tant des élèves - par niveau, discipline - que des maîtres qui pourraient travailler en équipes ou être responsables de plusieurs classes et, d'autre part, d'introduire de nouvelles méthodes; activités de groupe, recherches individuelles, éducation entre élèves, et de nouveaux moyens d'éducation: radio, télévision, films, diapositives permettant de soulager les maîtres d'une partie de leurs tâches.

##### Administration:

4.8. La structure du Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts ne permet pas de prendre en considération les activités touchant à la planification, l'animation, l'inspection, pas plus que celles relatives au rassemblement et au traitement des données ou au contrôle des constructions scolaires. Or, la nécessité d'entreprendre de telles activités se fait de plus en plus sentir au Liban et il conviendrait donc de créer un organisme, placé sous l'autorité du ministre de l'éducation, et chargé de la conception du développement du système d'éducation.

##### Recherche et expérimentation:

4.9. Les effets entrepris dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation restent très insuffisants et il conviendrait d'élaborer et de mettre en œuvre un programme méthodique capable de fournir les données et critères nécessaires à l'évaluation du système actuel et à son développement futur. L'organisme mentionné ci-dessus devrait également être responsable de ces activités.

4.10. Comme pour les points précédents, les mesures propres à améliorer l'efficacité administrative ne peuvent être envisagées de façon isolée et leur formula-

tion dépendra des décisions de base prises en ce qui concerne la rénovation du système d'éducation tout entier.

### Conclusion

En résumé les problèmes auxquels se trouve confrontée l'éducation au Liban, qu'il s'agisse de sa pertinence, des possibilités d'accès, de son efficacité ou de l'efficacité administrative, ont pour cause essentielle le manque de qualité qui provient lui-même de l'anachronisme du système.

En conséquence, les tâches à entreprendre, tant pour concevoir que pour planifier le développement futur de l'éducation, sont telles qu'elles exigent la création dans le Ministère de l'Education d'un organisme spécialement chargé de leur exécution.

## Section II – Problèmes par niveaux d'enseignement

Bien que les problèmes généraux présentés à la section I soient en grande partie le reflet de ceux qui se posent aux différents niveaux et types d'enseignement, il est cependant utile d'étudier ceux-ci de façon plus détaillée et de voir quelles mesures spécifiques pourraient aider à les résoudre.

### I. Education préprimaire

#### Problèmes:

1.1. L'accès au système d'enseignement est possible, au Liban, dès l'âge de trois ans et l'enseignement préscolaire, d'une durée théorique de deux ans, y est traditionnellement assuré par le secteur privé. Actuellement, alors que 37% des enfants âgés de 3 à 5 ans suivent cet enseignement, l'importance accordée par les familles et les éducateurs à l'éducation préprimaire fait que la demande sociale de scolarisation à ce niveau devient de plus en plus pressante: les effectifs totaux du cycle représentent 47% du groupe d'âge, compte tenu des enfants qui y restent après l'âge de 5 ans.

1.2. Pour répondre à cette demande, le secteur public admet dans les écoles primaires des enfants de moins de 6 ans (âge légal de début des études primaires) et a créé, pour les accueillir, une année préparatoire.

1.3. Toutefois, cette volonté de l'Etat de scolariser les jeunes enfants ne semble pas s'accompagner d'objectifs pédagogiques précis et l'absence d'un programme d'études et de méthodes adaptées, l'insuffisance de maîtres ou moniteurs et monitrices qualifiés, le manque de matériel spécialisé, voire l'absence d'information et de recherches pédagogiques systématiques en ce domaine, font que cette année préparatoire n'est qu'une version amoindrie de la première année d'études de

l'enseignement primaire, que les élèves les plus jeunes sont donc appelés à faire deux fois.

#### Mesures à prendre:

1.4. Pour remédier à cet état de choses, les responsables du Ministère de l'Education Nationale ont le choix entre:

a) renoncer à développer un enseignement préscolaire, mais intégrer l'année préparatoire au cycle primaire en transformant le programme d'études actuel, répartir sur cinq ans en un programme d'études de six années.

b) créer un enseignement préscolaire véritable en transformant l'année préparatoire et en prévoyant un programme, des méthodes, un matériel et un personnel enseignant spécifiques.

1.5. La création d'un enseignement préscolaire public gratuit, pour attrayante qu'en soit l'idée, ne va pas sans réserves, dans la mesure où cette modification partielle des structures du système éducatif implique, d'une part, des dépenses importantes qui restent à évaluer et risque, d'autre part, de se voir opposer les actions prioritaires à engager dans d'autres types et niveaux d'enseignement.

1.6. Il semble également difficile de retenir la première option, car cela signifierait le renoncement à assurer l'égalité des chances dans la poursuite des études à partir d'une base commune solide, puisqu'à l'âge de 5 ans certains enfants aborderaient directement le cycle primaire alors que d'autres continueraient à bénéficier ou bénéficieraient d'un enseignement préscolaire privé payant, ce qui accentuerait le déséquilibre existant à l'heure actuelle entre les divers groupes sociaux ou communautaires. En effet, il semble difficile d'amener le secteur privé à changer la structure de son enseignement en supprimant une année de préscolaire et en transformant le cycle primaire actuel en un cycle de 6 ans.

1.7. Ce sera l'une des tâches à entreprendre dans le contexte plus vaste de l'étude des problèmes généraux de l'éducation, que d'analyser les coûts et avantages de l'introduction d'une éducation préscolaire et d'en étudier les possibilités de réalisation en termes de formation et perfectionnement des maîtres, d'animation pédagogique, de programmes, méthodes et moyens d'enseignement.

1.8. Il est suggéré, en attendant la décision des responsables, que l'année préparatoire actuelle et la première année de l'enseignement primaire soient confondues en une seule étape scolaire que les élèves franchiront selon leur maturité en 1 ou 2 années, ce qui implique une reformulation du programme d'études afin qu'il soit adapté aux possibilités d'apprentissage des élèves. Cette expérience pourrait également permettre le développement des recherches relatives à "l'enseignement par niveau".

1.9. Parallèlement à cette action, il serait nécessaire de sensibiliser les parents à la signification exacte de l'enseignement préscolaire et de les préparer à assumer leur rôle d'éducateur naturel des enfants. Pour réaliser ce programme, il est recommandé d'utiliser le potentiel de diffusion, inexploité actuellement, de la radio et des quatre chaînes de télévision ainsi que toute forme d'éducation des adultes.

## II. Education primaire

### Problèmes:

2.1. Bien que le taux de scolarisation global des enfants âgés de 6 à 10 ans (quel que soit le niveau dans lequel ils sont inscrits) soit de 77% l'enseignement primaire auquel correspond ce groupe d'âge n'en scolarise réellement que 70%. En revanche, les effectifs totaux de ce cycle (indépendamment de l'âge des élèves) représentent 104% de cette même population. Dès l'abord, les retards scolaires sont mis en lumière. Or, ces retards ne sont ici - vu le peu d'importance des entrées tardives - que le reflet des redoublements massifs qui sont certainement le problème majeur de l'enseignement primaire, et plus particulièrement du primaire public.

2.2. Dès la première année d'études primaires, environ 30% des élèves du secteur public redoublent et 14% de ceux du secteur privé; en 2e année ces taux sont encore un peu plus élevés: 31,6 et 14,5%. Bien qu'ils diminuent légèrement durant les années suivantes, ils agitent cependant près de 21% dans le public et 14% dans le privé en dernière année. De ce fait, environ un tiers des élèves du secteur public terminent le cycle à 14-15 ans ou plus, c'est-à-dire avec au moins quatre années de retard sur l'âge normal. De plus, si cette proportion n'est pas plus élevée, cela est dû aux abandons, plus nombreux parmi cette catégorie d'élèves, et qui représentent 35% des élèves initialement scolarisés en 1ère année pour l'ensemble des deux secteurs et environ, 50% pour le secteur public.

2.3. Non seulement les redoublements sont la cause des retards scolaires et donc du départ prématuré de nombreux élèves, mais encore de l'augmentation de la durée des études: un élève du secteur public met en moyenne près de 7 années - au lieu de 5 pour arriver en fin de cycle et un élève du secteur privé près de 6 ans. De plus, si l'on considère le nombre d'années places occupées par tous les élèves initialement scolarisés en 1ère année d'études il faut, pour former un tel élève, lui consacrer 7,3 années élève pour l'ensemble des deux secteurs, 6,9 pour le secteur privé et 12 pour le secteur public. Les "coûts par unité produite" sont donc respectivement de 1,5 - 1,4 et 2,4 au lieu de 1.

2.4. Les raisons de ces redoublements sont multiples, mais la principale en est certainement les critères choisis pour décider du passage dans la classe supérieure qui est ici basé principalement sur la réussite à un examen de fin d'année qui, à en juger par la faiblesse des taux de promotion, est de caractère très sélectif, en particulier dans le secteur public.

2.5. Cette sélectivité du système est aggravée par le manque de qualification des maîtres qui sont peu à même de dispenser un enseignement du niveau de celui exigé pour parcourir le cycle sans redoublement. Non seulement plus de 50% des instituteurs des écoles publiques primaires et complémentaires sont peu ou pas qualifiés mais encore ceux qui ont reçu une formation à l'école normale et sont donc réellement préparés à leurs fonctions d'éducateurs ne représentent que 26% des effectifs totaux.

2.6. Enfin, l'enseignement dans le secteur public (la situation dans le privé n'est pas connue) est rendu plus difficile par le mauvais état et le manque d'équipement des bâtiments scolaires dont 86% sont des bâtiments ordinaires à usage d'habitation, pour la plupart loués totalement ou partiellement aux fins de servir d'écoles. La faible capacité des écoles - 3,5% d'entre elles accueillent moins de 71 élèves - et l'étroitesse de nombreuses salles de classes (70% du total) sont une des causes du petit nombre d'élèves par maître, environ 20, l'autre cause étant l'écart entre le nombre d'heures d'enseignement prévu aux programmes (27) et celui qui est dispensé obligatoirement par les maîtres (24).

2.7. Les critères appliqués actuellement qui sont, d'une part, le regroupement dans une même salle de classe des élèves appartenant à la même année d'études et, d'autre part, la présence d'un maître par classe, quel que soit le nombre d'élèves qu'elle accueille, ont pour conséquence une augmentation des coûts unitaires puisque le salaire des maîtres représente plus de 80% de ces coûts.

#### Mesures à prendre:

2.8. Il serait sans doute souhaitable, comme il a été dit précédemment, de regrouper l'année préparatoire et la 1<sup>ère</sup> année du cycle primaire pour n'en faire qu'une seule étape que les élèves parcourront selon leur maturité en un ou deux ans. Ceci, en attendant qu'une décision définitive soit prise au sujet de cette année préparatoire.

2.9. Il est essentiel de réviser les programmes d'études à la lumière des conceptions modernes de l'éducation afin de les adapter aux élèves et non l'inverse, et d'arriver ainsi à une élimination progressive des redoublements. De même, les

critères de promotion - principale cause de ces redoublements et des retards scolaires doivent être remis en question. Ceux qui sont appliqués actuellement présupposent que le niveau de connaissances que les élèves doivent atteindre pour être admis dans la classe supérieure sont fixés et déterminés à l'avance et que tous les élèves doivent parcourir chaque étape au même rythme et ce pour toutes les matières. Or, il n'a jamais été démontré, d'une part, qu'en matière d'éducation générale, il existait un ordre défini à suivre dans le processus d'acquisition des connaissances et, d'autre part, que les redoublements avaient sur celui-ci des effets plus bénéfiques que d'autres méthodes. En admettant la reformulation des programmes et des critères de promotion, il serait souhaitable de réduire, par décision administrative, le nombre des redoublants en fixant chaque année, et en portant à la connaissance des directeurs d'écoles ou des maîtres, le pourcentage maximum d'élèves qui doivent redoubler. Il sera alors sans doute nécessaire de prévoir, pour les élèves qui présentent des difficultés d'adaptation, des structures d'accueil et un renforcement de l'éducation spéciale.

2.10. Il est également essentiel d'entreprendre, dans le même temps, un vaste programme de recyclage et de perfectionnement des maîtres pour leur permettre non seulement d'améliorer leurs qualifications mais également pour les sensibiliser aux nouvelles techniques et méthodes pédagogiques et les aider à prendre conscience du nouveau rôle d'animateur qu'ils ont à jouer. Un tel programme serait d'autant plus utile que la plupart des maîtres actuels sont très jeunes (56% ont des moins de 28 ans) et resteront en service pendant de longues années. Dés à présent, la télévision scolaire peut aider à atteindre ces buts.

2.11. Parallèlement, il conviendrait d'agir le plus rapidement possible sur le rapport maître élèves pour l'amener aux environs de 1 à 30 en appliquant de nouveaux critères de diffusion des connaissances et d'apprentissage. Le maître unique par classe pourrait être remplacé par des équipes de maîtres polyvalents, ou par des maîtres enseignant à plusieurs classes. De même le regroupement des élèves devrait être beaucoup plus flexible et varier en fonction de l'âge, de la maturité, du niveau de connaissances atteint et des disciplines, certaines demandant un enseignement par petits groupes, alors que d'autres peuvent être enseignées à un grand nombre d'élèves à la fois. Les maîtres ainsi libérés pourraient recevoir un complément de formation dans les écoles normales.

2.12. Les programmes scolaires devraient répondre à quatre exigences fondamentales:

i) aider à l'éducation des enfants et leur apprendre à apprendre et non pas servir simplement aux maîtres à dispenser un enseignement;

ii) s'adapter aux élèves pour leur permettre de s'épanouir pleinement et ne pas attendre que les élèves s'adaptent à eux;

iii) être conçus de telle sorte qu'ils s'intègrent dans le concept général de l'éducation permanente non plus simplement scolaire;

iv) tenir compte qu'ils ne sont qu'un moyen d'apprentissage parmi beaucoup d'autres et que les connaissances s'acquièrent autant, sinon plus, en dehors de l'école qu'à l'intérieur de l'école.

2.13. Lors de la révision de ces programmes, il serait sans doute souhaitable de porter une attention toute particulière à l'enseignement des langues étrangères et de considérer si l'âge à partir duquel il est dispensé actuellement (5 ou 6 ans) est le mieux adapté.

2.14. Le regroupement des bâtiments scolaires actuellement à l'étude doit être l'occasion de mettre en œuvre non pas une carte scolaire, dont le but est surtout administratif, mais une véritable carte éducative prenant en considération les besoins non seulement de la population scolaire mais également ceux de tous les autres groupes de la population et permettant l'introduction de toutes les formes modernes de diffusion de l'éducation.

2.15. Les décisions concernant l'implantation de nouvelles écoles primaires publiques et leur taille devront tenir compte des changements possibles de la structure du système d'enseignement, découlant de la diminution du poids relatif de l'enseignement primaire par suite de la diminution des taux de redoublement et de l'amélioration de l'éducation à ce niveau qui devraient permettre une accélération des mouvements d'élèves. Le volume des effectifs sera alors surtout fonction de l'évolution de la population âgée de 6 à 10 ans ainsi que du nombre d'élèves venant du privé.

### III. Enseignement moyen

#### Problèmes:

3.1. Le taux de scolarisation global (tous niveaux d'enseignement) de la population d'âge correspondant à l'enseignement moyen -11 à 14 ans- atteint 60% est donc relativement élevé. Cependant, seulement 18% de cette population est réellement scolarisée dans le cycle moyen et, en revanche, les effectifs totaux (tous âges) représentent 34% du même groupe d'âge du fait du nombre important d'élèves âgés de plus de 14 ans. Le poids de l'enseignement moyen dans le total de la population scolaire et universitaire n'est que le quart de celui de l'enseignement primaire.

3.2. La cause en est moins le taux de transfert d'un niveau à l'autre, qui est de 61% que le faible effectif des élèves arrivant en fin du cycle primaire par rapport à ceux qui étaient initialement scolarisés en 1ère année.

3.3. Du fait de leur passé scolaire différent, selon qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, les élèves abordent le cycle moyen à un âge plus ou moins avancé; dans le premier de ces secteurs, seul un quart des élèves de première année peuvent être considérés comme ayant l'âge normal alors que cette proportion est de près de la moitié pour le second. Au cours des autres années d'études, le nombre d'élèves ayant trois ans ou plus de retard a tendance à diminuer dans le secteur public et à augmenter dans le secteur privé, ce qui montre que l'accumulation du retard scolaire entraîne proportionnellement plus d'abandons dans le premier que dans le second secteur.

3.4. Les élèves admis à suivre l'enseignement moyen, ayant déjà été présélectionnés tout au long du cycle primaire, en particulier dans le secteur public, redoublent beaucoup moins que ceux inscrits dans le cycle primaire. Le taux de redoublement est en moyenne de 13 au lieu de 20% pour l'ensemble des effectifs, d'environ 18 au lieu de 28 pour ceux du secteur public et de 7,5 au lieu de 14% pour ceux du secteur privé. Ces taux sont cependant plus élevés en 4e année que durant les années précédentes du fait des échecs à l'examen de fin d'études (brevet élémentaire).

3.5. Par suite, les abandons sont beaucoup moins nombreux que dans le primaire (166 pour 1.000 élèves initialement scolarisés en 1ère année dans l'un ou l'autre secteur au lieu de 349) et plus de 8 élèves sur 10 terminent le cycle après y être restés en moyenne 4,6 années au lieu des 4 théoriquement nécessaires. Il faut cependant noter que, dans l'enseignement moyen également, le coût de formation d'un élève terminant le cycle, mesuré en nombre d'années places occupées par l'ensemble de la cohorte, est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé: 6,55 années/élèves contre 4,68, mais l'écart est beaucoup moins grand que dans l'enseignement primaire.

3.6. Dans le secteur public, le personnel enseignant et les bâtiments scolaires sont les mêmes pour l'enseignement complémentaire - qui regroupe la majeure partie des élèves du cycle moyen - que pour l'enseignement primaire, c'est d'abord sur ce dernier qu'il faut influencer pour améliorer les flux.

#### Mesures à prendre:

3.7. La faiblesse relative des effectifs et les retards scolaires observés à ce niveau étant la conséquence directe du mauvais déroulement des études dans l'enseignement primaire, c'est d'abord sur ce dernier qu'il faut influencer pour améliorer les flux.

3.8. Il est essentiel - comme du reste la décision en a été prise - d'harmoniser le cycle complémentaire et la 1ère cycle du secondaire pour en faire une véritable éducation moyenne avec ses programmes, ses bâtiments et son personnel enseignant. Les deux premières années devraient être un cycle d'observation avec promotion automatique, permettant durant les 3e et 4e années d'orienter les élèves selon leurs aptitudes et leur goût.

3.9. Etant donné qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de personnel enseignant spécifique pour ce niveau, il conviendrait de saisir cette occasion pour mettre en œuvre un programme de formation tenant compte de toutes les innovations offertes par la technologie moderne. Son niveau devrait correspondre à un premier cycle universitaire, c'est-à-dire 2 années d'études après le baccalauréat, complété par une année de formation pédagogique. En attendant qu'un nombre suffisant de professeurs ait été formé, il serait nécessaire de recycler et de perfectionner les maîtres actuellement en poste par un vaste programme de télévision scolaire, et de donner un complément de formation à ceux que les nouvelles méthodes adoptées dans le cycle primaire rendront disponibles.

3.10. Lors de l'étude du nombre de professeurs qui seront nécessaires à ce niveau, il faudra tenir compte du fait que l'amélioration de l'éducation primaire amènera une forte demande d'éducation moyenne de la part des élèves âgés de 11 à 14 ans actuellement scolarisés au niveau primaire.

3.11. Comme il n'existe pas non plus - ou très peu - d'écoles moyennes publiques proprement dites, le moment est propice pour concevoir et construire des bâtiments scolaires répondant aux besoins spécifiques de ce niveau d'enseignement et permettant l'incorporation d'un équipement pédagogique moderne: laboratoires scientifiques, laboratoires de langue, circuit de télévision, etc. Il sera nécessaire ici encore de prendre en considération la demande potentielle d'éducation de la population d'âge correspondant et ne pas se contenter de l'extrapolation des tendances actuelles.

3.12. Les nouveaux programmes d'études devront être établis en fonction des deux objectifs de ce cycle: observations durant les deux premières années et orientation durant les deux dernières, ce qui implique une certaine diversification et la sensibilisation des élèves à des types d'enseignement autres que l'éducation purement générale, de façon en particulier à favoriser dans la mesure du possible le développement de l'enseignement professionnel et technique. Il conviendrait enfin d'étudier si l'utilisation d'une langue étrangère - français ou anglais - pour l'enseignement des matières scientifiques est la meilleure ou la seule solution possible.

## Section III – Les Données statistiques.

### Introduction

Le rassemblement et la présentation des statistiques ne semblent pas avoir fait jusqu'à présent l'objet d'efforts systématiques pour répondre à des objectifs précis. Elles sont souvent fragmentaires, parfois incohérentes, et manquent de continuité. Il est de ce fait impossible, d'une part, de suivre l'évolution dans le temps des différents éléments du système: élèves, maîtres, constructions, équipements par niveau, types et secteurs d'enseignement et, d'autre part, d'étudier de façon rationnelle les facteurs explicatifs de l'efficacité de ce système: retards scolaires, redoublements, examens et transferts d'un niveau ou d'un type d'enseignement à un autre, transferts entre les secteurs public et privé, origine sociale et géographique des élèves, qualifications et âge des maîtres, etc.

Il serait sans aucun doute nécessaire que les autorités responsables prennent conscience de l'importance de rassembler et de présenter les statistiques de façon fonctionnelle afin qu'elles servent, non plus seulement à des fins administratives, mais à l'établissement d'un bilan rationnel et complet de la situation et à l'élaboration de prévisions pour le futur. L'expansion de l'enseignement au Liban a été telle durant les dernières années qu'il semble difficile qu'elle puisse à l'avenir se poursuivre de la même manière incontrôlée sans conduire à de graves problèmes.

De ce fait, les données présentées dans ce rapport, ne prétendent pas donner une image exacte et complète de l'état actuel du système, mais visent simplement à mettre en lumière quelques-uns des problèmes principaux auxquels se trouve confrontée l'éducation.

## I. Situation de l'enseignement au niveau global.

### A. Répartition et évolution des effectifs.

1.1. En 1968 - 1969 - dernière année pour laquelle les statistiques scolaires sont complètes - le nombre total d'élèves et d'étudiants était de 706.177, se répartissant comme suit:

- Préprimaire (y compris l'année préparatoire du secteur public)	18,0%
- Primaire	56,8
- Moyen (complémentaire et 1er cycle du secondaire)	14,2
- Secondaire (2e cycle)	4,2
- Normal (instituteurs et éducation sportive)	0,4
- Formation professionnelle et enseignement technique.	1,7
- Enseignement agricole	0,02
- Enseignement supérieur	4,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

Près des trois quarts des élèves étaient scolarisés dans les niveaux primaire et préprimaire. On peut également remarquer, d'une part, l'importance relative du préprimaire dont l'effectif est supérieur à celui de l'enseignement moyen et, d'autre part le petit nombre d'élèves scolarisés dans les enseignements technique et agricole qui ne représentent pas 2% de l'ensemble des effectifs et environ 10% de ceux des enseignements moyen et secondaire.

1.2. Les données statistiques disponibles ne permettent pas de suivre l'évolution de chaque type d'enseignements par rapport à l'ensemble des effectifs scolaires. On possède cependant des enseignements depuis 1957 - 1958, d'une part, sur les élèves inscrits dans le préprimaire et le primaire et, d'autre part, sur ceux du complémentaire et du secondaire; leur poids respectif a évolué comme suit:

	1957-58	1960-61	1963-64	1966-67	1969-70
Préprimaire et primaire	87,2	85,4	83,7	82,1	79,3
Complémentaire et secondaire	12,8	14,6	16,3	17,9	20,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'indice d'accroissement de 1957 - 1958 à 1969 - 1970 a été de 261 pour le préprimaire et le primaire et de 463 pour le complémentaire et le secondaire. Pour les différentes périodes, le taux annuel moyen d'accroissement des effectifs a été le suivant:

Niveau	Période				
	1957-58 1960-61	1960-61 1963-64	1963-64 1966-67	1966-67 1969-70	1957-58 1969-70
Préprimaire et primaire	5,8	4,0	12,6	7,6	8,3
Complémentaire et secondaire	13,4	10,1	16,7	14,4	13,6
<b>Total</b>	<b>8,6</b>	<b>6,1</b>	<b>13,3</b>	<b>8,9</b>	<b>9,2</b>

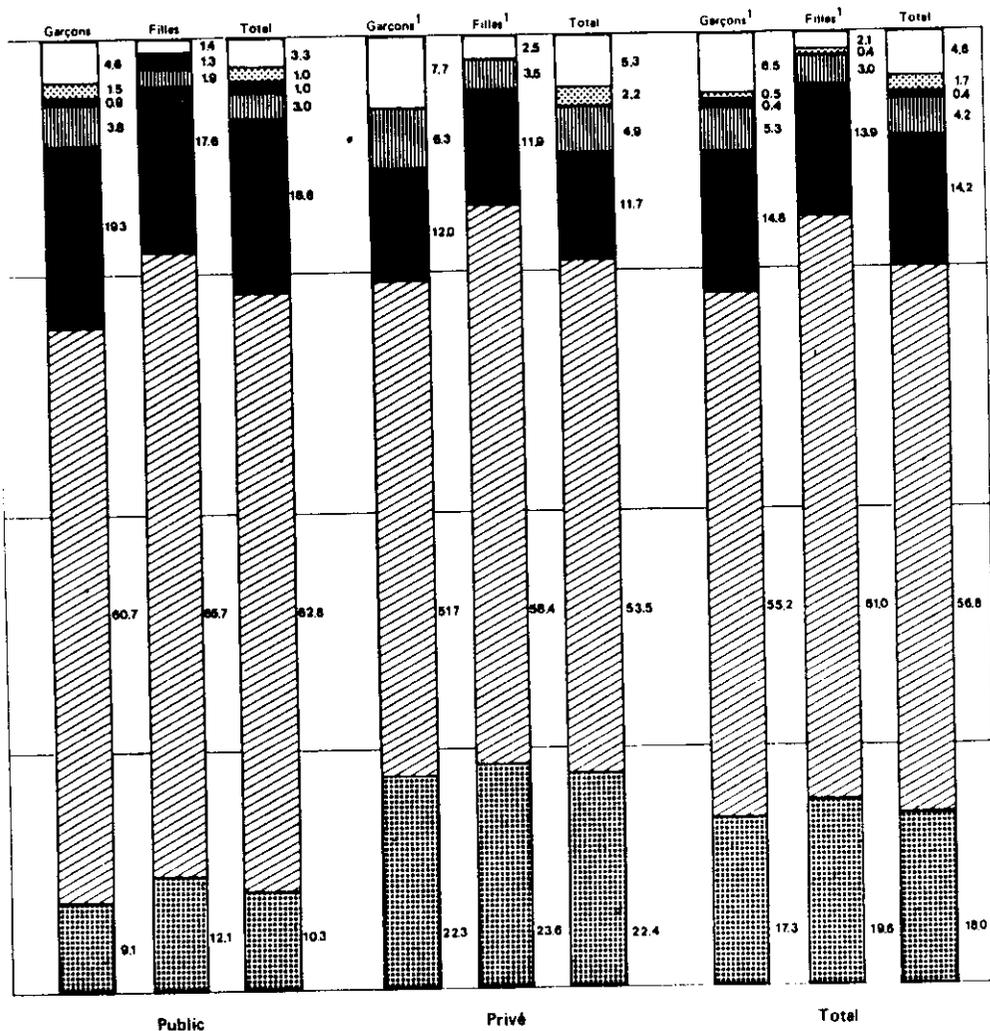
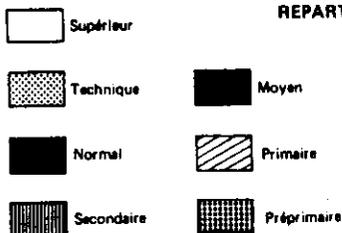
Durant toutes ces périodes les enseignements complémentaire et secondaire ont donc augmenté plus rapidement que les enseignements préprimaire et primaire, et l'accroissement de l'ensemble des effectifs a été très élevé.

### B. Indices de scolarisation.

1.3. Il n'existe pas actuellement au Liban de données démographiques récentes et fiables, le dernier recensement de la population datant de 1932. Cependant un document d'avril 1970 préparé par l'Unité population de l'UNESCO fait état pour le pays d'un chiffre de population résidente de 2.614.000 au 1er janvier 1970 - non

REPARTITION DES ELEVES PAR TYPES D'ENSEIGNEMENT ET PAR SECTEUR

Graphique 2



1) Non compris l'enseignement professionnel et technique privé

compris les palestiniens dans les camps de réfugiés. Les indices de scolarisation ci-dessous ont été calculés sur la base de ce chiffre réajusté au 1er janvier 1968 - les effectifs d'élèves par âge n'étant actuellement disponibles que pour l'année scolaire 1967 - 1968, sauf en ce qui concerne le taux de scolarisation par âge simple pour lesquels la population utilisée est celle estimée par les Nations Unies dans son document de travail No.13, et basée sur une répartition par âge semblable à celle observée en moyenne dans les autres pays arabes du nord. Les deux estimations ne coïncident que pour les âges de 5 à 14 ans, seuls les taux pour ces âges sont présentés ici:

a) Taux de scolarisation par âge simple:

Age	Garçons	Filles	Total
5	73,0	64,1	68,7
6	81,0	71,8	76,2
7	86,9	77,9	82,5
8	81,5	72,6	77,2
9	83,6	70,6	77,3
10	79,5	67,6	73,6
11	72,8	62,0	67,5
12	71,5	58,6	65,2
13	64,6	50,7	57,8
14	55,7	41,1	48,6

On remarque, d'une part, le taux élevé de scolarisation à l'âge de 5 ans, c'est-à-dire avant le début des études primaires et, d'autre part, les différences assez sensibles qui existent entre la scolarisation de filles et celle des garçons, différences qui s'accroissent au fur et à mesure que l'âge s'élève.

b) Taux de scolarisation par groupes d'âges (proportion de la population d'un groupe d'âges donné inscrite dans un niveau d'enseignement quelconque):

1) non compris les enseignements techniques et supérieur.

Age	Garçons	Filles	Total
3 - 5	45,1	39,4	42,3
6 - 10	82,5	70,8	76,7
11 - 14	67,8	52,4	60,1
15 - 17	44,4	28,5	36,6
18 - 20	21,2	10,2	15,7

Les taux de scolarisation (voir graphique 3) semblent donc relativement élevés, particulièrement en ce qui concerne les garçons et le groupe d'âges 11 - 14. Si, en revanche, on calcule le pourcentage d'un groupe d'âges scolarisé dans le niveau d'enseignement correspondant, à savoir 3 à 5 ans pour le préprimaire, 6 à 10 pour le primaire (l'année préparatoire étant assimilée à une année préprimaire), 11 à 14 pour le moyen et 15 à 17 pour le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, la situation est toute autre:

c) **Taux de scolarisation par niveau** (proportion de la population d'un groupe d'âges donné inscrite dans le niveau d'enseignement correspondant).

Niveau	Garçons	Filles	Total
Préprimaire	39,8	34,1	37,0
Primaire	74,7	64,7	69,8
Moyen	21,1	15,1	18,1
Secondaire	10,6	5,7	8,2

Enfin, si l'on fait le rapport entre les effectifs scolarisés dans chaque cycle (quel que soit l'âge des élèves) et la population d'âge correspondant normalement à ce cycle, on obtient encore une image différente:

d) **Taux d'inscription par niveau** (nombre total d'élèves inscrits dans un niveau d'enseignement par rapport à la population du groupe d'âge correspondant à ce niveau):

Niveau	Garçons	Filles	Total
Préprimaire	50,5	42,6	46,6
Primaire	111,9	95,2	103,7
Moyen	40,6	28,1	34,4
Secondaire	24,6	10,8	17,8

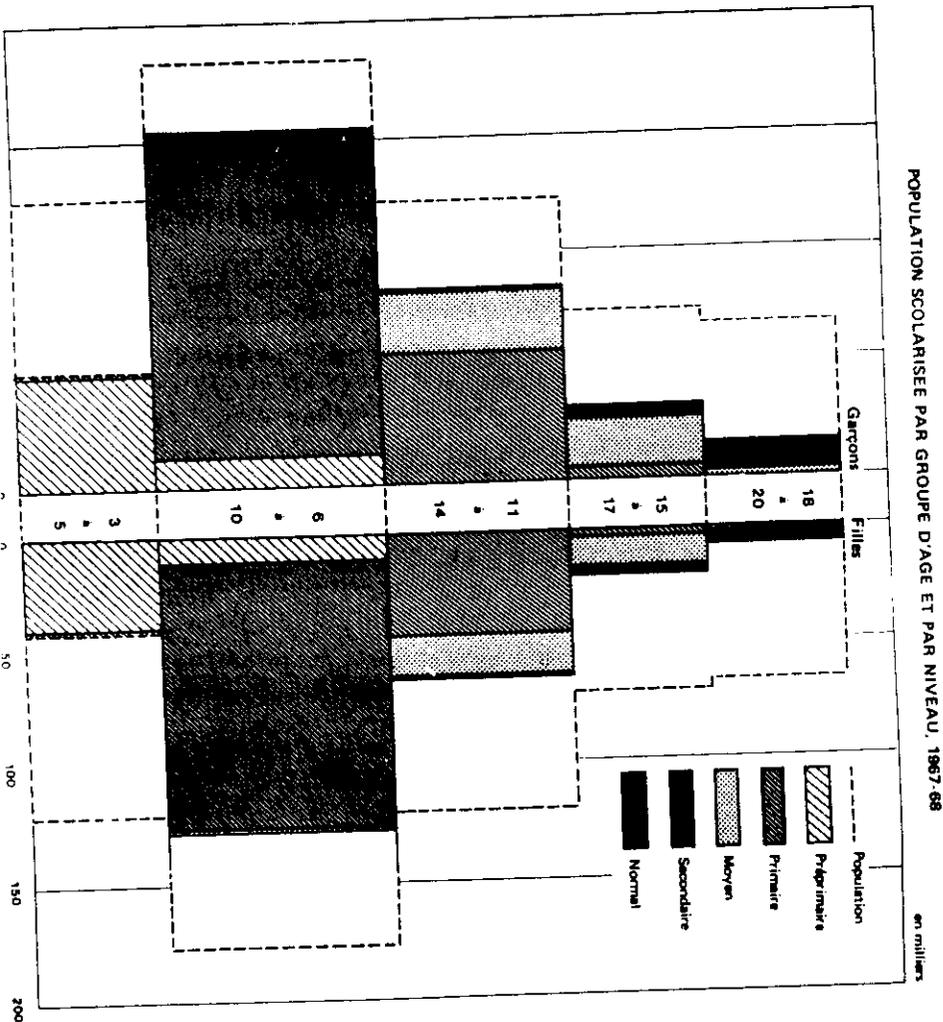
La comparaison de ces trois tableaux montre un déséquilibre certain au niveau de la structure par âge des effectifs dans les différents cycles d'enseignement. Dans le tableau b, par exemple, le groupe d'âge 18 - 20 ans ne devrait pas apparaître puisque l'âge normal de fin des études secondaires est 17 ans. Ce groupe d'âge réapparaît implicitement dans le tableau d où il va gonfler les effectifs du secondaire qui semble scolariser 17,8% du groupe d'âge correspondant alors qu'il n'en scolarise en fait que 8,2% (tableau c). Il en est de même pour le cycle moyen où, selon le tableau d, le pourcentage de la population âgée de 11 à 14 ans inscrite dans ce cycle semble être de 34,4%: elle est en réalité de 18,1% bien que cette population soit scolarisée à 60,1% dans l'ensemble du système

Ce déséquilibre est dû essentiellement aux retards scolaires et aux redoublements puisque l'influence d'entrées tardives dans le système semble peu importante, étant donné la structure de la population scolaire et les taux de scolarisation par âge simple. Nous y reviendrons lors de l'analyse par niveau.

### C. Répartition par secteur.

1.4. L'enseignement au Liban est à la charge tant du secteur public que du secteur privé, ce dernier jouant un rôle particulièrement important puisqu'il scolarisait, en 1968 - 1969, 63,8% du total des élèves et étudiants. Cependant, la répartition entre les deux secteurs varie selon les cycles et selon les sexes la part du secteur privé étant la suivante:

Graphique 3



Niveau	Garçons	Filles	Total
Préprimaire	79,7	78,6	79,2
Primaire	57,8	62,6	60,0
Moyen	50,0	56,1	52,5
Secondaire	72,8	78,1	74,4
Technique (1)	...	...	80,0
Supérieur	72,9	77,3	73,8

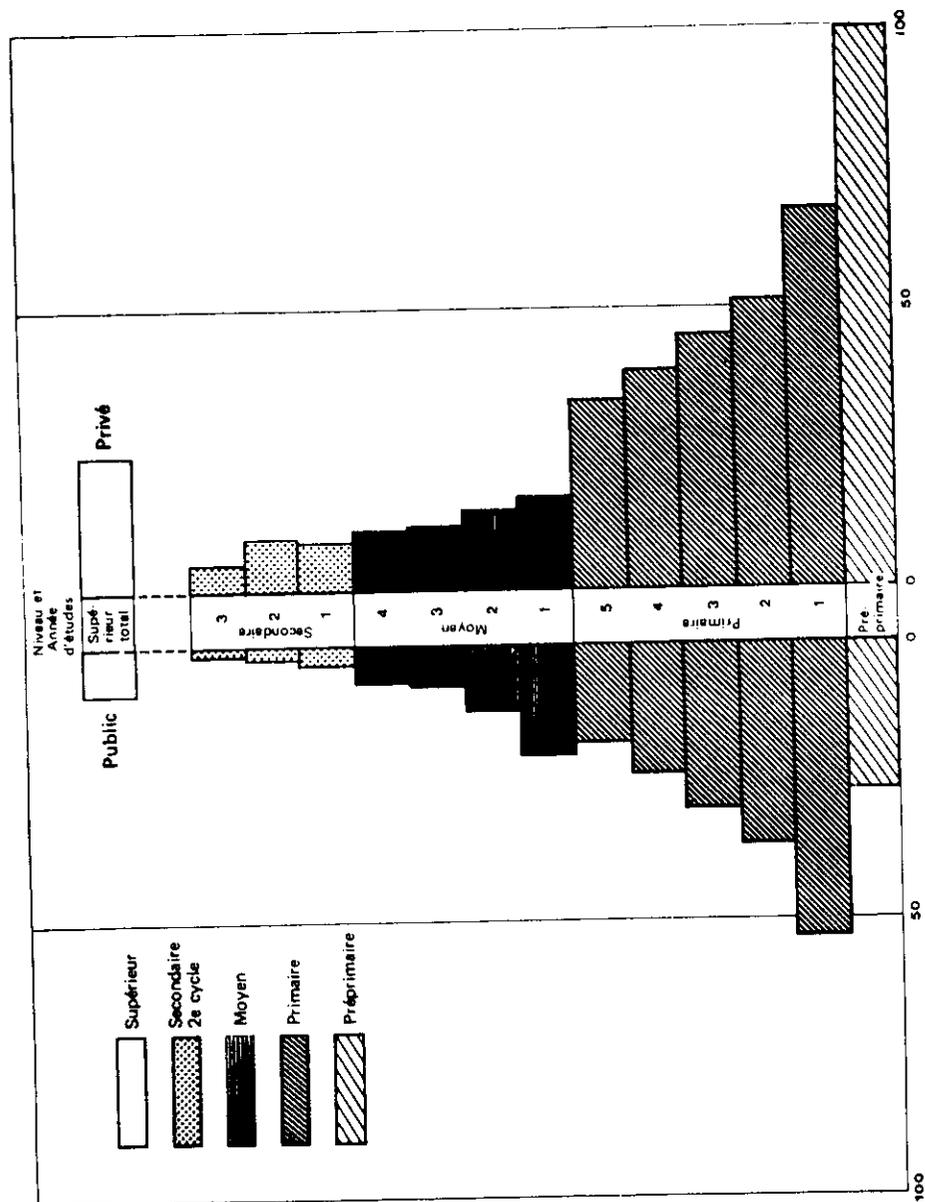
Il ressort de ce tableau que l'enseignement privé est surtout important au niveau préscolaire et aux niveaux secondaire et supérieur et qu'il s'adresse proportionnellement plus aux filles qu'aux garçons. Or, il convient de noter que, sauf dans le cycle primaire subventionné en partie par l'Etat, l'enseignement privé est totalement à la charge des familles.

1.5. Si l'on considère la période 1957 - 1969 le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement primaire et préprimaire a augmenté plus vite dans le secteur privé que dans le secteur public, l'indice d'accroissement étant respectivement de 279 et 234, soit des taux annuels moyens d'accroissement de 8,9 et 7,3%.

En revanche, les effectifs des cycles complémentaire et secondaire publics ont été multipliés par 9,5 alors que ceux du privé l'étaient par 3,3 pendant la même période (taux annuel moyen d'accroissement: 21% pour le public et 10,3% pour le privé).

1.6. A partir de 1966 - 1967, les statistiques, étant plus détaillées et plus sûres, permettent de mieux suivre l'évolution respective des deux secteurs. Sur la base de 1966 - 1967 les indices d'accroissement étaient les suivants en 1969 - 1970.

1) Ce pourcentage est donné à titre purement indicatif. L'enseignement dispensé par le secteur privé étant surtout un enseignement commercial de niveaux variés et celui dispensé par le public un enseignement professionnel et technique industriel et hôtelier.



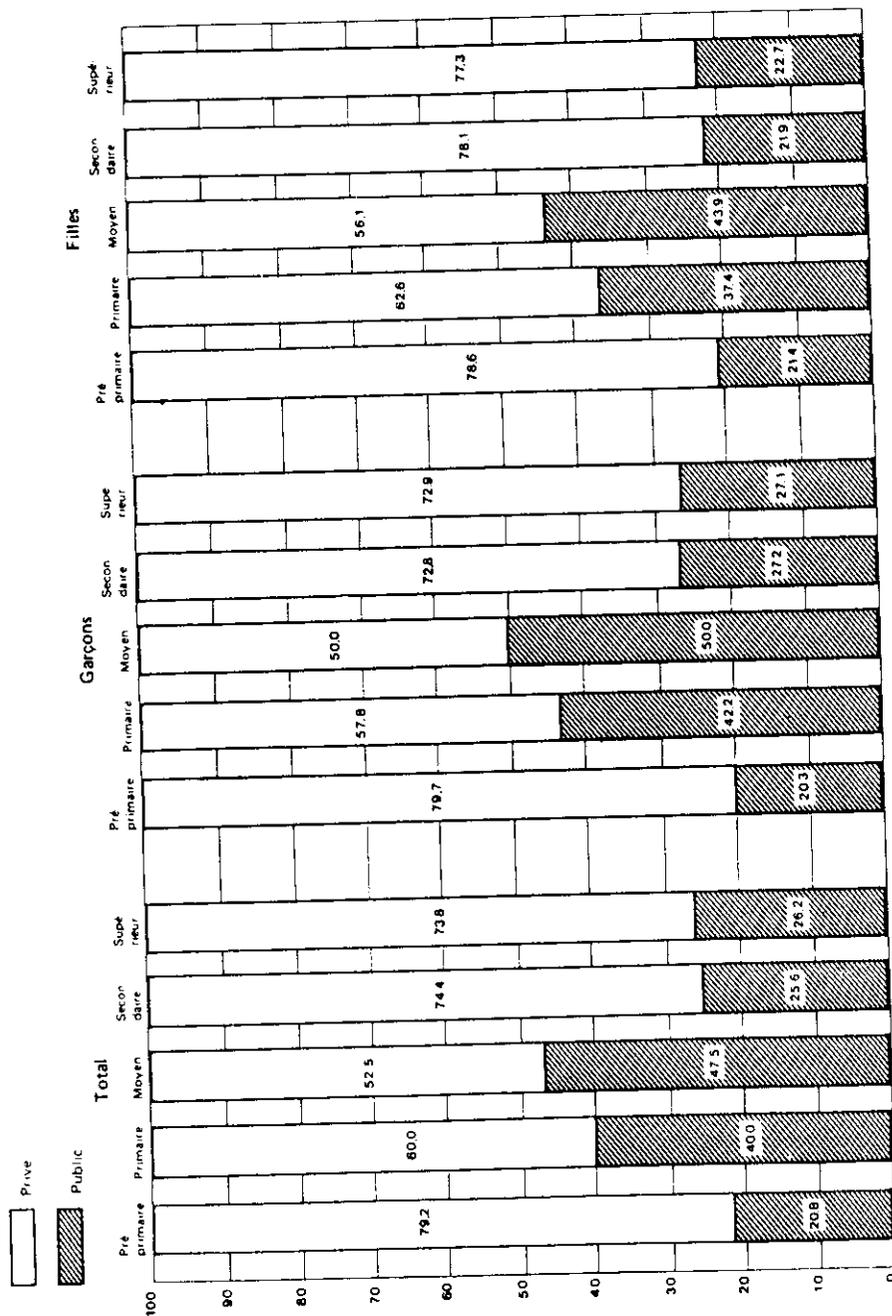
Niveau	Privé	Public
Préprimaire	135	-
Primaire	129	114
Moyen	127	193
Secondaire	130	167
Total	130	127

L'ensemble des effectifs a donc augmenté légèrement plus vite dans le privé que dans le public, mais, alors que dans le premier secteur l'accroissement était sensiblement le même pour tous les niveaux d'enseignement, dans le second il a été relativement faible dans le primaire et très important dans le secondaire et surtout le moyen. De ce fait, si la part du public diminue dans le primaire (43,2% du total en 1969 contre 46,3% en 1966), elle augmente dans le secondaire de 23,5% à 28,4% et passe dans le moyen de 39,9% à 50,1%. Pour la première fois dans l'histoire de l'enseignement au Liban, le secteur public scolarise plus d'élèves que le secteur privé dans un niveau d'enseignement.

1.7. Les transferts d'un secteur à l'autre sont relativement nombreux puisqu'ils concernaient, en 1968 - 1969, 6% de la population scolarisée aux niveaux primaire, moyen et secondaire; mais leur importance varie beaucoup selon le secteur et le cycle d'études considéré. Ils étaient pour cette même année relativement près de trois fois plus nombreux vers le public que vers le privé, et leur proportion s'accroît du primaire au moyen et du moyen au secondaire. Dans les écoles publiques, 7% des élèves scolarisés dans le cycle primaire venaient du secteur privé, 16,5% dans le cycle moyen et 23,2% dans le 2e cycle du secondaire. En revanche, les élèves venant du public ne représentaient selon les cycles que 3,1% 4,1% et 6,5% des effectifs des écoles privées.

#### D. Répartition par sexe.

1.8. S'il y avait, en 1968 - 1969, 46 filles pour 100 élèves dans l'enseignement préprimaire et 45 dans l'enseignement primaire, au fur et à mesure que l'on aborde les niveaux plus élevés de l'enseignement, leur part diminue: elle n'était plus que de 41% dans le moyen, 29% dans le secondaire et 19% dans le supérieur. Ces disparités apparaissent également au niveau des indices de scolarisation comme il a été vu dans la section (B). Elles sont encore aggravées du fait que, comme il a été signalé plus haut, les filles sont relativement plus nombreuses que les garçons à être scolarisées



dans le secteur privé (voir graphique 5 ci-joint) La proportion de filles par niveaux et par secteur est donnée ci-après.

Il semble cependant qu'entre 1966 et 1968 ces disparités se sont légèrement atténuées.

### E. Répartition géographique.

1.9. On dispose pour 1968 - 1969 de données sur la population résidente et sur la population scolarisée dans les niveaux préprimaire, primaire et moyen par

	1968 - 1969		1966 - 1967	
	Public	Privé	Public	Privé
Préprimaire	47	46	42	47
Primaire	42	47		47
Moyen	38	44		37
Secondaire	25	31	24	29
Supérieur	17	20	...	...
<b>Total tous types d'enseignement</b>	<b>40</b>	<b>43</b>		

Mohafazat et par Caza. Si l'on compare la répartition de la population résidente et de la population scolarisée dans les différents Monatazats et que l'on calcule les taux de parité (rapport entre ces deux répartitions), les écarts en ce qui concerne le total des effectifs sont peu prononcés: de 1,08 pour le Mont Liban (1) à 0,88 pour le Liban du Nord; ils le sont encore moins au niveau du primaire (1,11 et 0,93 pour les mêmes Mohafazat); en revanche, ils s'accroissent si l'on considère l'enseignement moyen (1,14 pour le Mont-Liban et 0,73 pour la Békaa soit environ 50% de plus dans le premier que dans le second) et l'enseignement préprimaire qui est 1,6 fois plus représenté dans le Grand - Beyrouth qu'au Liban - Nord.

1.10. Mais c'est surtout au niveau de la répartition des effectifs entre les secteurs public et privé que les disparités entre Mohafazat apparaissent. En effet, l'enseignement public est proportionnellement 4,5 fois plus important au Liban-Sud que dans

1) dont on a exclu les cazas de Ba'abda, Alay et El Matin pour les intégrer au Grand Beyrouth.

le Grand Beyrouth dans le préprimaire et le primaire, et 2,2 fois plus dans le moyen. A l'inverse, l'enseignement privé est près de 3 fois plus représenté dans le préprimaire au Grand Beyrouth qu'au Liban - Sud, 2,5 fois dans le primaire et 3,3 fois dans le moyen.

1.11. **Egaleme**nt au niveau des cazas les disparités sont surtout importantes lorsque l'on compare la répartition entre les secteurs public et privé. Au niveau global elles sont relativement faibles, bien qu'il y ait cependant trois fois plus d'élèves pour 1.000 habitants dans le préprimaire à Jbayl qu'à Bécharret et 14 fois plus dans le moyen à Jbayl qu'à El-Hermel qui semble le caza le plus défavorisé au point de vue de la scolarisation.

1.12. On peut faire ici encore la même constatation que celle mentionnée plus haut, à savoir le nombre important d'élèves dans le préprimaire, plus élevé dans la majorité des cazas que celui de l'enseignement moyen.

## II. Situation aux différents niveaux et types d'enseignement

### A. Enseignement préprimaire (comprenant les jardins d'enfants privés et l'année préprimaire publique):

2.1. Ce qui frappe surtout lorsque l'on considère cet enseignement c'est, d'une part, son poids important par rapport à l'ensemble des effectifs: 18% du total, c'est-à-dire, comme il a déjà été signalé, plus que l'enseignement moyen (complémentaire et 1er cycle du secondaire) qui cependant a une durée de 4 ans; et d'autre part, le fait qu'il soit pour les huit dixièmes à la charge du secteur privé. De plus, la demande d'éducation à ce niveau est en progression rapide: le nombre d'élèves des jardins d'enfants privés a été multiplié, entre 1966 - 1967 et 1969 - 1970, par 1,35. Le secteur public envisage pour sa part de convertir l'année préparatoire des écoles primaires en une année préscolaire proprement dite. Actuellement plus de 42% de la population âgée de 3 à 5 ans est scolarisée.

### B. Enseignement primaire.

2.2. Les différents éléments susceptibles d'éclairer la situation de l'enseignement à ce niveau ont été regroupés sous sept rubriques: retard scolaire, redoublement, efficacité de l'enseignement mesuré en termes de rendement, personnel

enseignant, bâtiments et équipement, programmes d'études, et examens et transferts vers l'enseignement moyen. Ils seront abordés parallèlement pour le secteur public et le secteur privé lorsque les données disponibles s'y prêteront.

#### Retard scolaire:

2.3. Dans la section consacrée aux taux de scolarisation, il a été mentionné que ceux-ci variaient beaucoup selon que l'on considérait la population d'un groupe d'âge donné scolarisée au féminin dans n'importe quel niveau d'enseignement ou seulement dans le niveau correspondant à ce groupe d'âges, et que les différences entre les taux étaient dues aux retards scolaires.

En effet, si l'on considère des élèves inscrits dans chaque année d'études primaires on voit que leur âge ne correspond que de très loin à l'âge théorique qu'ils devraient avoir.

Dans le secteur public, en 1ère année d'études, 74,8% des élèves ont l'âge normal (7ans (1) ou moins), 19,3% ont un ou 2 ans de retard et 5,9% ont 3 ans ou plus de retard.

- En 2e année, ces pourcentages sont respectivement de: 43,5, 39,6 et 16,9%.
- En 3e année, de: 34,1, 41,7 et 24,2%.
- En 4e année, de: 25,5, 42,0 et 32,5%.
- En 5e année, de: 24,1, 43,5 et 32,4%.

Donc, à partir de la 4e année, seul un quart des élèves peuvent être considérés comme ayant l'âge normal et, si la proportion de ceux ayant 3 ans et plus de retard n'augmente pas entre la 4e et la 5e année d'études, la raison en est qu'un certain nombre des élèves les plus âgés ont déjà quitté le système.

Dans le secteur privé, les retards sont les suivants:

- 1ère année: 78,3% ont l'âge normal, 17,6% ont un ou 2 ans de retard et 4,1% ont 3 ans ou plus de retard.
- 2e année: les proportions sont les suivantes: 65,5, 26,3 et 8,2%.
- 3e année: 58,7, 29,8 et 11,5%.
- 4e année: 52,9, 34,7 et 12,4%.
- 5e année: 45,8, 38,4 et 15,8%.

Si la situation dans ce secteur n'est pas non plus très brillante, elle est loin d'être comparable à celle du public puisque proportionnellement près de deux fois plus

1) On n'a pas considéré comme retard scolaire le fait d'avoir un an de plus que l'âge théorique qui peut s'expliquer par une entrée tardive dans le système.

d'élèves dans les deux dernières années d'études ont l'âge normal et que ceux ayant 3 ans et plus de retard sont environ deux fois moins nombreux en 5e année.

#### Redoublement:

2.4. La raison principale du retard scolaire - mis à part une entrée tardive dans le système qui ne semble pas jouer un rôle important au Liban si l'on considère la structure par âge de la population scolaire - est le redoublement. Ils sont en effet très importants, en particulier dans le secteur public. Vu l'état actuel des statistiques, il est très difficile de calculer les taux de redoublements réels. En effet, d'une part, des données sur les redoublants n'existant que pour l'année scolaire 1968 - 1969 (et pour 1969 - 1970 uniquement pour le primaire et le complémentaire public), il est impossible d'en étudier l'évolution ou même de calculer des taux moyens; d'autre part, il y a de nombreux transferts entre les deux secteurs - principalement du privé vers le public. Or, on ne connaît rien du passé scolaire des élèves qui passent d'un secteur à un autre: ni leur âge ni s'il s'agit de redoublants ou de promus. Il a donc été nécessaire, pour calculer des taux de redoublements, de formuler certaines hypothèses de base.

Les résultats en sont donnés ici à titre indicatif et pour l'année scolaire 1967-1968 selon les deux hypothèses extrêmes:

- 1) Tous les élèves venant de l'autre secteur font partie des redoublants.
- 2) Tous les élèves venant de l'autre secteur font partie des promus.

Secteur public	Hyp. 1	Hyp. 2
Taux de redoublements en 1ère année	entre 21,5	et 30,0%
Taux de redoublements en 2e année	entre 24,8	et 31,6%
Taux de redoublements en 3e année	entre 23,4	et 30,2%
Taux de redoublements en 4e année	entre 20,8	et 27,2%
Taux de redoublements en 5e année	entre 13,7	et 20,7%
<b>Secteur Privé</b>		
Taux de redoublements en 1ère année	entre 11,4	et 13,7%
Taux de redoublements en 2e année	entre 11,1	et 14,5%
Taux de redoublements en 3e année	entre 10,4	et 13,9%
Taux de redoublements en 4e année	entre 11,2	et 14,4%
Taux de redoublements en 5e année	entre 10,3	et 13,9%

Si on considère les taux de redoublements pour l'ensemble de l'enseignement primaire, public et privé réunis, et que l'on élimine par conséquent les transferts et, de ce fait, les hypothèses sur lesquelles étaient basés les calculs des taux par secteur, on obtient les résultats suivants:

1re année: 20,7%
2e année: 21,8%
3e année: 20,4%
4e année: 19,4%
5e année: 16,4%

Or, si l'on pondère les taux obtenus pour chaque secteur par le poids qu'il représente dans chaque année d'études primaires, on voit que la seconde hypothèse est beaucoup plus proche de la réalité puisqu'elle donne pour l'ensemble de ces niveaux d'enseignement les taux suivants: 20,6, 20,4, 19,4 et 16,4%. On peut donc conclure que les taux de redoublements dans le secteur public sont excessivement élevés (28% en moyenne) et que dans toutes les années d'études - à l'exception de la 5e année - ils sont environ le double de ceux du secteur privé qui pourtant ne sont pas négligeables (14% en moyenne).

#### Efficacité du cycle:

2.5. Les retards scolaires et les taux de redoublements ont évidemment des répercussions sur le rendement du cycle, mesuré aussi bien par le nombre d'élèves terminant leurs études, les abandons ou le coût par élève formé. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 3.4 ci-dessus, les calculs ont été effectués selon plusieurs hypothèses: on ne citera ici que ceux auxquels on arrive en suivant la seconde hypothèse (tous les élèves venant de l'autre secteur font partie des promus) qui, comme il vient d'être indiqué, semble la plus plausible.

Pour 1.000 élèves scolarisés à l'origine en 1ère année	Public		Privé		Total
a) Nombre d'élèves terminant le cycle	341(1)	649(2)	651		
b) Nombre d'élèves passant dans l'autre secteur durant le cycle selon qu'il ne s'agit que de redoublants R ou que de promus P	R	P	R	P	
	174	150	180	128	-
c) Nombre d'élèves abandonnant durant le cycle (2)	485	509	171	223	349
d) Durée moyenne des études d'un élève en années (nombre d'années-places occupées par la cohorte, et divisé par 1.000)	4,10	4,45	4,76		
e) Durée moyenne des études d'un élève terminant le cycle (en années)	6,96	5,82	6,23		
f) Coût moyen de formation d'un élève terminant le cycle (en années-élèves), soit d:	12,01	6,86	7,31		
g) Coefficient d'augmentation du coût de formation d'un élève terminant le cycle	2,40	1,37	1,46		
h) Efficacité du cycle (en %)	41,6	72,9	68,4		

Le déroulement des études d'un élève est donc totalement différent selon qu'il est scolarisé dans le secteur public ou dans le secteur privé. Dans le premier cas, il a environ deux fois moins de chances de terminer le cycle et, s'il y arrive, il le fera avec

1) Dont un certain nombre redoublent l'année suivante dans l'autre secteur.

2) Le nombre réel d'abandons des élèves scolarisés dans le même secteur durant deux années successives se situe entre les deux chiffres extrêmes figurant ici.

plus d'une année supplémentaire d'études. Au point de vue du coût d'un élève formé (mesuré en années-élèves nécessaires), le secteur public revient proportionnellement près de deux fois plus cher que les secteurs privé.

#### Personnel enseignant.

2.6. La qualité du personnel enseignant a certainement une influence sur le déroulement de la scolarité des élèves. Il peut donc être intéressant d'étudier dans quelle mesure elle diffère d'un secteur à l'autre: la première constatation qui s'impose est le très faible pourcentage de maîtres ayant été réellement préparés à leurs fonctions-c'est-à-dire ayant reçu une formation pédagogique dans une école normale primaire ou un école normale complémentaire. Ce pourcentage est de 16,5 pour les instituteurs et 21,8 pour les institutrices des écoles primaires publiques, de 34,4 et 52,4 dans les écoles complémentaires publiques (qui sont en nombre très faible), de 26,0 et 30,8 dans les écoles publiques dispensant de cycle primaire et de cycle complémentaire et de 1,5 et 0,3 dans les écoles primaires et complémentaires privées. Proportionnellement les institutrices sont, dans le secteur public ou moins, plus nombreuses que les instituteurs à avoir reçu une formation correspondant à leurs fonctions. La deuxième constatation est le nombre très élevé de maîtres peu ou nom, qualifiés: en effet, dans les écoles primaires publiques, 57,6% des instituteurs et 66,3% des institutrices n'ont que le brevet élémentaire ou moins; dans les écoles primaires et complémentaires publiques ces proportions sont de 42,1% et 54,5%, dans les écoles complémentaires publiques de 22,2% et 23,8% et dans le secteur privé de 60,6% et 90,7%. Les données pour les deux secteurs ne sont sans doute guère comparables du fait que la majeure partie des maîtres du privé sont classés sous la rubrique "attestations scolaires" (24,9%) et "divers" (35,4%) qui peut recouvrir des niveaux de qualifications très divers, et que les informations pour ce secteur étant données tous cycles réunis, on a considéré comme appartenant au 2e cycle du secondaire tous les professeurs titulaires d'une licence ou d'un diplôme supérieur. Cependant, rien ne permet de penser que les maîtres du secteur privé soient plus qualifiés que leurs homologues du secteur public. Une étude effectuée en 1970 par le SIRLAS (Secrétariat des Instituts Religieux Libanais pour les Affaires Sociales) sur "les Instituts religieux dans la vie éducationnelle et sociale du Liban" mentionne, dans la section consacrée au personnel enseignant, que 46,2% du total des enseignants du secteur public ont une qualification égale ou inférieure au brevet contre 55,4% des enseignants des Instituts religieux et confirme donc cette impression.

2.7. Cette même étude compare également le nombre d'élèves par enseignant (professeurs et cadres administratifs) dans les écoles publiques et les diverses écoles privées, tant du niveau primaire et complémentaire que du niveau secondaire. Ce nombre est de:

21,6 dans les instituts religieux.

24,0 dans le privé laïc.

19,6 dans le privé religieux.

25,2 dans les écoles relevant de la hiérarchie catholique et 18,8 dans les écoles publiques.

Le secteur public n'est donc pas, en ce qui concerne le rapport maître-élèves, en position défavorable par rapport au secteur privé, au moins en ce qui concerne l'enseignement proprement dit, car, au point de vue financier, le faible nombre d'élèves par maître occasionne pour le premier de ces secteurs un surcroît de dépenses.

2.8. L'âge du personnel enseignant ne semble pas non plus un facteur explicatif de la différence de rendement de l'enseignement primaire public et privé, car, dans les deux cas, il suit à peu de choses près la même distribution et est caractérisé par la très forte proportion de jeunes. En effet, 54,4% du personnel enseignant du privé et 56,1% de celui du public ont moins de 27 ans.

#### Bâtiments scolaires:

2.9. L'adéquation de l'école à ses buts pédagogiques contribue également à l'efficacité de l'enseignement. Si une étude exhaustive a été faite en 1970, conjointement par le Ministère de l'éducation et le Ministère du plan, sur la situation dans ce domaine du secteur public, les renseignements concernant le secteur privé ne portent que sur la répartition des écoles d'après le nombre d'élèves. Ces renseignements mettent en lumière la différence de taille qui existe entre les écoles privées et les écoles publiques; ces dernières représentent 73,8% des écoles comptant moins de 35 élèves et seulement 29% de celles ayant 400 et plus d'élèves. De même, 35% des écoles publiques ont moins de 71 élèves contre 19% des écoles privées, ce qui explique en partie le faible nombre d'élèves par maître dans le public.

2.10. Non seulement les écoles publiques sont petites, mais elles n'ont souvent d'écoles que le nom, puisque toujours d'après la même étude, sur 1.284 écoles primaires et complémentaires, il n'y a que 118 bâtiments scolaires et 60 bâtiments partiellement scolaires, les autres, soit 86% du total, étant bâtiments ordinaires. Quant aux élèves, 73% d'entre eux sont dans des bâtiments ordinaires, 10% dans des bâtiments partiellement scolaires et 17% dans des bâtiments scolaires. De plus, 6%

seulement des salles de classe sont considérées comme spacieuses, 24% moyennes et 70% exigües. Enfin, il convient de signaler que, sur 1.272 écoles, l'Etat n'est propriétaire que de 185 et les municipalités de 38; 423 d'entre elles sont mises à la disposition des municipalités par des particuliers ou des institutions et les 626 autres sont en location.

#### Programmes d'études:

2.11. L'enseignement au niveau primaire est dispensé dans les écoles publiques en arabe, mais l'étude d'une langue étrangère occupe une place importante: 5 heures sur les 27 heures hebdomadaires, soit autant que l'arithmétique et ce pour toutes les classes. Dans le secteur privé, la langue d'apprentissage varie selon les établissements. Les programmes d'études sont de type traditionnel et font surtout appel à la mémoire.

#### Examens et transferts dans l'enseignement complémentaire:

2.12. Le passage d'une classe à l'autre est subordonné, au moins dans le secteur public, à la réussite à un examen de fin d'année. Les données manquent pour évaluer les taux d'échec, mais ils sont au moins égaux aux taux de redoublement; or, nous avons vu ci-dessus que ceux-ci étaient très importants, en particulier dans le secteur public. De plus, la fin des études est sanctionnée par le certificat d'études primaires. Les données ne permettent pas de comparer l'évolution du nombre de candidats à cet examen à celle des effectifs totaux du primaire, qui sont confondus avec ceux du préprimaire dont le rythme d'accroissement est certainement différent et dont le poids est loin d'être négligeable, pas plus que l'évolution respective des candidats du secteur public et du secteur privé. En revanche, l'évolution du nombre total de candidats au CEP a été la suivante:

	1955-56	1958-59	1961-62	1964-65	1954-55
	1958-59	1961-62	1964-65	1967-68	1967-68
Indice	128	138	150	118	309

Le nombre de candidats a donc plus que triplé en 12 ans, mais son rythme d'accroissement semble, durant les dernières années pour lesquelles les données sont disponibles, avoir accusé un net fléchissement. Les taux de réussite à cet examen sont très variables allant de 41,8% à 75% avec une moyenne de 60% .

2.13. Bien que ce certificat ne soit pas exigé à l'entrée du cycle complémentaire du 1er cycle secondaire, il semble que tous les élèves inscrits en 5<sup>e</sup> année d'études primaires se présentent à l'examen ainsi que le montre le tableau ci-dessous qui ne peut être établi que pour 1967 - 1968 et pour le total des élèves. étant donné les nombreux transferts qui ont lieu en particulier du secteur privé vers le secteur public à l'entrée dans le cycle complémentaire.

1. Elèves inscrits en 5 <sup>e</sup> année d'études Primaires en 1967 - 1968	52.097	
2. Candidats au CEP 1967 - 1968	51.135	
3. Elèves non présentés au CEP		962
4. Admis au CEP	38.184	
5. Refusés		12.951
6. Redoublants la 5 <sup>e</sup> année en 1968 - 1969		8.521
7. Promus en 1 <sup>re</sup> année du cycle moyen en 1968 - 1969	31.905	
8. Différence entre 1 et 7		20.192
9. Différence entre 4 et 7		6.279

Si l'on prend pour hypothèse que les élèves promus en 1<sup>re</sup> année du cycle moyen ont été admis au CEP, il y a 6.279 élèves, soit 16,4% qui, reçus à cet examen, ne continuent pas leurs études; leur nombre est plus élevé si l'on rejette cette hypothèse. De même, parmi les élèves inscrits en 5<sup>e</sup> année, 20.192 élèves ne sont pas promus en 1<sup>re</sup> année du cycle moyen (enseignement complémentaire et 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire). Ces 20.192 élèves peuvent, selon l'hypothèse retenue, se décomposer comme suit: 6.274 ont obtenu le CEP et quittent l'enseignement, 12.951 élèves ont été refusés à l'examen et 962 n'ont pas été candidats: de ces 13.913 élèves, 8.521 redoubleront et 5392, soit 10% des élèves de 5<sup>e</sup> année, quittent le système sans diplôme. Le taux de transfert entre la 5<sup>e</sup> année d'études primaires et la 1<sup>re</sup> année d'études moyennes est de 73,2%, si l'on élimine les élèves qui redoublent la 5<sup>e</sup> année et de 61,2% dans le cas contraire. Si l'on compare les effectifs totaux (redoublants compris) de la 5<sup>e</sup> année du primaire et de la 1<sup>re</sup> année du moyen, le rapport est de 70,6% pour l'ensemble des deux secteurs, de 80,8% pour le secteur public et de 64,7% pour le secteur privé - après élimination des transferts c'est-à-dire en considérant que les élèves sont restés dans le même secteur. Il semble donc qu'il y ait proportionnellement plus d'élèves qui passent du primaire dans le moyen dans le secteur public que dans le secteur privé.

### C. Enseignement complémentaire et 1er cycle du secondaire.

2.14 Les informations concernant ces deux types d'enseignement étant présentés ensemble, nous utiliserons pour les désigner le terme d'enseignement "moyen", bien qu'un véritable enseignement moyen commun à tous les élèves et utilisant les mêmes méthodes et les mêmes professeurs ne doive être réellement introduit qu'au début de l'année scolaire 1971-1972. A l'heure actuelle, ce qui les distingue est principalement la différence de qualifications des maîtres qui, pour l'enseignement complémentaire, appartiennent au corps des instituteurs du primaire et, pour le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, au corps des professeurs du secondaire. Dans l'un et l'autre cas, le maître n'est pas chargé de l'enseignement de la totalité des disciplines mais seulement d'une ou de plusieurs d'entre elles. Le plan suivi ici est le même que pour l'enseignement primaire.

#### Retards scolaires:

2.15. Les retards accumulés dans le primaire ont évidemment des répercussions sur l'âge des élèves du cycle moyen; en effet dans le secteur public:

- en 1<sup>re</sup> année, 25,3% des élèves peuvent être considérés comme ayant l'âge normal.
  - 44,2% ont un ou deux ans de retard;
  - 30,5% ont trois ans et plus de retard;
- en 2<sup>e</sup> année, les pourcentages sont les suivants: 25,4, 43,8 et 30,8.
- en 3<sup>e</sup> année; 28,2 44,9 et 26,9;
- et en 4<sup>e</sup> année, 25,5, 44,0 et 29,5.

La proportion d'élèves ayant 1 ou 2 ans de retard reste relativement stable et celle des élèves d'âge normal augmente légèrement; en revanche, le pourcentage de ceux qui ont un retard important (3 ans ou plus) diminue, surtout entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année, ce qui laisse à penser que les élèves les plus âgés abandonnent en cours d'études proportionnellement plus que les autres, de même qu'ils ont quitté le système en plus grand nombre entre la 5<sup>e</sup> année d'études primaires - où ils représentaient 32,4% des élèves de cette classe - et la 1<sup>re</sup> année d'enseignement moyen où ils ne représentent plus que 30,5% des effectifs.

Dans le secteur privé, la situation est toute autre, en raison du passe scolaire différent des élèves:

- en 1<sup>re</sup> année, 49,2% des élèves ont l'âge normal;  
39,3% ont 1 ou 2 ans de retard;  
11,5 ont au moins 3 ans de retard;
- en 2<sup>e</sup> année, ces pourcentages sont de: 48,8, 39,0 et 12,2;
- en 3<sup>e</sup> année, : 47,4, 41,2 et 11,4;
- et en 4<sup>e</sup> année: 45,5, 39,8 et 14,7.

La proportion d'élèves d'âge normal est plus importante que dans le secteur public mais a tendance à diminuer, et celle des élèves les plus âgés, beaucoup plus faible, augmente. On peut donc en déduire que l'augmentation du retard scolaire entraîne moins d'abandons que dans le secteur public.

#### Redoublements:

2.16. Les variations relativement faibles, d'une année d'études à l'autre de la répartition des élèves selon leur retard laissent présager des taux de redoublement moins élevés que dans l'enseignement primaire. Les données statistiques disponibles permettent de calculer ces taux pour l'ensemble des secteurs public et privé, mais l'analyse par secteur est rendue particulièrement délicate à cause des transferts importants qui ont lieu surtout du privé vers le public (les élèves venant du privé représentent 28% des effectifs de la 1<sup>re</sup> année du cycle moyen public) et du manque d'informations à leur sujet. Les données par secteur présentées ci - dessous le sont à titre indicatif.

<i>Enseignements public et privé 1967 - 1968</i>			
Taux de redoublement en 1 <sup>re</sup>	année		16,1%
en 2 <sup>e</sup>	année		10,7
en 3 <sup>e</sup>	année		8,1
en 4 <sup>e</sup>	année		15,4

<i>Secteur public 1967 - 1968</i>			
Taux de redoublement en 1 <sup>re</sup>	année		20,8%
en 2 <sup>e</sup>	année		13,8
en 3 <sup>e</sup>	année		12,0
en 4 <sup>e</sup>	année		24,2

<i>Secteur privé 1967 - 1968</i>			
Taux de redoublement en 1 <sup>re</sup>	année		5,2%
en 2 <sup>e</sup>	année		8,4
en 3 <sup>e</sup>	année		6,4
en 4 <sup>e</sup>	année		9,8

Ces taux sont donc d'une manière générale très inférieurs à ceux du primaire: pour l'ensemble des effectifs du cycle ils sont en moyenne de 12,6% au lieu de 19,7; dans le secteur public de 17,7 au lieu de 28 et dans le secteur privé de 7,5 au lieu de 14,1.

#### Efficacité du cycle:

2.17. Ici encore les données concernant le secteur public et le secteur privé sont données sous toutes réserves pour les raisons mentionnées plus haut.

<i>Pour 1.000 élèves scolarisés à l'origine en 1<sup>re</sup> année du cycle</i>	<i>public</i>	<i>privé</i>	<i>Total</i>
a) Nombre d'élèves terminant le cycle	5371	8831	834
b) Nombre d'élèves passant dans l'autre secteur durant le cycle selon qu'il ne s'agit que de redoublants R ou que de promus P.	R 134	P 122	

c) Nombre d'élèves abandonnant durant le cycle	329	341	117	166
d) Durée moyenne des études d'un élève en annés (nombre d'années places occupées par la cohorte et divisé par 1.000)	3,52	4,13		4,21
e) Durée moyenne des études d'un élève terminant le cycle (en années)	4,88	4,32		4,58
f) Coût moyem de formation d'un élève terminant le cycle (en années élèves soit d:a	6,55	4,68		5,05
g) Coefficient d'augmentation du coût de formation d'un élève terminant le cycle	1,64	1,17		1,26
h) Efficacité du cycle (en%)	61,1	85,5		79,2

Les retards scolaires étant dûs surtout à ceux accumulés dans le primaire, et les taux de redoublements étant moins élevés que dans ce cycle, le rendement ou l'efficacité de l'enseignement moyen est très supérieur à celui observé dans le niveau précédent. Si l'on ne considère que l'ensemble de l'enseignement moyen, on voit que plus des huit dixièmes des élèves initialement scolarisés en 1<sup>re</sup> année terminent le cycle, avec une demi année supplémentaire d'études, et que le coût de formation d'un tel élève est de 26% supérieur au coût théorique..

#### Personnel enseignant:

2.18. Le personnel enseignant dans ce cycle étant le même que celui soit du cycle primaire, soit du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, et les informations le concernant n'étant pas présentées séparément, il n'est pas possible de faire ici une analyse distincte et il convient donc de se reporter à la section ayant trait au personnel enseignant dans ces deux niveaux, et plus particulièrement au niveau primaire (la majeure partie des élèves étant scolarisée dans le cycle complémentaire).

#### Bâtiments scolaires:

2.19. La plupart des écoles complémentaires sont rattachées à des écoles primaires, au moins dans le secteur public - le seul pour lequel il existe des informations - et le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire est dispensé dans les écoles secondaires. Il convient également ici de se reporter à la section correspondante de l'analyse de ces deux niveaux.

#### Programme d'études:

2.20. L'horaire hebdomadaire est de 30 heures dans les quatre années d'études. L'enseignement des langues étrangères prend une grande importance (14 heures) puisqu'il sert non seulement à l'étude de ces langues, mais encore de véhicule à l'enseignement des matières scientifiques: mathématiques, physique et chimie et sciences naturelles.

#### Examens et transferts vers l'enseignement secondaire (2e cycle).

2.21. La fin des études du cycle complémentaire est sanctionnée par le Brevet d'études élémentaires auquel peuvent également se présenter les élèves de 4<sup>e</sup> année année du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire. Ce diplôme n'est pas nécessaire pour accéder au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, mais il est exigé pour se présenter au concours d'entrée des écoles normales d'instituteurs ou d'éducation physique et des écoles techniques (niveau brevet professionnel). Il y a deux sessions d'examens. Le nombre de candidats est en progression constante et a été multiplié par plus de 5 en 12 ans, passant de 3.206 en 1955-1956 à 17.090 en 1967-1968, dernière année pour laquelle les données sont disponibles. Le rythme d'accroissement a été assez régulier avec un certain fléchissement en fin de période.

	1955 - 56	1958 - 59	1961 - 62	1964 - 65	1954 - 55
	1958 - 59	1961 - 62	1964 - 65	1967 - 68	1967 - 68
Indice	145	163	161	140	533

Le taux de réussite est très variable, le plus élevé enregistré durant la période étant de 68,4% et le plus bas de 37,4% (l'année suivante du reste), la moyenne se situant aux environs de 52%, taux également observé durant les trois dernières années. Il semble donc qu'il s'agit d'un examen assez sélectif et il est intéressant de voir si sa réussite conditionne ou affecte le passage dans le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

1.	Elèves inscrits en 4 <sup>e</sup> année d'études moyennes en 1967 - 68	15.391
2.	Candidats au B.E. en 1967 - 68	17.090
3.	Elèves non présentés	-
4.	Admis au B.E.	8.914
5.	Refusés au B.E.	8.176
6.	Redoublants la 4 <sup>e</sup> année en 1968 - 69	2.369
7.	Promus en 1 <sup>re</sup> année du 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire	
8.	différence jentre 1 et 7	4.238
9.	Différence entre 4 et 7	négative
10.	Abandons après la 4 <sup>e</sup> année d'études moyennes	(8 - 6) 1.869

Il semble que ce lien n'existe pas car, d'une part, le nombre de candidats au B.E. (Brevet) est supérieur au nombre d'élèves inscrits en 4<sup>e</sup> année du cycle moyen (il y a donc des candidats venant de l'extérieur du système ou d'un autre niveau ou type d'enseignement), d'autre part, le nombre d'élèves promus en 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire est supérieur au nombre d'admissions au Brevet. Donc, les élèves entrent dans ce cycle qu'ils aient ou non leur diplôme, mais il est impossible de savoir si les 1.869 élèves qui abandonnent le font avec ou sans diplôme. Le taux de transfert dans le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire est élevé: 85,6% si on élimine les élèves qui redoublent leur 4<sup>e</sup> année d'études moyennes, 72,5% dans le cas contraire.

Enfin, si l'on compare les effectifs totaux (redoublants compris) de la 4<sup>e</sup> année du cycle moyen et de la 1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire, le rapport

qui est de 76,5% pour l'ensemble des effectifs n'est plus que de 52,5% pour le secteur public mais de 91,8% pour le secteur privé – les transferts ayant été éliminés. Il semble donc, vu le taux élevé de passage d'un niveau à l'autre, que les redoublements en 4<sup>e</sup> année du cycle moyen soient beaucoup plus nombreux dans le public que dans le privé, ce qui est confirmé par le fait qu'en 1968 - 69 les redoublants représentaient 19% des effectifs de cette classe dans le public et 8% dans le privé. L'explication en est peut-être que la plupart des élèves du secteur public sont scolarisés dans l'enseignement complémentaire et sont donc moins bien préparés à l'entrée dans le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire que les élèves du secteur public qui ont en plus grand nombre effectué leurs études moyennes dans le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.

## Section IV – Aspects financiers du développement de l'éducation au Liban

### I. La croissance des dépenses publiques D'éducation

Le développement rapide du système d'éducation au Liban peut se mesurer par la croissance des effectifs scolarisés. Cependant, le remarquable dynamisme de la dépense d'éducation révèle une croissance plus spectaculaire encore, qui ne va pas sans soulever des problèmes sérieux quant à la signification exacte de ce développement et quant aux mécanismes du financement.

#### 1.1. Taux d'accroissement des dépenses d'éducation:

En l'absence de coefficients de déflation significatifs et cohérents par rapport à l'évolution de la monnaie libanaise, les calculs et données chiffrés qui suivent sont exprimés en prix courants. En outre, les (statistiques) existantes ne permettant pas de calculer les taux d'accroissement annuel ni même l'évolution des dépenses privées d'éducation pour tout le pays, nous nous limiterons dans les paragraphes suivants à l'étude des dépenses publiques d'éducation. Une évaluation des dépenses des familles sera présentée pour l'année 1968-1969 au cours de cette étude.

##### 1.1.1. Evolution du budget du Ministère de l'éducation nationale.

Budget	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
P.N.	30839	37893	50315	56033	63399	74234	88393	97322	101503	112057	123663	152109
Taux d'accroissement annuel (%)	22,8	32,8	11,4	13,14	17,08	19,07	10,1	4,3	10,4	10,4	23	

Il ressort de ce tableau que les dépenses totales d'éducation du Ministère de l'éducation nationale progressent à un rythme remarquable.

Sur la base 100 en 1960, le budget s'élève en 1971 à 493% de son montant initial, c'est-à-dire qu'il a quasiment quintuplé au cours des 11 années écoulées, ce qui représente un taux d'accroissement annuel moyen de 15,6%.

Un taux aussi élevé signifie un doublement tous les 5 ans de la masse budgétaire consacrée aux dépenses d'éducation.

1.1.2. Y a-t-il corrélation avec l'évolution du P. I. B. et du budget général de L'Etat? (voir graphique 6)

Pour répondre à cette question nous disposons de la valeur du produit intérieur brut pour la période allant de 1964 à 1968 avec une prévision pour 1970 établie par le Ministère du plan (en millions de L.L.).

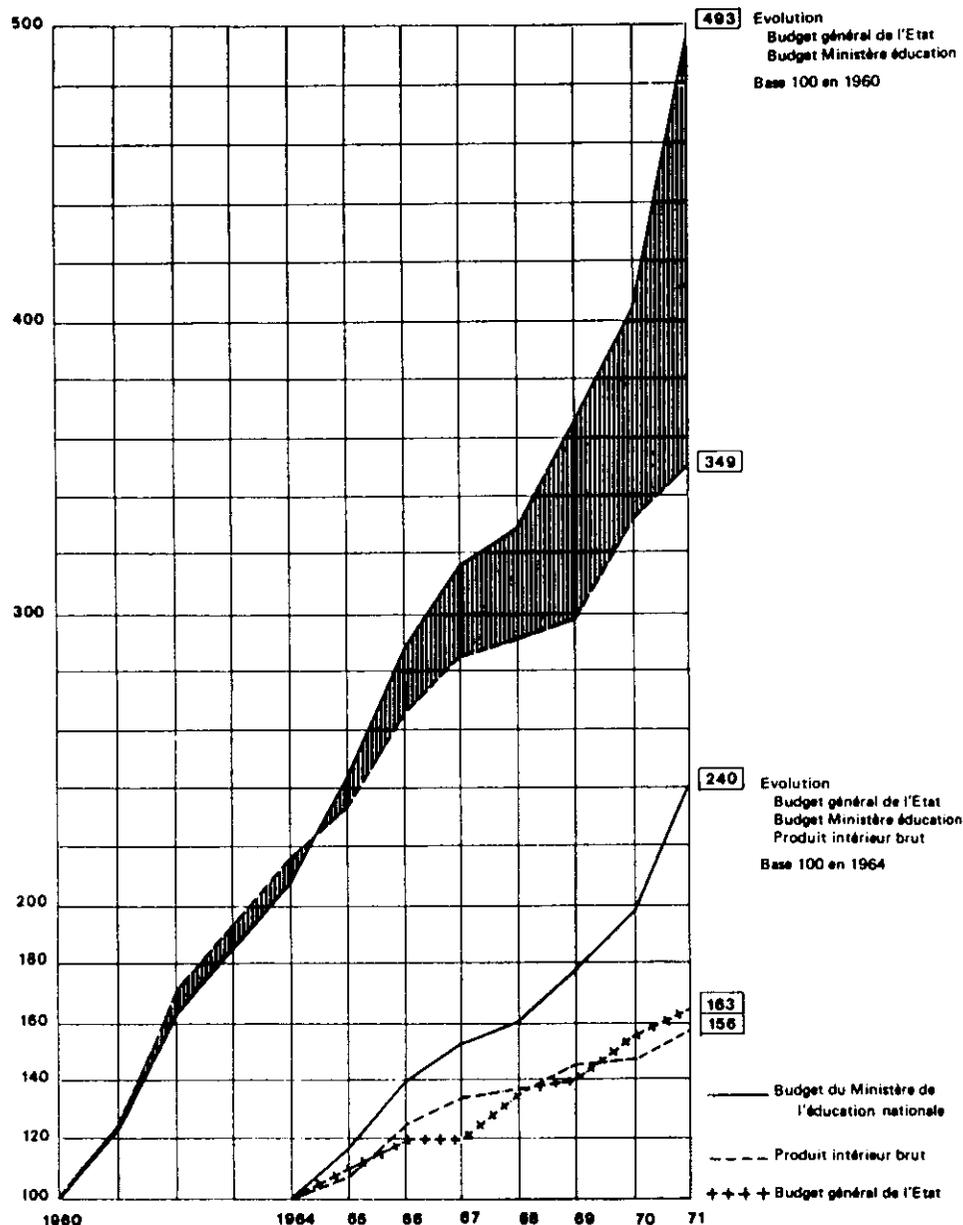
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
P.I.B.	3.200	3.523,4	3.866,7	3.820,1	4273,2	-	4.700
Budget Etat	476,4	514,8	590,7	632,9	648,5	660,6	736,6
Budget M.E.N.	63,4	74,2	88,4	97,3	101,5	112	123,7

Soit les pourcentages et taux suivants sur la base 100 en 1964

Indice en 1970 Taux d'accroissement annuel moyen			
	P.I.B.	147	6,7
	Budget d'Etat	155	7,6
	Budget M.E.N.	195	11,8

Si l'évolution comparée du budget de l'Etat et du P.I.B. traduit, dans le contexte national libanais, non pas un interventionnisme plus poussé de l'Etat, mais, à tout le moins, un développement des activités étatiques parallèle à celui des ressources réelles du pays mesurées par le P.I.B., l'appréciation que l'on peut porter sur le développement des dépenses publiques d'éducation est qualitativement différente.

Graphique 6 EVOLUTION COMPAREE DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, DU P.I.B., ET DU BUDGET DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX-ARTS



En effet, sur la période considérée qui est relativement courte, ces dépenses se sont développées 1,76 fois plus vite que les *ressources réelles* du pays.

Par ailleurs on peut noter que les *ressources financières* de l'Etat libanais – sur lesquelles est financée l'éducation – sont constituées essentiellement par l'impôt; or, de 1964 à 1968 les recettes fiscales se sont accrues de 34% et les dépenses de l'Etat de 36% alors que pendant le même laps de temps, les dépenses d'éducation croissaient de 60%, soit presque deux fois plus vite.

Bien qu'il ne semble pas, jusqu'à ce jour, que le développement de l'éducation se soit heurté à des contraintes budgétaires trop rigides, il faut s'attendre avec un tel rythme de croissance des dépenses, et toutes choses restant égales par ailleurs, que des tensions se manifestent du côté des ressources destinées à financer les activités de l'Etat et notamment l'éducation.

S'agit-il d'une politique volontariste et contrôlée de développement de l'éducation publique supposant une politique budgétaire appropriée?

Ou la différence des taux de croissance est-elle liée à un rythme propre de développement du système d'éducation dont la conséquence serait un accroissement automatique et a posteriori de la dépense?

Dans ce dernier cas le rythme de progression de la dépense devrait être significatif du degré de maturité du système d'éducation, et pour s'en assurer il convient d'analyser les taux d'accroissement de la dépense d'éducation par niveau.

## 1.2. Croissance de la dépense par niveau d'éducation:

### 1.2.1. De 1960 – 1961 à 1970 – 1971:

L'évolution des dépenses de fonctionnement par niveau d'éducation s'établit ainsi sur la base 100 en 1960.

Sur l'ensemble de la période, deux ordres d'enseignement attestent un taux d'accroissement très élevé: L'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur, cependant que les autres niveaux d'éducation manifestent une vitalité certaine se traduisant par un doublement des dépenses tous les 7 ou 8 ans environ.

Niveau et type d'enseignement	Indice de Croissance	Taux de croissance annuel moyen
Primaire et complémentaire	240	9,2%
Secondaire général	250	9,7%
Formation des maîtres du primaire: enseignement normal	200	7,2%
Technique et Professionnel	440	16%
Supérieur (Université libanaise)	610	19,8%

Il semblerait donc que le développement de l'éducation fut mené "sur tous les fronts en même temps" avec un effort particulier dans les enseignements technique et supérieur qui connaissent, en début de période, un degré de développement très inférieur, comme le montrent les statistiques des effectifs scolarisés.

#### 1.2.2. 1965 - 1966: une année tournant:

Toutefois, l'examen des courbes représentant l'évolution du budget de l'Éducation nationale et du budget général de l'État montre que ces deux grandeurs suivent une évolution parallèle jusqu'en 1965 - 1966 mais, qu'à partir de cette date, la croissance du budget de l'éducation s'accélère et n'est plus solidaire de celle du budget de l'État.

Pour connaître les raisons et la signification de cet état de fait, il devient nécessaire de considérer deux sous - périodes au cours de la décennie écoulée, respectivement antérieure et postérieure à l'année scolaire 1965 - 1966 afin d'étudier l'évolution des taux de croissance annuels moyens des dépenses avant et après cette date.

Soit:

Niveau et type d'enseignement	Taux de croissance annuel moyen de	
	1959 - 60 à 1965 - 66	1966 - 67 à 1970 - 71
Primaire et complémentaire	16,40%	5,9%
Secondaire général	18,90%	12,9 %
Formation des maîtres du primaire	40,5%	6,5%
Technique et Professionnel	31%	9,4%
Supérieur (Université Libanaise)	41%	20,4%

Paradoxalement, il ressort de ce tableau que:

- dans un premier temps, le développement extrêmement rapide du système public d'éducation s'est traduit par des taux de croissance assez exceptionnels, et cela pour tous les types et niveaux d'enseignement.

- La deuxième période marque un net ralentissement de la croissance dont il est possible d'évaluer ses implications à l'aide des données suivantes:

Niveau et type d'enseignement	Taux de croissance annuel de		
	1966 - 67 à 1967 - 68	1967 - 68 à 1968 - 69	1968 - 69 à 1969 - 70
Primaire et complémentaire	9,45	3,15	5,23
Secondaire général	11,13	12,54	15,02
Formation des maîtres du primaire	16,62	2,93	0,7
Technique et professionnel	1,97	13,16	13,51
Supérieur (Université Libanaise)	11,51	34,4	15,36

Au niveau de l'enseignement normal, les objectifs ont été atteints avec la création d'une école normale par Mohafazat et ce secteur d'activité est entré dans une phase de stabilisation.

Alors que les dépenses affectées à l'enseignement primaire et complémentaire croissent moins vite qu'auparavant et de façon irrégulière, l'enseignement secondaire général est l'objet d'une politique soutenue et progressive.

L'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur pour leur part semblent progresser par bonds successifs.

Peut - on dire pour autant que la croissance de la dépense soit un indice de l'expansion du niveau d'enseignement correspondant?

Et l'évolution en dents de scie mais avec une amplitude de plus en plus faible des taux de croissance tout au long de la décennie ne traduit-elle pas plutôt un "essoufflement" de la dépense qu'une stabilisation du système d'éducation?

Quelles sont alors les causes de la croissance budgétaire?

Il convient, pour répondre à cette question, de confronter la croissance des dépenses avec celle de divers indicateurs relatifs au système d'éducation.

### 1.3. Croissance de la dépense et croissance du système public d'éducation:

Il y a donc lieu de se demander, en l'absence de corrélation étroite avec la croissance du PIB et du budget de l'Etat, si l'accroissement des dépenses du Ministère de l'éducation nationale est en relation avec des améliorations quantitatives et qualitatives, en particulier avec un encadrement plus dense.

Or, le taux d'accroissement annuel moyen du nombre des enseignants, calculé pour le primaire, le complémentaire et le secondaire général, conduit à des remarques singulières quand on le confronte avec le taux d'accroissement de la dépense d'éducation (sans le supérieur) et avec le taux d'accroissement des effectifs.

Taux de croissance annuel: Primaire + complémentaire  
+ secondaire (Secteur Public)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	taux de croissance annuel moyen
	61a	62a	63a	64a	65a	66a	67a	68a	69a	
	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	
Effectifs	6,7	9,0	10,6	10,5	4,7	12,4	9,5	8,1	7,1	8,7
Enseignants	16,4	22,6	14,3	0,4	19,8	5,3	6,0	10,6	-	11,6
Budget M.E.N. (sans le Supérieur)	32,4	10,7	11,3	17,7	24,8	8,1	4,4	5,3	9,6	14,6

a) La croissance de l'encadrement (11,6% par an en moyenne) ne peut expliquer à elle seule la disparité entre le rythme de progression des dépenses (14,66%) et celui des effectifs (8,7%).

Pourtant il est certain que les dépenses d'éducation sont dues pour une part prépondérante, à des charges en salaires des maîtres, qui représentaient, non compris l'enseignement supérieur, plus de 70% des dépenses de fonctionnement et d'équipement en 1967 - 68.

b) Si la disparité entre les taux de croissance de la dépense d'une part, et des effectifs, d'autre part, ne s'explique qu'en partie seulement par l'augmentation du nombre des maîtres et par l'amélioration de leur rémunération ( et de leurs garanties

statutaires) on peut se demander dans quelle mesure elle n'est pas imputable à d'autres améliorations qualitatives, notamment à celles qui tiennent aux équipements scolaires.

Or, les dépenses d'équipement et de matériel scolaire, nettement sous évaluées par rapport aux autres dépenses, ne représentent que 1,4% de l'ensemble du budget et de fonctionnement (1967-68) et ne peuvent en expliquer l'accroissement.

c) Les loyers, payés par l'Etat pour la location de salles de classe, manifestent un dynamisme certain puisque de 1967 - 68 à 1968 - 69 ils se sont accrus de près de 50%. Mais leur part relative (4,5%) dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement n'est pas assez importante pour que l'on voit en eux une cause majeure du développement du budget.

d) Les dépenses en capital sont votées sous forme de loi - programme et les données disponibles ne permettent malheureusement pas, d'une part, de procéder à une analyse comparative de l'évolution de la répartition entre dépenses courantes et dépenses en capital, et d'autre part, d'évaluer le volume annuel des charges récurrentes liées à la réalisation des investissements.

D'après les renseignements recueillis, il apparaît que de 1958 à 1963 les dépenses d'investissement relatives aux constructions scolaires représentaient en moyenne un montant de 2 millions de livres libanaises par an et figuraient à la "Caisse autonome des constructions scolaires".

De 1964 à 1970 les dépenses en capital sont votées sous forme de loi programme et figurent au budget général de l'Etat, l'exécution du programme des constructions scolaires étant confiée essentiellement au Ministère des travaux publics et du transport.

Le montant des investissements prévus se présentait ainsi pour la période 1965 - 1970, en livres libanaises:

Enseignement général	15.000.000	
	+ 6.400.000	(Report Caisse autonome)
Enseignement technique	+ 20.000.000	
Enseignement agricole	+ 2.400.000	
<b>Total</b>	<b>43.800.000 L.L.</b>	

Soit une moyenne annuelle de 7.300.000 L.L. représentant environ 7% du budget de fonctionnement. Il est à noter que 45,6% de ces investissements, soit près de la moitié, sont destinés à l'enseignement technique et le tiers (34%) à l'enseignement général.

#### 1.4. Un facteur prépondérant dans la croissance des dépenses: Les subventions à l'enseignement privé:

En fonction des données que nous avons pu rassembler, l'évolution de ces subventions se présente comme suit:

<i>Année budgétaire</i>	<i>Montant de la subvention par élève (en L.L.)</i>	<i>Subventions totales payées par l'Etat (en L.L.)</i>
1961	25	2.000.000
1962		
1963	-	-
1964	40	4.000.000
1965	60	6.000.000
1966	-	-
1967	60	7.600.000
1968	60	8.300.000
1969	65	11.400.000
1970	85	14.000.000 <sup>1</sup>
1971	85	18.400.000 <sup>1</sup>

Avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 25%, la part relative des dépenses de subventions à l'enseignement privé passe, pour la période considérée,

1) Evaluation établie en tenant compte du fait que 85% des élèves de l'enseignement primaire privé perçoivent la subvention.

de 6,5% du budget en 1961 à près de 13% des dépenses de fonctionnement en 1970 et 15% en 1971 selon l'évaluation ci - dessus.

Des projections établies par les services compétents du Ministère du plan montrent que le montant global de la subvention s'élèverait à 23 millions de L.L. en 1975 pour atteindre 28 millions en 1980 et 40 millions en 1985.

La croissance budgétaire induite est plus que proportionnelle à l'accroissement des effectifs puisqu'elle est fonction à la fois de celui - ci et de la hausse du montant unitaire de la subvention.

Ce transfert de l'Etat à certains établissements privés d'enseignement est une des causes du développement des dépenses publiques d'éducation au cours des dernières années et pour celles à venir, à ajouter à la hausse des salaires.

#### 1.5. Conclusion:

a) La croissance de la dépense publique d'éducation manifeste un dynamisme certain et, semble-t-il, un dynamisme propre: certes celui-ci prend-il appui sur la croissance physique du système d'éducation, mais celle-ci n'en rend compte qu'imparfaitement. En liaison avec ce dynamisme on discerne, semble-t-il, un phénomène de hausse des rémunérations des maîtres, sans qu'on puisse affirmer que ce soit une cause du rythme remarquablement rapide de la progression des dépenses. Il apparaît plus nettement que les transferts opérés par la puissance publique au profit du secteur privé sont une cause certaine de la croissance du budget de fonctionnement du Ministère de l'éducation nationale et, toutes choses restant égales par ailleurs, il faut s'attendre que la courbe représentative de l'évolution des dépenses publiques d'éducation accentue son allure exponentielle.

b) On peut se demander si ce dynamisme de la dépense ne va pas engendrer des tensions du côté des ressources, en dépit de l'aisance apparente avec laquelle cet effort semble être financé. A cet égard, il importe de le situer dans son contexte en le rapprochant d'indicateurs non plus éducatifs mais économiques.

En évaluant le produit intérieur brut (P.I.B) pour 1970 et 1971 sur la base d'un taux de croissance annuel de 7% il est possible d'établir les rapports suivants:

En pourcentage	1964	1965	1967	1968	1970	1971
Budget de l'Etat						
P.I.B.	14,89	14,61	16,57	15,18	15,6	15,5
Budget Educ, Nat						
P.I.B.	1,98	2,1	2,55	2,4	2,6	3
Budget Educ. Nat						
P.I.B.	13,31	14,42	15,37	15,65	16,78	19,65
Budget de l'Etat						

Sur l'ensemble de la période, les dépenses de l'Etat n'augmentent qu'à un rythme modéré (7,2%), représentant une part du P.I.B. en faible hausse, alors que les dépenses du Ministère de l'éducation nationale s'accroissent rapidement (13,3%).

Ainsi, la dépense publique d'éducation croît – elle 1,8 fois plus vite que la dépense de l'Etat et le budget de l'éducation nationale – représente-t-il en 1971, 3% du P.I.B. et près de 20% du budget général de l'Etat.

## II. La structure de la dépense d'éducation proprement dite.

Les difficultés croissantes d'allocation des ressources au niveau global rendront plus difficiles à l'avenir, d'une part, les possibilités de dégager des ressources supplémentaires pour le développement de l'éducation et de surmonter les obstacles physiques comme l'offre en maîtres qualifiés ou le développement des constructions scolaires, et d'autre part, les choix à effectuer entre les améliorations de la qualité de l'éducation et les progrès de la scolarisation.

En conséquence, les éléments qui joueront, dans le futur plus encore qu'aujourd'hui, un rôle privilégié et qui demanderont toute l'attention des responsables du financement de l'éducation sont incontestablement les coûts unitaires.

### 2.1. Structure de la dépense par niveau et type d'enseignement:

Le montant global des dépenses affectées à l'enseignement proprement dit par niveau et type d'enseignement évolue ainsi en pourcentage.

Niveau et type d'enseignement	1958-59	1959-60	1960-61	1967-68	1968-69	1969-70	1
Primaire et complément	77,51	77,67	71,88	72,16	72,65	71,98	
Secondaire	8,58	8,41	9,22	7,96	8,13	8,79	
Formation du Personnel enseignant	2,11	2,28	4,33	3,43	3,68	3,64	
Technique et profess	6,15	5,46	5,06	8,27	7,76	8,43	

Sont à ajouter à ce tableau les dépenses tenant à l'enseignement du sport et celui de la musique.

Enseignement du sport	2,12	2,52	2,76	5,97	5,63	5,28	5,28
Enseignement de la mus.	1,31	1,31	1,19	1,18	1,18	0,96	0,91

Il en ressort que, bien que les dépenses purement éducatives croissent en valeur absolue, leur part relative à l'intérieur du budget diminue dans le temps; la cause essentielle en est, comme nous l'avons vu, la part grandissante des transferts vers le secteur privé de l'éducation à laquelle s'ajoutent le financement des activités périscolaires (sports et scoutisme – plus de 5% en 1970, contre 2% en début de période) et la contribution grandissante au budget autonome de l'Université libanaise, plus de 9% en 1970, contre moins de 2% en début de période. Par ailleurs, la structure de la dépense éducative s'est transformée, la répartition des ressources entre les divers degrés et types d'enseignement s'opérant au profit de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique.

### 2.2. Structure de la dépense éducative par fonction:

- 70% du budget sont consacrés en 1968-69 aux salaires des divers personnels (cadres, contractuels...)
- moins de 6% vont à l'administration
- 7% environ au matériel scolaire (2%) et au paiement des loyers (5%)
- le reste (17%) constitue les dépenses d'intervention du Ministère sous forme de

transferts vers le secteur privé notamment et les activités périscolaires et culturelles.

Au vu de ces données, on peut se demander si la part accordée à l'administration est suffisante pour assurer une gestion efficace; si le faible niveau des dépenses consacrées aux fournitures et matériel scolaire ne permet pas de préjuger du mauvais rendement qualitatif de l'enseignement au même titre que la sous-évaluation des dépenses destinées aux activités sociales: bourses, cantines, inspection médico-scolaire, service d'orientation, etc.

### 2.3. Structure des coûts unitaires moyens et répartition par activité:

(i) L'étude "Coût et financement" entreprise par le "Centre régional de planification et d'administration de l'éducation pour les pays arabes" (ASCATEP), permet d'évaluer pour l'année scolaire 1968 - 69 les dépenses du budget de l'éducation pour la scolarisation d'un élève dans les divers degrés et types d'enseignement au Liban.

Il en résulte le tableau suivant:

Niveau et type	Coût unitaire		Répartition en % par activité, dont			
	de gestion (en L. L.)	d'équipement (en L. L.)	Enseignement			Autres
			(personnel - matériel)	Admini- stration	social	
Primaire	253	300	85,00	2,30	0,15	2,55
Complémentaire	541		92,00	1,90	0,07	6,03
Secondaire	675	30	86,00	2,70	1,30 (bourses)	10,00
Normal	2.130	35	56,00	4,00	30,00 (bourses)	10,00
Privé "Gratuit" <sup>1</sup>	69		86,00	3,20	0,13	10,67

Il apparaît que:

- Le coût par élève dans l'enseignement primaire est relativement élevé: une part importante de ce coût étant consacrée au paiement des salaires des maîtres et, connaissant par ailleurs l'importance du rapport maître - élèves (environ 1 pour 18),

en portant celui-ci progressivement à 25 puis à 30, une diminution certaine du coût pourrait être enregistrée.

- le coût d'un élève de l'enseignement normal bien qu'élevé n'apparaît pas excessif si on le juge par rapport au primaire (8,5 fois plus) et au secondaire (3 fois plus).

Toutefois, la différence de coût avec l'enseignement secondaire demeure suffisamment importante pour autoriser à penser qu'une amélioration dans la qualité du recrutement des élèves - maîtres (au niveau du baccalauréat, notamment) ne se traduirait pas ipso facto par un accroissement du coût de leur formation.

En effet, laissant à l'enseignement secondaire le soin de la formation académique (à faible coût) des élèves jusqu'au niveau du baccalauréat il serait possible de donner, en centres ou instituts pédagogiques, pour un coût unitaire égal à son montant actuel mais pendant une durée moindre de 1 ou 2 ans, les qualifications pédagogiques nécessaires aux futurs maîtres, dans l'exercice de leur profession.

Cette procédure, outre l'avantage d'améliorer le recrutement et donc la qualité de l'enseignement, en abaissant le coût de la formation, pourrait permettre une revalorisation salariale de la profession sans qu'un processus en chaîne d'augmentation des traitements s'ensuive à l'intérieur de l'ensemble de la fonction publique.

(ii) En 1969 - 70, une évaluation établie par les services du Ministère du plan, selon la même méthodologie, permet de présenter la comparaison suivante:

Niveau et type d'enseignement	Coût unitaire de gestion en L.L.	
	1968-69	1969-70
Primaire et complémentaire	300	275
Secondaire	675	746
Normal	2.130	2.294
Privé gratuit <sup>1</sup>	69	85

1) Ecoles privées de niveau primaire subventionnées par l'Etat.

A l'exception du primaire et du complémentaire pour lesquels le coût unitaire est en baisse, sans que les raisons en apparaissent clairement, tous les autres secteurs de l'éducation connaissent une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement par élève dont la cause essentielle doit être trouvée dans les nominations nouvelles et les promotions internes des maîtres. D'une façon générale, la jeunesse du corps enseignant et le renforcement progressif des qualifications professionnelles des maîtres devraient se traduire au cours des années à venir par une légère accélération du rythme de croissance des dépenses des salaires, sans toutefois que la part relative de la masse salariale à l'intérieur de budget n'augmente aussi vite, en raison du développement plus rapide des dépenses de transfert vers le secteur privé.

(iii) La part du budget de fonctionnement allant aux traitements, allocations et indemnités des différents personnels, à l'exclusion de l'enseignement supérieur qui dispose d'un budget autonome, a évolué ainsi au cours des dernières années.

1968 - 69	1969 - 70	1970 - 71
70%	66%	67%

Cette évolution confirme le fait que le véritable moteur de l'expansion budgétaire ne se situe pas au niveau des salaires, mais bien plutôt à celui des dépenses de transfert qui sont passées à près de 13% et 15% des dépenses de fonctionnement au cours des deux dernières années.

#### 2.4. Pour une politique des coûts unitaires:

L'utilisation des coûts unitaires en tant qu'instrument de gestion et de politique économiques de l'éducation semble n'avoir reçu que des applications limitées ou relativement superficielles. Les quelques études entreprises à ce jour ne semblent pas avoir été assorties d'application pratique à l'exception du projet de carte scolaire qui envisage d'une façon assez globale les avantages d'un regroupement des écoles.

Une application plus poussée et plus systématique de l'étude des coûts unitaires

devrait fournir des moyens de suivre efficacement le fonctionnement des services de l'éducation nationale. C'est l'idée moderne d'un instrument de contrôle appliqué à la gestion des activités éducatives, non pas tant pour vérifier la conformité à des règles, que pour tendre à la réalisation d'objectifs jugés souhaitables. D'autre part, cette étude des coûts pourrait permettre de procéder avec plus de clarté et de fondements à certains choix fondamentaux intéressant l'éducation nationale: c'est l'idée d'un instrument de prévision mis au service de la politique de développement de l'éducation.

Toutefois, et dans la phase actuelle, le calcul et l'utilisation par les administrateurs de l'enseignement, à des fins de décision, des coûts unitaires compris comme instrument de gestion et de prévision, ne trouveront leur pleine utilité que si la collecte systématique de séries statistiques financières complètes et homogènes, à la fois pour le public et le privé, est ressentie par les responsables comme un préalable commandant tout progrès sensible dans les études sur les coûts et le financement du système d'éducation, aussi bien dans la phase de conception que de mise en oeuvre et de contrôle d'un plan de développement de l'éducation.

### III. Une mesure de l'effort national de financement en 1968.

#### 3.1. Pour une approche de la réalité:

(i) La dépense des familles pour l'éducation générale des enfants (comprenant les groupes d'âge 3 - 4 ans à 17 - 18 ans) a pu être estimée, d'une façon analytique, pour l'année 1968, à 105 millions de livres libanaises, soit 2,5% du P.I.B. Cette estimation concerne l'enseignement général distribué dans les établissements scolaires uniquement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique privé et des cours du soir.

La part correspondante du Ministère de l'éducation nationale a été de 97.203,000 L.L., (soit 2,4% du P.I.B.), le budget de l'Université libanaise n'étant pas compté.

Ainsi, les dépenses d'éducation générale se répartissaient entre 52% à la charge des familles et 84% à la charge de l'Etat. Il est à noter que 22% de la dépense des familles sont le fait de l'enseignement public (transport, frais d'inscription, fournitures

scolaires) et que 30% au moins des dépenses privées totales sont des dépenses de transport.

(ii) Par ailleurs, la Direction centrale de la statistique au Ministère du plan a estimé, d'une façon globale mais avec les réserves de rigueur, qu'en 1968, 5,86% des dépenses de consommation des ménages concernaient l'éducation sous toutes ses formes, soit 5% environ du P.I.B.

Dans ce cas, 1/3 de l'effort d'éducation serait à la charge de l'Etat et 2/3 à celle des familles.

(iii) Si l'on tient compte des conditions mêmes dans lesquelles a été menée l'enquête sur la consommation des ménages (échantillon de 3%) et du fait que d'autres ministères que celui de l'éducation (agriculture, travail, fonction publique...) interviennent d'une façon ou d'une autre dans l'éducation des enfants et des jeunes adultes, la réalité du partage de l'effort de financement entre les secteurs publics et privés devrait se situer entre les deux évaluations présentées ci-dessus, soit 40% à la charge du secteur public et 60% à celle du secteur privé.

(iv) Il peut paraître audacieux, en l'état actuel des informations statistiques, de vouloir tenter le rapprochement et la comparaison des évaluations ci-dessus. La Mission en est consciente et tient à souligner que ces données ne sont présentées ici, qu'à titre indicatif, pour "une approche de la réalité".

Tout travail scientifique sérieux en ce domaine présuppose, comme cela est souligné dans la section précédente, que la collecte organisée et systématique des statistiques financières du secteur public et du secteur privé de l'éducation soit entreprise sans retard.

### 3.2. Remarque:

Les entrevues accordées par les représentants de l'enseignement privé ont révélé que ce secteur rencontre de grosses difficultés de financement et qu'il lui deviendra de plus en plus difficile d'augmenter les droits de scolarisation afin d'assurer le financement des investissements destinés à développer ses capacités d'accueil.

En raison donc ne serait-ce que de la simple poussée démographique, il faut s'attendre à ce qu'un nombre grandissant d'enfants demandent à être inscrits dans

l'enseignement public avec toutes les répercussions que cela peut avoir sur le développement des dépenses publiques d'éducation.

### 3.3. Un point critique:

En 1968, le budget de l'éducation nationale représentait 2,4% du P.I.B. En 1971, c'est déjà 3% du P.I.B. qui vont à l'éducation publique et l'apport des familles n'a certainement pas diminué.

D'ores et déjà, c'est donc, toujours selon l'hypothèse minimum, plus de 5% du P. I. B. qui sont destinés à financer l'enseignement général du pays.

Ce taux devrait-il et pourrait-il être augmenté? Seule une étude approfondie du secteur de l'éducation par rapport aux autres secteurs de l'économie peut fournir une réponse satisfaisante.

Par ailleurs, l'élasticité de la dépense publique d'éducation demeurera-t-elle constante? A l'heure actuelle, le budget du Ministère de l'éducation nationale croît 1,8 fois plus vite que celui de l'Etat et entre 2 et 3 fois plus vite que les ressources réelles du pays mesurées par le P.I.B.

La tension du côté des ressources se fait déjà sentir dans le secteur privé; ne va-t-elle pas bientôt atteindre le secteur public malgré l'aisance avec laquelle il semble avoir financé, jusqu'à ce jour, son propre développement?

C'est pourquoi l'action à mener dans l'immédiat en ce domaine, devrait porter à la fois sur l'étude des sources et des mécanismes du financement dans le but de rendre l'éducation *moins chère et plus utile*.

### Conclusion

En 1971, près de 20% du budget général de l'Etat, soit 3% du P.I.B., sont consacrés aux dépenses publiques d'éducation.

Par ailleurs, depuis 1965 - 66, la croissance des dépenses du Ministère de l'éducation nationale s'accélère et n'est plus solidaire de l'évolution des ressources financières (budget général de l'Etat) et de celles du pays (P.I.B.) qui alimentent ces dépenses et devraient, en principe, en limiter l'expansion.

La stratégie initiale de développement équilibré du système libanais d'éducation publique ne semble plus correspondre aux besoins, et les capacités de financement de ce développement diminuent pour des raisons qui tiennent essentiellement à la juxtaposition de deux politiques; à la politique existante de développement de l'éducation publique, notamment au niveau des enseignements secondaire, technique et supérieur, se superpose une politique systématique d'aide à l'enseignement primaire privé qui se traduit, sur le plan budgétaire, par un transfert chaque année plus important, de fonds publics aux établissements privés d'enseignement.

En outre, le secteur privé qui intervient pour plus de 50% dans l'effort national de financement de l'éducation, rencontre des difficultés croissantes à dégager les moyens financiers de son développement, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement. Les droits de scolarisation, déjà très élevés, ne pourront plus s'accroître aussi vite que les dépenses qu'ils devraient couvrir.

C'est pourquoi les mécanismes actuels du financement de la politique en matière d'éducation et la difficulté que l'on aura à dégager des ressources nouvelles ne permettent pas d'envisager la poursuite du développement national de l'éducation sur la base des tendances passées. Mais, au contraire, la continuation de l'effort entrepris se trouve lié aux changements indispensables de la structure du système éducatif et à l'introduction rationnelle d'innovations susceptibles de rentabiliser la production de ce système. C'est donc moins un problème de correction et d'ajustement qu'un problème d'élimination - reconversion de tout ou partie des structures existantes.

Le passage de la structure actuelle à une structure nouvelle ne peut alors s'opérer qu'à travers un ensemble d'actions programmées dont seule "l'analyse coût-rendement" peut déterminer les priorités. Ainsi est mis en évidence le problème des coûts unitaires.

Le dynamisme actuel de la dépense ne va pas sans gaspillage (utilisation insuffisante des maîtres, des bâtiments, des moyens...). Au moment où l'on découvre mieux le rendement insuffisant des services éducatifs, ceux-ci semblent coûter plus cher.

L'énorme augmentation enregistrée des dépenses (multipliées par 5 en 11 ans) ne semble pas s'être accompagnée d'une scolarisation accrue dans les mêmes propor-

tions (entre 2 et 3 fois plus) et d'améliorations qualitatives en rapport avec un semblable effort. Cette croissance des dépenses a sans doute facilité l'augmentation de la scolarisation et accru le nombre de maîtres qualifiés, mais elle s'est accompagnée en revanche d'une hausse des coûts unitaires et d'une baisse dans les conditions d'enseignement.

Ainsi, dans l'enseignement, la hausse des prix n'est pas compensée par une évolution favorable des rendements; bien au contraire, c'est leur faible niveau qui détermine la progression des coûts.

Il est probable que cette situation s'explique par le fait que l'enseignement est conçu, organisé et développé selon des méthodes traditionnelles, plus adaptées à l'enseignement "d'un petit nombre" qu'à l'enseignement "de masse".

A cet égard, l'utilisation plus intensive et plus rationnelle du patrimoine éducatif immobilier, l'amélioration en hausse du rapport élèves — maître et l'utilisation de nouvelles techniques et méthodes d'enseignement vont dans le sens d'une amélioration des coûts et des rendements.

Toutefois, l'expérience enseigne que l'innovation pour l'innovation demeure une gageure si elle ne correspond pas à des possibilités et des besoins réels et, plus précisément, que l'introduction de certaines innovations dans un système suppose un effort accru de financement, augmentant les coûts durant la période de conception et d'installation, avant qu'en soient retirés les avantages escomptés sous forme notamment d'un abaissement des coûts unitaires moyens.

Les observations mettent en évidence l'importance qu'il faut accorder à la "dynamique des coûts unitaires" et la nécessité de développer les études en ce domaine afin qu'ils soient utilisés comme les instruments indispensables à la formulation des choix quantifiés qui seront présentés à la décision des responsables.

**Chapitre III**

**Modernisation du système  
d'Enseignement**

Ce chapitre est extrait du "projet pour le Développement de l'Education" préparé à Beyrouth en 1971, en étroite collaboration entre la mission de l'UNESCO et l'Equipe libanaise homologue.

construction de la première tranche, la Banque accordait, par le fait même, sa caution et son approbation à l'approche méthodologique et pédagogique qui y était défendue. Cela est d'autant plus vrai que le projet libanais représentait le premier programme du genre, à être financé par la Banque.

Ce chapitre reproduit notamment la partie relative au projet Liban/ Banque Mondiale, qui figure dans la Requête<sup>1</sup> présentée par le gouvernement libanais à la Banque en vue d'obtenir le financement de la première tranche du plan du Regroupement Scolaire.

Cette Requête, se conforme dans sa présentation au processus d'analyse technique exigé par la Banque, fournissant toutes les données et informations nécessaires à une prise de décision justifiée.

Aussi, son contenu revêt-il une importance toute particulière, car il reflète d'une part la nouvelle conception pédagogique et architecturale élaborée par l'Equipe libanaise, en vue de moderniser notre système d'enseignement, et d'autre part, il constitue le point de départ d'une série de démarches effectuées par le Liban en vue d'obtenir, soit de la Banque, et soit d'autres agences internationales, le financement de nouvelles tranches du plan du Regroupement Scolaire. En consentant à donner suite à cette Requête et de financer la

---

(1) Réf: liban, projet pour le Développement de l'Education, Nov. 1971.

De celles-ci la plus importante, prévue par les autorités libanaises, serait l'intégration de l'enseignement général et de l'enseignement technique qui se ferait par l'initiation pré-professionnelle instituée dans les écoles moyennes et l'organisation au niveau régional de liens permanents entre les écoles moyennes et l'école technique. Le Liban n'aurait plus - comme c'est actuellement le cas - deux systèmes d'enseignement, général et technique, complètement indépendants l'un de l'autre, mais deux systèmes complémentaires, communiquant entre eux et se tenant au même degré de considération. Ainsi, les réticences observées dans le pays à l'égard de l'enseignement technique, perdraient de leur acuité et les jeunes libanais opéreraient un choix mieux assuré de leur métier d'avenir.

## 2. "Le Regroupement scolaire" du cycle primaire.

Etant donné les contraintes budgétaires, le gouvernement libanais se voit dans l'obligation d'abandonner l'idée d'une mise en œuvre intégrale du plan de regroupement du primaire<sup>(1)</sup> qui aurait permis l'accueil des 624.000 élèves du primaire prévus en 1977 - 78 de la manière suivante:

380.000 dans le secteur public

76.000 dans le secteur privé subventionné (gratuit)

168.000 dans le secteur privé payant.

L'hypothèse de regroupement partiel retenue d'après les estimations actuelles, permettra de faire face à cette même demande en prévoyant dans les écoles publiques 299.207 places tandis que le secteur privé subventionné accueillera 156.793 élèves, la capacité du secteur privé payant atteignant le même niveau que prévu, à savoir 168.000 places.

En ce qui concerne la capacité d'accueil du système primaire public en 1977 - 78 elle sera donc obtenue par la construction de 102.960 nouvelles places correspondant à des normes appropriées au point de vue spatial et correspondant à l'allocation budgétaire pour le primaire prévue dans le plan. Cela correspond en termes de bâtiments scolaires à la construction de 145 écoles:

9 écoles de petite taille (240 élèves).

62 écoles de taille moyenne (480 élèves).

---

1) Réf: le projet du Regroupement Scolaire, Ministères du plan et de l'Education Nationale, Beyrouth 1970.

## Section I. Le Plan du Regroupement Scolaire

### 1. Objectif et justification.

Le Liban a mis au point un plan de regroupement des écoles publiques primaires moyennes. Ce plan répond au souci des autorités libanaises de doter le pays-même dans ses zones les plus périphériques - d'un réseau d'écoles modernes et d'un système d'éducation national rendu accessible à tous les libanais, dans des chances égales d'épanouissement individuel et d'instruction. La Mise en œuvre de ce plan permettrait de:

Rationaliser les investissements dans l'éducation et freiner le gaspillage d'énergies et d'efforts dans ce domaine.

Améliorer le ratio élèves/matre, en le faisant passer de 18 (ratio actuel) à 30.

Tirer un meilleur parti du personnel qualifié en exercice, et perfectionner le personnel déficient.

Le point de départ de cette opération est la construction de bâtiments scolaires adéquats et décentes. En effet, les écoles publiques actuelles sont logées pour la plupart - 86% - dans des locaux ordinaires d'habitation et 70% de leurs salles de classe sont exigües, ne dépassant pas une surface unitaire de 30m<sup>2</sup>. Aussi la modernisation du système d'éducation au Liban, se voit-elle liée étroitement à la mise en œuvre du plan de construction. En effet, il est clair dans l'esprit des responsables libanais que le bâtiment scolaire est un moyen et non une fin en soi, la fin étant la modernisation du système d'éducation, par la révision des programmes actuels, des méthodes d'enseignement utilisées et par l'introduction d'innovations pédagogiques.

74 écoles de grande taille (960 élèves).

La carte scolaire donne l'implantation prévue pour ces écoles.

Etant donné la décision d'éliminer les classes de l'enseignement moyen des écoles (primaires et moyennes) et de les récupérer (excepté 20% de celles-ci soit 11.160 places) au profit du primaire, on pourra récupérer pour ce niveau 44.640 places de norme satisfaisante.

Par la même occasion, on éliminera pour cause de vétusté ou de norme spatiale inadéquate, 40.911 places faisant actuellement partie du système primaire. Etant donné la capacité actuelle du système primaire qui est de 192.518 places, le nombre de places actuelles qui resteront disponibles sera de 151.607. Compte tenu des calculs précédents, la capacité totale du système primaire public sera donc en 1977-78 de 299.207 places, soit un accroissement par rapport à la capacité actuelle (1970-71:192.518 places) de 55% (environ 107.000 places), soit à raison de 6,5% par an. Sur ces 299.207 places, près de 200.000 continueront à être louées.

Selon les projections faites initialement les effectifs scolarisables s'élèveraient en 77 - 78 à 625.000 dont, d'après le plan de regroupement, 380.800 devraient aller dans le public, 76.000 dans le secteur privé subventionné et 168.200 dans le privé payant.

Dans le cadre du développement du plan de **regroupement partiel** retenu, le public ne pourrait accueillir que 300.000 élèves, la capacité du privé payant restant comme prévue (soit 168.000 places) et la capacité du privé subventionné passerait de 76.000 à 156.000 places.

Il est à noter que dans le cas, probable d'une amélioration du rendement d'ici 1977 - 78 il pourrait être envisagé, d'une part de diminuer le nombre d'élèves classe et d'autre part de réduire la contribution du secteur privé subventionné.

### 3. Le Regroupement scolaire du cycle moyen.

Le plan mis au point par le gouvernement libanais donne la priorité à la construction des établissements d'enseignement moyen. Cette construction serait entreprise en trois tranches, leur ouverture étant prévue respectivement pour les rentrées de 1973, 1974 et 1976. Chaque tranche comporterait 50 écoles de 320 élèves, 40 écoles de 560 élèves et 20 écoles de 1120 élèves soit 110 écoles abritant un peu plus de 60.000 élèves au total. Le coût de chaque tranche serait de 50 millions L. L. la capacité totale offerte par l'enseignement public sera de 150.000 places, en 1977-1978.

Toutes les écoles moyennes existant actuellement seront remplacées par des écoles moyennes neuves.

### 4. Les besoins en maîtres.

Les besoins en maîtres pour l'année horizon 1977 - 78 peuvent s'obtenir en partant de la ventilation des places du primaire public en cette année, parmi les locaux disponibles classés d'après leur condition en 3 catégories:

- Aux 102.960 nouvelles places on applique un ratio maître/élèves de 35.
- Aux 85.600 places correspondant à des bâtiments ayant des locaux spacieux et de taille moyenne, on applique un ratio maître/élèves de 32.
- Aux 110.587 places restantes (sur le total de 299.207 dans le public) on applique un ratio élèves/ maître de 18 étant donné les normes spatiales peu satisfaisantes qui prévaudront encore dans ces établissements.

Le calcul montre que le besoin en maîtres se monte à 11.800 pour l'année 1977 - 78. Ce chiffre correspond à celui des projections dans le rapport de la Mission d'Identification, tableau 8.1 p. 54 (Liban, Education et Développement, UNESCO - Paris, Juin 1971).

La détermination des débits et effectifs souhaitables des établissements de formation pédagogique pour le niveau primaire reste valable et nous renvoyons le lecteur principalement à l'annexe 8 page 51 du rapport en question pour les détails.

En résumé, la politique du Liban dans le domaine de la formation pour le primaire consiste sur le plan **quantitatif** à pourvoir chaque Mohafazat d'une école normale primaire (pour y assurer la formation initiale, le perfectionnement et le recyclage périodique des maîtres).

Sur le plan **qualitatif**, la modification du programme de formation, de la durée et du niveau de recrutement (Baccalauréat plus une année) devrait faire disparaître l'inadéquation actuelle de la formation et ainsi limiter les pertes sur les sortants.

Pour l'Enseignement moyen public, l'enveloppe budgétaire de 100 millions de L.L. prévue pour la période du plan sexennal doit permettre au gouvernement libanais de mettre en œuvre ses intentions prioritaires concernant le développement de cet enseignement.

Ce développement **quantitatif** s'accompagne d'une distribution géographique judicieuse (en fonction de la carte scolaire).

Les besoins en professeurs pour l'enseignement moyen ont été calculés par la mission d'identification de l'UNESCO. (Référence Annexe 8 pages 53, 54 et 55 qui donnent les débits et effectifs souhaitables des prof. de l'enseignement moyen général, (de 1970 - 71 à 1985 - 86) (1).

Selon les nouveaux programmes, les professeurs de disciplines scientifiques assureraient plus de 40% de cours et 3.800 prof. seraient nécessaires en 1985-86. La formation des prof. de mathématiques et de sciences commencerait en 1972-73 avec des étudiants ayant déjà suivi deux années d'études supérieures scientifiques.

En ce qui concerne les disciplines littéraires, environ 5.100 professeurs seraient nécessaires en 1985- 86.

Il conviendrait d'assurer, pour chacune des deux catégories de professeurs un débit de 350 professeurs/an.

## 5. Relation du projet Liban - Banque et du Plan d'Éducation.

5.1. Le projet présenté par le gouvernement libanais à la Banque s'intègre parfaitement au Plan d'Éducation dont il couvrira partiellement ou en grande partie tous les domaines prioritaires, dans le cadre des investissements prévus par le Plan sexennal. Ainsi le projet contribuera à:

(i) La construction de 24 écoles moyennes de 14.400 places soit près de 10% de la capacité totale de cet enseignement prévue pour 1977/78 et devant être mise en place au cours de la même période.

- 30.900 places dans l'enseignement primaire, (39 écoles), soit 10% de la capacité totale de l'enseignement primaire public prévue pour 1977/78, ce qui correspond à 30% du nombre total de places devant être mises en place au cours de la période.

5.2. En ce qui concerne l'enseignement primaire et moyen, nous demeurons dans le cadre du "Plan de regroupement scolaire" ayant comme objectifs d'assurer une meilleure répartition géographique des opportunités

éducatives et d'offrir des bâtiments scolaires plus appropriés, ce qui conduira à une amélioration du rapport élèves-maître et par voie de conséquence à une réduction des coûts de fonctionnement. Sur le plan qualitatif, les enseignements primaire et moyen bénéficieront d'une amélioration de la qualité des maîtres; en outre le moyen aura un programme modifié de façon à introduire l'initiation technique dans une optique pré-professionnelle. Dans ce but, le projet participera, par les trois écoles normales primaires, à l'effort de formation, de perfectionnement et de recyclage des maîtres du primaire. Il complètera avec l'école normale de Bir Hassan la formation des professeurs du cycle moyen, en complément de la section scientifique déjà existante à l'Institut Pédagogique National.

(1) Réf: Liban, Education et Développement, Analyse Perspectives et Recommandations, UNESCO - Paris 1971.

## Section II: Les écoles moyennes du projet

### Liban/Banque

Le projet Liban / Banque prévoit la construction de 24 écoles moyennes sélectionnées au niveau du Regroupement scolaire.

Leur choix s'est effectué, en fonction de critères bien précis:

- Critères géographiques: elles se répartissent dans les cinq mohafazats du pays. Elles sont localisées dans des zones rurales et des zones urbaines.
- Critères sociaux: Elles desserviront des populations de couches sociales et de niveaux culturels différents.
- Proximité d'une école technique (Rayon de 10 à 15 km.) soit que cette école existe déjà soit qu'elle soit prévue par le projet ou le Plan.

La taille des écoles moyennes a été définie, tenant compte des effectifs scolarisés actuellement dans le cycle mais logés dans de mauvais bâtiments, et de la courbe de leur évolution d'ici 1977-1978. Ces écoles seraient fournies en effectifs par les élèves venus des écoles primaires publiques et privées subventionnées opérant dans la zone desservie par l'école moyenne, à un rayon moyen de 5 km

### Description.

#### a. Administration et structure.

Les écoles moyennes publiques sont rattachées au Ministère de l'Education Nationale - Direction de l'Enseignement Primaire et Complémentaire

Il y a 4 années d'études avant l'obtention du Brevet Élémentaire. Elles font partie, s'ajoutant au primaire, des 10 années d'enseignement de base.

#### b. Elèves.

Effectifs: Les écoles moyennes prévues dans le Projet sont de 3 tailles différentes. Ci-dessous on trouve la ventilation des effectifs/années d'études dans les 3 types d'écoles: (1 section a 40 élèves).

	Capacité 320 él. (8 s.)	Capacité 560 él. (14 s)	Capacité 1120 él. (28 s.)
6ème.	2 sections	4 sections	8 sections
5ème.	2 sections	4 sections	7 sections
4ème.	2 sections	3 sections	7 sections
3ème.	2 sections	3 sections	6 sections

Recrutement: Les écoles moyennes accueilleront les sortants des écoles primaires publiques et privées de la zone de recrutement, lorsqu'ils ont réussi l'examen de fin d'année de leur école. Priorité sera donnée aux élèves du secteur public.

Provenance: Les écoles moyennes du Projet sont prévues dans les grandes localités qui peuvent leur fournir suffisamment d'effectifs. Dans d'autres cas elles seront implantées en des points centraux par rapport à un groupe de villages, la distance moyenne entre l'école moyenne et ces villages étant de l'ordre de 5 km.

#### c. Etudes.

Ci-dessous la répartition hebdomadaire/discipline, telle qu'elle est projetée dans quelques années. Comme on le remarquera il y a un accent marqué sur les cours pré-professionnels (garçons et filles) et sur les langues. Les sciences seront enseignées de manière intégrée.

La méthode d'apprentissage de la langue étrangère sera moderne, et se fera dans le laboratoire de langues. De l'équipement audio-visuel sera largement utilisé pour les diverses disciplines.

الجمهورية اللبنانية  
مكتب وزير الدولة لشؤون التسمية الإدارية  
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

Horaire projeté pour les Écoles Moyennes.

Matière	Nombre d'heure		année d'étude	semaine
	6ème. 5ème.	4ème		
Education civique	1		1	1
Langue arabe	7		7	6
Langue étrangère	6		7	6
Histoire et géographie	3		3	3
Mathématiques	5		5	5
Sciences	3		3	5
Sport	1		1	1
Travaux manuels (garçons)	4		3	3
Arts ménagers et couture (filles)	4		3	3
Total	30		30	30

Cet horaire sera réparti par type d'école et de local selon les tableaux suivants.

(i) ECOLE MOYENNE A 320 ELEVES (8 sections de 40 élèves).

Charge hebdomadaire / matière		Ventilation de la charge hebdomadaire par type de local						Total Hs		
		Salles de classe hist.	local géog.	Labo sciences	Atelier Polyv.	Labo de langues	labo de sport			
N	6e	2	2	2	8					
	S	2	2	2	8					
Matières	Education civique	2	2	2	8					
	Langue arabe	14	14	12	54					
	Langue étrangère (A. ou F.)	12	14	12	50					
		8	10	8						
		8	10	8						
		6	6	6	24					
		10	10	10	40					
		6	6	10	28					
		8	6	6	28					
		6	4	4	20					
Sport	2	2	2	8						
Nombre total de cours hebdomadaires					126	24	28	20	34	8
Nombre de locaux nécessaires					4	1	1	1	1	
Taux d'utilisation					87%	66%	77%	55%	94%	

(1) idem note (iii) école 1120 élèves

Charge hebdomadaire / matière niveaux et nombre de sections				Ventilation de charge hebdomadaire par type de loc.							
Total				Total							
Matières	6c	5c	4c	3c	H/S	Salles de classe	local géog. & Hist.	labo Sciences	Atelier Polyv.	labo de langues	terrain de sport
Education civique	4	4	3	3	14	14					
Langue arabe	28	28	21	18	95	95					
Langue étrangère (F. ou A.)	24	24	21	18	87	28				59	
Histoire et géog.	dont 16 au labo	dont 16 au labo	dont 15 au labo	dont 12 au labo	(36)						
Mathématiques	12	12	9	9	42		42				
Sciences	20	20	15	15	70			48			
Travaux manuels/ arts ménagers 1)	12	12	9	9	48				36		
Sport	16	16	9	9	50	14					14
	dont 12 de prat.	dont 12 de prat.	dont 6 de prat.	dont 6 de prat.	(36)						
	4	4	3	3	14						
Nombre total de cours hebdomadaires					420	221	42	48	36	59	14
Nombre de locaux nécessaires						7	2	2	1	2	
Taux d'utilisation						87%	60%	66%	100%	82%	

(1) idem note (iii) école de 1120 élèves.

### (iii) ECOLE MOYENNE à 1120 ELEVES (28 sections).

Charge hebdomadaire / matière Niveaux et nombre de sections				Ventilation de la charge hebdomadaire par type de loc. (pour 40 élèves).							
Total				Total							
Matières	6c	5c	4c	3c	H/S	Salles de classes	local géog. & hist.	labo Sciences Polyv.	Atelier Polyv.	labo de langues	terrain de sport
Langue arabe	49	19	7	5	28	28					
Langue étrangère (F. ou A.)	42	19	16	16	190	190					
Histoire & géog.	dont 28 au labo	dont 35 au labo	dont 24 au labo	dont 14 au labo	175	56				19	
Mathématiques	11	1	1	1	4		14				
Sciences	15	5	0	0	40	140					
Travaux manuels/ arts ménagers 1)	11	1	1	1	6			6			
Sport	8	1	1	1	9	18				1	
	dont 21 de prat.	dont 14 de prat.	dont 12 de prat.	dont 8 de prat.	71)						
					8						
Nombre total de cours hebdomadaires					107	42	4	5		19	
Nombre de locaux nécessaires						1					
Taux d'utilisation						%	1%	%	100%	%	

(1) Un groupe de 40 élèves (garçons et filles) occupera l'atelier polyvalent pour s'adonner à diverses activités pratiques, avec 2 professeurs pour les guider

On a pris l'hypothèse de 1 h hebdomadaire de théorie, à donner en classe ordinaire.

Le nombre total d'heures d'utilisation d'un local par semaine est de 40 heures. Un facteur de flexibilité de 15% a été déduit de ce nombre pour le calcul du taux d'utilisation soit 36 heures.

#### d - Locaux.

Les nouveaux locaux scolaires, prévus par le Projet doivent être fonctionnels et adaptés à la nouvelle pédagogie qui sera mise en place. Les critères et spécifications ci - mentionnés répondent à cette exigence.

Nomenclature des Locaux	Nombre d'élèves par local	Surface en m <sup>2</sup>		Description des Locaux.
		par élève	par local	
salle d'enseignement général	40	1,6	64	pour cours théoriques et pour travaux en groupe ou individuel. L'espace doit permettre divers arrangements des tables. 1 lavabo, 2 armoires de classe, 1 vitrine d'exposition. Possibilité de brancher appareil de projection. Tableau, écran.
salle spécialisée	40	2	80	Pour l'enseignement de l'histoire et géographie, comprend outre chaises et tables à plateau horizontal, un casier à cartes, une armoire à maquettes, et une armoire pour aide audio-visuel.
laboratoire de langues	2x20	2,2	88	avec 2 x 20 cabines individuelles et pupitre à 2 directions. Possibilité de brancher appareil à projection
laboratoire de sciences	40	2 5	100	type de labo. polyvalent pour lecture et démonstration. Espace pour lecture et projection. Paillasse pour élèves. Lavabo, petite salle de préparation.
atelier	40	5	200	Atelier polyvalent, (travaux bois, fer, maquettes, travaux divers, arts ménagers, couture, etc...) Grande salle constituée de petites baies pour 5 à 10 élèves, chacune avec armoires de rangement, dépôt de matériel lavabo etc., pouvant être cloisonné pour assurer si nécessaire un isolement complet par rapport aux autres baies.

Nomenclature des locaux	Nombre d'élèves par local	Surface en m <sup>2</sup>		Description des Locaux
		par élève	par local	
bibliothèque	380	-	90	Espace pour salle de lecture pour 30 à 50 élèves, col des revues, rayonnages pour livres, armoires de rangement des aides pédagogiques - coin bibliothécaire.
	560	-	110	
	1120	-	200	
salle polyvalente	320		170	Rôle multiple de préau, salle de gymnastique, réunion, fête de l'école, spectacle et fête pour les activités communautaires du village compris dépôt et office.
	560		280	
	1120		400	
administration	320		75	comprend une salle pour l'administration, le bureau du Directeur, et la salle des professeurs, un local pour l'entretien et un local pour le gardien.
	560		115	
	1120		150	
W. C. toilettes	320		30	un groupe garçons un groupe filles, et un groupe vestiaires douches lavabos pour l'éducation physique.
	560		55	
	1120		100	

**(i) École moyenne, 1120 élèves.**

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	Total
Enseignement et service communs				
salle d'enseignement général	40	13	65	845
salle Hist. et géographie	40	3	80	240
laboratoire de langues	40	4	88	352
laboratoire de sciences	40	2	100	200
atelier	40	4	200	800
bibliothèque		1	200	200
salle polyvalente		1	400	400
administration		1	150	150
W.C. lavabos, douches			100	100
Total partiel surface net en m <sup>2</sup>				3287
Circulation et murs: 20% de surface net				658
Total surface brut en m <sup>2</sup> Surface par place d'élèves.				3945

**(ii) Ecole Moyenne, 560 élèves.**

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	Total
Enseignement et services communs				
Salle de classe enseignement général	40	7	65	455
salle Hist et géographie	40	2	80	160
laboratoire de langues	40	2	88	176
laboratoires des sciences	40	2	100	200
atelier	40	1	200	200
bibliothèque		1	110	110
salle polyvalente		1	280	280
bureaux administration		-	115	115
W. C., lavabos douches.			55	55
Total partiel surface net en m <sup>2</sup>				1751
Circulation et murs: +20% surface net				350
Total surface brut en m <sup>2</sup>				2101
surface par place d'élève				3,7

(iii) Ecole Moyenne, 320 élèves.

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	Total
Enseignement et services communs				
salle de classe enseignement général	40	4	65	260
salle hist. et géographie	40	1	80	80
laboratoire de langues	40	1	88	88
laboratoire des sciences	40	1	100	100
atelier	40	1	200	200
bibliothèque		1	90	90
salle polyvalente		1	170	170
bureaux administration		1	75	75
W. C., lavabos douches		-	30	30
Total partiel surface net en m <sup>2</sup>				1093
Circulation et murs: +20 % surface brut en m <sup>2</sup>				219
Total surface brut en m <sup>2</sup>				1312
Surface par place d'élève				4,1

e. Personnel nécessaire. (par type d'école)

Nombre de professeurs pour les Ecoles Moyennes.

Type de professeurs	Taille de l'école.		1120él.
	320 él.	560 él.	
Sujets académiques	10	17	35
Travail manuel arts ménagers	1h. (1) 1f. (1)	1h. 1 femme	3 hommes 2 f
Education physique	1(2)	1 (2)	1 (2)
Total:	13 ratio 24,6:1	20 él.maitre 28:1	42 26,7:1

Personnel administratif	Taille de l'école		1120 él.
	320 él.	él. maître 560él.	
Directeur	1	1	1
Surveillant	2	3	5
Personnel de Service	2	3	5

2 - Faisabilité et conditions de mise en œuvre.

a. Faisabilité.

Comme il a été signalé plus haut, les écoles moyennes du Projet auront les effectifs nécessaires provenant des écoles primaires de la région; quant au corps professoral de ces écoles il sera fourni en nombre suffisant par les deux Ecoles Normales Moyennes dont l'une a commencé à fonctionner (Ecole Normale

(1) Le complément d'horaire sera utilisé pour des activités concernant des adultes.

(2) Le complément d'horaire sera utilisé pour des activités sportives supplémentaires en dehors de l'horaire et qui concerne les adultes.

Moyenne pour la Formation des professeurs de Mathématiques et Sciences, projet PNUD FS), l'autre étant l'E. N. M. pour la Formation de professeurs littéraires prévu dans le projet. Les facilités et équipements des écoles moyennes permettront une approche moderne vis à vis des langues étrangères, histoire - géographie, sciences et mathématiques et un atelier polyvalent bien équipé permettra aux garçons et aux filles de recevoir une initiation technique valable. La proximité d'une école technique facilitera le contact périodique des élèves avec la réalité technologique.

Les manuels pour les mathématiques modernes sont disponibles<sup>(1)</sup> ainsi que des livres - guides pour les professeurs en ce qui concerne les sciences (1ère étape vers l'enseignement complètement intégré de cette branche). Le mécanisme existe pour assurer une collaboration étroite entre la Direction de l'Enseignement Technique et la Direction Générale de l'Enseignement Général en vue d'assurer la participation active de l'enseignement technique dans l'initiation technique.

Les écoles moyennes étant toujours à proximité immédiate d'une grande voie de communication routière, il sera possible aux élèves de se déplacer dans un bus loué (au sein d'un système à mettre au point par l'école technique) pour se rendre à l'école technique avoisinante ou dans des usines qui seraient suffisamment rapprochées.

#### **b. Conditions de mise en œuvre.**

Pour permettre la réalisation de l'aspect information de l'initiation technique prévue, des dispositions appropriées seront prises pour intéresser les industries locales à cette innovation scolaire importante. De plus, les mesures nécessaires seront prises pour que les animateurs pédagogiques à spécialisation technique prennent des responsabilités importantes dans cette expérience-pilote. Ils devront superviser et aider les maîtres de ces matières de leurs directives et conseils.

On préparera la mise en place d'un dispositif de conception et de production de tous les manuels (et éventuellement guides du maître) nécessaires d'après le nouveau programme que l'on se propose de suivre à ce niveau. Le programme lui-même sera mis en forme finale aussi bien quantitativement (pour la répartition hebdomadaire / discipline) que qualitativement (contenu détaillé et répartition des matières par année d'études et méthode adoptée pour l'apprentissage).

En particulier on songera à implanter des écoles moyennes (par les moyens

(1) sous forme d'instruction programmée.

gouvernementaux) où l'initiation technique sera axée essentiellement sur l'aspect agricole: un lien étroit serait alors assuré avec les services de l'agriculture et les écoles professionnelles agricoles.

### **3 - Critères et Normes de construction.**

#### **3.1. Critère de choix des terrains.**

On tiendra compte pour le choix des terrains devant recevoir les établissements prévus au Projet des critères actuellement en vigueur, à savoir:

- Rayon de la zone d'habitation desservie par l'établissement: Maximum 5kms.
- Existence d'une voie de desserte reliant le terrain à une artère carrossable;
- Proximité d'un réseau de transport public;
- Zone de protection du trafic suffisante;
- Limites du terrain à distance raisonnable des réseaux principaux d'eau et d'électricité;
- Terrain non inondable dans le cas de terrain plat, et à pente raisonnable en terrain montagneux;
- Absence de ligne à haute tension sur ou à proximité du terrain;
- Possibilité d'espaces plantés;
- Superficie: 6000 m<sup>2</sup> pour l'école moyenne de petite taille et 10.000 m<sup>2</sup> pour celles de tailles moyenne et grande.

#### **3.2. Conception architecturale et normes.**

Le programme d'étude de constructions scolaires élaboré dans le cadre du projet de regroupement scolaire présenté par le Ministère de l'Education Nationale servira de base au programme architectural à prévoir pour les éléments de projet prévus pour ce secteur.

Les caractéristiques principales de ce programme sont les suivantes:

#### **A - Contraintes à caractère pédagogique:**

- Les unités - classes tendront vers une forme carrée, plus souple que la forme allongée, permettant une plus grande possibilité de type d'utilisation.
- Ces unités seront conçues pour une capacité de 40 enfants et pour des tables à deux places mobiles.

- Elles tiendront compte de l'utilisation éventuelle de méthodes d'enseignement moderne, l'audio – visuelle, par exemple.
- Leur disposition en groupes de trois ou quatre unités est envisagée, quitte à ce qu'une large communication des salles entre elles soit obtenue plus tard par démontage de cloisons, ceci afin que les structures ne soient pas caduques le jour où l'enseignement officiel aura sérieusement évolué.
- Leur éclairage naturel sera correct, de préférence sur deux faces. L'ensoleillement sera contrôlé de façon à éviter l'éblouissement; mais il est très souhaitable d'autre part que le soleil chauffe les locaux l'hiver.
- La ventilation sera efficace; il est nécessaire d'atteindre un renouvellement de 20 m<sup>3</sup> d'air heure.
- Les salles seront traitées acoustiquement.
- Des panneaux d'affichage seront prévus, de même que des dépôts de matériel.

#### **B – Contraintes à caractère économique:**

- Deux chiffres de base sont proposés, vers lesquels il y aura lieu de tendre autant que possible et qui sont:

+ Prix unitaire de construction:	90 L.L./ m <sup>2</sup> .
+ Prix unitaire par élève:	200 L.L.

- Pour atteindre ces chiffres, il est fortement conseillé de diminuer autant que possible les surfaces de circulation au profit des surfaces éducatives. D'autre part, il est conseillé de faire usage chaque fois qu'il sera possible de matériaux locaux.
- Les espaces couverts, type "préau" seront à penser dans un esprit de grande économie et réduits au strict nécessaire.

#### **C – Contraintes à caractère technique:**

- A prix de revient sensiblement égal, priorité sera accordée aux techniques les plus rapides, dans la mesure où leur efficacité est assurée.
- Dans cette optique, il semble intéressant d'adopter des techniques aussi "sèches" que possible, sans enduits.
- Les techniques et matériaux utilisés, de même que les orientations, tiendront compte des réalités climatiques afin de réaliser une climatisation naturelle aussi confortable que possible, l'été comme l'hiver.

#### **D – Contraintes à caractère esthétique et d'environnement.**

- Le système normalisé devra pouvoir s'adapter tant aux sites qu'aux programmes différents. Des solutions correctes seront recherchées pour l'accrochage aux sols en pente.
- Il convient de tendre vers un système aussi simple et unitaire que possible, mais qui permette cependant d'individualiser fortement chaque construction par la souplesse des combinaisons possibles.
- Ces combinaisons devront tenir compte de l'échelle des constructions voisines afin de ne pas nuire au caractère des sites bâtis, en milieu rural ou urbain.
- Il pourrait être fait usage de polychromie ou de badigeon de chaux pour s'adapter au caractère de certaines régions.
- D'une manière générale, la qualité et la franchise des espaces, des formes et des matières d'architecture et leurs relations correctes avec l'environnement sont elles-mêmes des facteurs de formation de l'enfant et doivent être comprises comme telles.

#### **E – Contraintes d'extension.**

- Chaque construction doit être capable d'extension de 50 à 100%, dans la mesure où le terrain lui-même le supporte. Cela suppose que le système normalisé d'une part, et chaque combinaison, d'autre part, sont capables d'autoriser cette croissance, tant du point de vue technique et de fonctionnement que du point de vue de l'esthétique.
- Ces écoles n'étant jamais pourvues d'ascenseur, la hauteur n'excèdera jamais quatre niveaux, soit un rez-de-chaussée et trois étages. (R + 3)

#### **3.3. Structure et matériaux.**

Le type de construction envisagé pour l'ensemble des éléments du projet présentera les caractéristiques suivantes:

La structure: béton armé avec murs de remplissage en matériaux locaux (pierre ou parpaings), cloisonnement en parpaings ou panneaux préfabriqués. (On limitera dans la mesure du possible l'usage d'enduit)

La planchers: suivant les cas, dalle B.A. pleine, ou hourdis creux et dalle de répartition;

La couverture: suivant les cas, toitures terrasses en dalle sur hourdis ou dalle pleine B.A., mais assurant un coefficient d'isolation thermique en rapport avec les conditions climatiques (écarts de température) de la région considérée;

Les ouvertures: normalisées, placées au moins sur 2 faces des locaux, et réparties de façon à assurer un niveau d'éclairage correct. Toutes les ouvertures exposées seront munies de pare-soleil adéquat de telle façon qu'ils permettent la pénétration du soleil l'hiver.

### 3.4. Coûts.

Compte tenu du programme et du type de bâtiment décrit ci-dessus, les coûts proposés au m<sup>2</sup> de construction seront de 150 L.L. pour les écoles primaires et moyennes, avec chauffage. Des aménagements pour le terrain seront estimés à 15% du prix de la construction.

Le coût du mobilier sera calculé sur la base de 10% du coût total de la construction.

Le coût de l'équipement est calculé sur la base du tableau suivant:

### Ecoles Moyennes

#### Liste et Coût des Equipements - en 000's L.L.

Type de Locaux	320 él.	560 él.	1120 él.
Administration	0,9	1,2	1,8
Bibliothèque	7,7	10,8	18,5
Labo. Sciences	6,9	13,8	13,8
Labo. Langues	30,8	61,6	123,2
Salle Histoire, Géographie	1,2	2,4	3,6
Atelier polyvalent	23,1	23,1	92,4
Salle polyvalente	6,1	6,1	6,1
Sport	0,6	0,9	1,2
<b>Total:</b>	<b>77,3</b>	<b>119,9</b>	<b>260,6</b>

On comptera 7% du coût de la construction pour les honoraires d'architectes avec un abattement de 50% par projet pour les projets identiques.

La supervision sera évaluée à 3% du coût de la construction. La part en devises étrangères pour chaque type d'opération sera estimée comme suit:

aménagement du terrain	: 15% du total des aménagements
construction	: 25 à 30% du total de la construction
mobilier	: 30% du total mobilier.
équipement	: 90% du total de l'équipement
honoraires	: 100% du total

Enfin on comptera en plus 10% du coût total du projet pour les imprévus.

**4. Récapitulation des coûts des écoles moyennes.**  
**4.1. Dépenses d'investissement.**

En 000 S. LL

**Tableau recapitulatif des coûts  
des écoles moyennes.**

No. de code	Localité	Taux ré-ajustement régional	Catégorie de locaux	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Équipement	Honoraires et Supervision	Total
E1	Hadieth El-jobbé	+ 1%	Enseignement et services Communs	212,0	32,0	21,0	78,0	24,0	367
E2	Bscharré	+ 1%	Enseignement et services communs	340,0	51,0	34,0	121,0	39,0	585
E3	Sebeel	+ 1%	Enseignement et services communs	212,0	32,0	21,0	78,0	15,0 (1)	358
E4	Tourza	+ 1%	Enseignement et services communs	212,0	32,0	21,0	78,0	15,0 (1)	358

(1) Honoraires réduits à 50% pour travaux identiques.

EM 000. S. LL

No. de code	Localité	Taux ré-ajustement régional	Catégorie de locaux	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Équipement	Honoraires et Supervision	Total
E5	Zghorta	+ 1%	Enseignement et services communs	637,0	95,0	64,0	263,4	73,0	1.132,4
E6	Hammana	+ 2%	Enseignement et services communs	343,0	52,0	35,0	122,4	26,0 (1)	578,4
E7	Kornayel	+ 2%	Enseignement et services communs	214,0	32,0	21,0	79,0	15,0 (1)	361
E8	Chébanieh	+ 2%	Enseignement et services communs	214,0	32,0	21,0	79,0	15,0 (1)	361
E9	Salima	+ 2%	Enseignement et services communs	214,0	32,0	21,0	79,0	15,0 (1)	361

En 000 S L L

No. de code	Localité	Taux réajustement régional	Catégorie de locaux	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Equipe-ment	Honoraires et Supervision	Total
E10	Ras - el - Maten	+ 2%	Enseignement et services communs	214,0	32,0	21,0	79,0	15,0 (1)	361
E11	Saida	+ 3,5%	Enseignement et services communs	348,0	52,0	35,0	124,0	26,0 (1)	585
E12	Tyr	+ 3,5%	Enseignement et services communs	348,0	52,0	35,0	124,0	26,0 (1)	585
E13	Bazourieh	+ 3,5%	Enseignement et services communs	216,0	33,0	22,0	80,0	15,0 (1)	366
E14	Maaraké	+ 3,5%	Enseignement et services communs	216,0	33,0	22,0	80,0	15,0	366

138

En 000 S L L

No. de code	Localité	Taux réajustement régional	Catégorie de locaux	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Equipe-ment	Honoraires et Supervision	Total
E15	Abassieh	+ 3,5%	Enseignement et services communs	216,0	33,0	22,0	80,0	15,0 (1)	366
E16	Zahlé I	+ 5%	Enseignement et services communs	353,0	53,0	35,0	126,0	26,0 (1)	593
E17	Zahlé II	+ 5%	Enseignement et services communs	353,0	53,0	35,0	126,0	26,0 (1)	593
E18	Talabaya	+ 5%	Enseignement et services communs	663,0	99,0	66,0	273,0	48,0 (1)	1.149
E19	Baalbeck I	+ 5%	Enseignement et services communs	353,0	53,0	35,0	126,0	26,0 (1)	593

139

(1) Honoraires pour travaux identiques. réduction de 50% sur les 7% Honoraires d'architectes supervision 3% inchangés.

No. de code	Localité	Taux réajustement régional	Catégorie de locaux	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Équipement	Honoraires et Supervision	Total
E <sub>20</sub>	Baalbeck II	+ 5%	Enseignement et services communs	353,0	53,0	35,0	126,0	26,0	593
E <sub>21</sub>	Beyrouth Banlieue Nord I	± 0%	Enseignement et services communs	631,0	94,0	63,0	260,8	47,0	1.095,8
E <sub>22</sub>	Beyrouth Banlieue Nord II	± 0%	Enseignement et services communs	631,0	94,0	63,0	260,8	47,0	1.095,8
E <sub>23</sub>	Beyrouth Banlieue Sud I	± 0%	Enseignement et services communs	631,0	94,0	63,0	260,8	47,0	1.095,8
E <sub>24</sub>	Beyrouth Banlieue Sud II	± 0%	Enseignement et services communs	631,0	94,0	63,0	260,8	47,0	1.095,8
Grand Total									
					10.067,0	874,0	3.365,0	689,0	14.995,0

## 4.2. Dépenses récurrents (annuelles).

### A - Dépenses en personnel.

	Nombre	Salaire moyen (L. L.)	Total (L. L.)
<b>Personnel enseignant</b>	<b>542</b>	5.040	<b>2.730.000</b>
<b>Personnel non enseignant</b>	<b>152</b>	-	<b>569.000</b>
Directeur	24	5048	121.000
Surveillant	64	4000	256.000
Service	64	3000	192.000
<b>Total</b>	<b>694</b>	-	<b>3.299.000</b>

### B - Dépenses de fonctionnement

Matériels et fournitures pédagogiques	services et divers (2)	Entretien des installations		Total
		Bâtiments et mobilier	Équipement (3)	
230.400	76.000	175.000	168.000	649.400

1. A raison de 16L.L. par élève et par an, soit:

$$16 \times 14400 = 230.400 \text{ L. L.}$$

2. a) Eau - à raison de 25 litres par élèves et par jour, pendant 200 jours au prix de 0,20L.L. le mètre cube, soit

$$0,20 \times 0,025 \times 200 \times 14.400 = 14.400 \text{ L. L.}$$

b) Electricité - à raison de 200kw par an pour l'école de petite taille de 3500 kw

pour l'école de taille moyenne et de 7000kw pour l'école de grande taille, au prix de 0,16 le kw, soit respectivement pour 10, 8, et 6 écoles de types précédents:  
 $(0,16 \times 2000 \times 10) + (0,16 \times 3500 \times 8) + (0,16 \times 7000 \times 6) = 14.400 \text{ L. L.}$

C) Téléphone, correspondance, à raison de 0,5 L.L. par élève et par an, soit:  
 $0,5 \times 14.400 = 7.200 \text{ L. L.}$

d) Divers - à raison de 1 L.L. par élève et par an, soit:  
 $1 \times 14.400 = 14.400 \text{ L.L.}$

e) Chauffage - à raison de 4 L.L. par élève et par an (pour 5 mois de chauffage à 20 jours le mois) pour les écoles se situant à 700 mètres d'altitude et plus, (13 écoles totalisant 6400 élèves):  
 $4 \times 6400 = 25.600 \text{ L.L.}$

3. Sur la base de 2% de la valeur de la construction (2% de 8.755 millions de L.L.) et de 5% de la valeur des équipements (5% de 3.365 millions de L.L.).

### C – Dépenses totales de fonctionnement.

Personnel	Matériel	Service	Entretien	Total
3.299	230	76	343	3948

Coût unitaire de l'année/élève  $3970000 \text{ L.L.} / 14.400 \text{ L.L.} = 275 \text{ L.L.}$

## Section III – Les Ecoles Primaires du Projet Liban/Banque

### 1. Objectif et justification.

Au cours des dix dernières années, les effectifs de l'enseignement primaire - y compris le pré-scolaire ont presque doublé, passant de 293.367 élèves en 1962 - 63 à 562.810 élèves en 1970 - 71. Cet accroissement accéléré s'explique d'une part par la croissance naturelle de la population, et d'autre part, par la scolarisation tardive des enfants<sup>(1)</sup> scolarisables et qui n'avaient jamais été scolarisés. Pour faire face à cette explosion scolaire et satisfaire la demande sociale accrue, le Ministère de l'Education s'est vu contraint de recruter pour l'enseignement un personnel pas toujours qualifiés, et d'installer ses écoles dans des maisons d'habitation exigues, manquant souvent des conditions d'hygiène les plus élémentaires. Le résultat de cette situation: un enseignement primaire qualité, d'un rendement médiocre, et d'un coût élevé, à cause de la faiblesse du ratio élèves maître qui est de l'ordre de 18.

Or, depuis deux ans, le rythme d'accroissement de l'enseignement primaire tend à se normaliser avec le taux de croissance naturelle de la population. Aussi le gouvernement libanais cherche-t-il maintenant à résoudre les aspects qualitatifs du problème de cet enseignement, après avoir assuré l'écolage - tant bien que mal - à tous les enfants, au cours des dernières années. Pour ce faire, il a repensé une nouvelle stratégie en matière d'Education, mettant au point une carte scolaire<sup>(2)</sup>

(1) Les enfants âgés de 5-10 ans et qui n'avaient jamais été à l'école étaient estimés à 100.000 en 1964

(2) Pour toute information dans ce domaine, on peut se référer aux rapports du "Regroupement Scolaire" au Ministère de l'Education Nationale.

nationale dont la mise en œuvre permettrait de rationaliser les investissements publics et d'améliorer la qualité de l'enseignement. Dans une première phase, les crédits nécessaires sont alloués pour construire 102.000<sup>(1)</sup> nouvelles places, répondant aux normes pédagogiques modernes exigées dans les bâtiments scolaires.

Le Projet Liban/Banque pour les écoles primaires s'intègre dans ce plan d'ensemble élaboré par les autorités libanaises. Sa mise en œuvre aurait certainement un effet persuasif et donnerait ainsi le ton aux constructions des nouvelles écoles primaires. Dans le choix des localités, une première priorité a été donnée, aux zones où sont prévues les écoles moyennes; il s'agit de 33 écoles primaires, totalisant 125.200 élèves, une deuxième priorité a été donnée à 6 grandes écoles réparties dans les grands centres urbains, mais d'abord en milieu rural, où existe une demande sociale d'enseignement très forte et où les locaux sont dans un mauvais état.

Ces écoles recruteront leurs effectifs parmi les enfants des localités où elles sont construites ou ceux des villages avoisinants: La distance entre les écoles prévues et ces villages étant en moyenne de 2km. - 3km.

## 2. Description.

### a. Administration et structure.

Les écoles primaires publiques sont rattachées au Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'Enseignement Primaire et Moyen.

Il y aura 6 années d'études (année préparatoire + 5 ans de primaire).

### b. Elèves.

Effectifs; Les écoles primaires prévues dans le projet (qui sont celles du plan de regroupement d'ailleurs) représentent 3 tailles différentes. Ci-dessous on trouve la ventilation des effectifs (capacité) / année d'études dans les 3 types d'écoles: (1 section a 40 élèves).

	Capacité 240 élèves (6 sections)	Capacité 480 élèves (12 sections)	Capacité 960 élèves (24 sections)
1ère.	40 (1 sec.)	80 (2 sec.)	160 (4 sec.)
2ème.	40 "	80 "	160 "
3ème.	40 "	80 "	160 "
4ème.	40 "	80 "	160 "
5ème.	40 "	80 "	160 "
6ème.	40 "	80 "	160 "

Recrutement: les enfants en âge scolaire viendront de la localité même ou des villages environnants. La distance à parcourir sera en moyenne de 2 - 3 Km.

### c. Etudes.

Ci-dessous le programme hebdomadaire par discipline pour les 5 années du primaire qui suivent l'année préparatoire.

On utilisera des approches modernes notamment dans le domaine des mathématiques et des sciences, et les maîtres disposeront d'un équipement raisonnable pour l'enseignement des sciences et de moyens audio - visuels en général.

(1) Ce chiffre pourrait passer éventuellement à 180.000 au cours du prochain sexennat.

**Programme hebdomadaire de l'enseignement primaire**  
(par année d'étude)

	Nombre d'heure		
	1ère. année	2e. et 3e. années	4e. et 5e. années
Langue arabe	8	8	7
Histoire et géographie et sciences civiques	1	2	3
Mathématiques	5	5	5
Langue étrangère	8	8	8
Sciences (avec hygiène et agriculture)	2	2	2
Arts et musique	4	3	2
Sport et jeux	2	2	2
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>30</b>

**d. Personnel nécessaire.**

Le nombre, d'instituteurs et de personnel administratif et de service requis est indiqué ci-dessous pour les diverses tailles des écoles:

Taille des écoles	Instituteurs	Directeurs	Surveillants	Service
240	7	1	1	1
480	14	1	3	1
960	28	1	4	2

dont un surveillant général.

**e. Locaux nécessaires.**

**(i) Ecoles Primaires 240 élèves.**

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	total
<b>A. Enseignement et services communs</b>				
Salle de classe	40	6	70	420
Salle polyvalente avec dépôt et office	-	1	170	170
Administration	-	1	64	64
Toilette - W.C.	-	1	12	12
Concierge	-	1	24	24
Espaces couverts et circulation	-	-	100	100
<b>Total surface construite</b>				<b>790</b>
<b>Surface par place d'élève</b>				<b>3.3</b>

**(ii) Ecole primaire 480 élèves.**

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	total
<b>A. Enseignement et services communs</b>				
Salles de classe	40	12	70	840
salle polyvalente avec dépôt et office	-	1	280	280
Salle de maîtres	-	1	40	40
Administration	-	1	64	64
Sanitaires	-	-	34	34
Concierge	1	1	26	26
Espaces couverts et circulation	-	-	216	216
Total surface construite				1500
Surface par place d'élève				3,1

**(iii) Ecole primaire 960 élèves.**

Nomenclature des locaux	No. élèves par local	No. de locaux	Surface net en m <sup>2</sup>	
			par local	Total
<b>A. Enseignement et Salles de classe</b>				
Salles de classe	40	24	70	1680
Salles polyvalentes avec dépôt et office	-	2	195	390
Administration	-	1	73	73
Salle de maîtres	-	1	80	80
Sanitaires	-	-	78	78
Concierge	-	1	24	24
Espaces couverts et circulation	-	-	350	350
Total surface construite				2675
Surface par place d'élèves				2,7

### 3. Faisabilité et conditions de mise en œuvre.

#### a. Faisabilité.

Les écoles primaires étant à proximité immédiate des grandes routes, les enfants pourront les atteindre, à défaut du bus de ramassage, à pieds ou par le moyen de taxis communs.

Le corps enseignant adéquat (en quantité et en qualité) sera disponible étant donné les mesures énergiques que compte prendre le gouvernement pour perfectionner les maîtres actuellement non qualifiés, au sein des écoles normales primaires (entre autres dans le Groupe A du Projet) et en assurant la production annuelle nécessaire de normaliens. Le recyclage périodique envisagé à partir de 1985 sera aussi un facteur très favorable.

L'équipement des écoles permettra une approche plus moderne de l'enseignement.

Un programme commun Ministère Education Nationale Centre des Sciences et des Mathématiques de l'Université Américaine de Beyrouth prévoit la conception et la production de manuels scolaires et de guides du maître dans le secteur sciences au niveau primaire.

#### b. Conditions de mise en œuvre.

Les autorités se proposent de veiller à une rénovation plus profonde du programme et des méthodes d'enseignement à ce niveau, en tenant compte entre autres de la composante agricole pour certaines écoles situées en milieu rural.

Elles prendront les mesures pour la conception et la production des manuels scolaires et éventuellement de guides du maître en complément de l'effort concernant les sciences.

### 4. Indications concernant les installations nécessaires et leur coût.

#### a. Terrains.

Toutes les municipalités concernées possèdent des terrains d'au moins un hectare susceptible de recevoir un établissement scolaire, à proximité ou à distance raisonnable de tous les services indispensables. La plupart sont déjà réservés dans le cadre de l'opération du plan de regroupement et prêts à être remis au Ministère de l'Education.

nable de tous les services indispensables. La plupart sont déjà réservés dans le cadre de l'opération du plan de regroupement et prêts à être remis au Ministère de l'Education.

#### b. Locaux.

Le nombre, la surface et les caractéristiques des classes et locaux annexés pour chaque type d'école ont été définis par l'étude entreprise par le Ministère du Plan et du Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec le Centre Régional Unesco. Aux locaux d'enseignement vient s'ajouter une salle polyvalente pour réunions, représentations théâtrales, projections etc. utilisable, non seulement pour l'école, mais également par la communauté rurale.

#### c. Equipement:

##### Ecoles primaires.

##### Coût des équipements en 000's L.L.

Type d'équipement	240 él.	480 él.	960 él.
Matériel scientifique	0,9	0,9	0,9
Matériel audio-visuel	4,6	4,6	4,6
Bibliothèque	1,5	3,1	6,2
Administration	0,6	0,9	1,0
Sports	0,6	0,6	0,9
Total:	8,2	10,1	13,6

## 5 – Récapitulation des coûts.

### 5.1 Dépenses d'investissement.

No de code	Localité	région	Taux de réajustement	construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Équipement	Honoraire et supervision	Total
F1	Hadath et Jobbé	Liban Nord	1%	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	26,1	320,2
F2	Becharré	Liban Nord	1%	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	46,5	566,3
F3	Hadchite	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F4	Sebel	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F5	Tourza	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F6	Zghorta	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1

F7	Tripoli	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1
F8	Halba	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1
F9	Hammana Mont Liban	"	+ 2%	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F10	Kornayel	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F11	Chebanich	"	"	229,5	34,4 263,9	22,8	10,3	17,1	314,1
F12	Ibayel	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F13	Shuim	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F14	Salima	"	"	120,4	18,0 138,4	12,0	8,4	13,8	172,6
F15	Ksaibé	"	"	120,4	18,0 138,4	12,0	8,4	8,9	167,7

F16	Ras El Maten	"	"	409,2	61,3	40,9	13,9	30,6	555,9
					470,5				
F17	Saida	Liban Sud	3,5%	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F18	Saida	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F18	"	"	415,2	62,2	14,1	31,0	564,0		
				477,4					
F19	Tyr	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F20	Bazourieh	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F21	Maaraké	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F22	Abbassieh	"	"	232,8	34,9	23,2	10,5	17,4	318,8
				267,7					

F23	Zahlé I	Békaa	5%	421,2	63,2	42,1	14,3	31,4	572,2
				484,4					
F24	Zahlé II	"	"	236,2	35,4	23,6	10,6	17,6	323,6
				271,2					
F25	Taalabaya	"	"	421,2	63,2	42,1	14,3	31,4	572,2
				484,4					
F26	Baalabeck	"	"	421,3	63,2	42,1	14,3	31,5	572,4
				484,5					
F27	Iat	"	"	236,2	35,4	23,6	10,6	17,6	323,6
				271,6					
F28	Dourès	"	"	124,5	18,6	12,4	8,7	9,3	173,5
				143,1					
F29	Hermel	"	"	421,3	63,2	42,1	14,3	31,5	572,4
				484,5					
F30	Rachayya	"	"	421,3	63,2	42,2	14,5	31,5	572,7
				484,5					
F31	Beyrouth Nord I	Grand + 0% Beyrouth		401,2	60,2	40,1	13,7	29,2	545,1
				461,4					

532	Beyrouth Nord II	"	"	401,2	60,2	40,1	13,7	30,0	545,2
				461,4					
533	Beyrouth Nord III	"	"	401,2	60,2	40,1	13,7	30,0	545,2
				461,4					
534	Beyrouth Nord IV	"	"	401,2	60,2	40,1	13,7	30,0	545,2
				461,4					
535	Beyrouth Sud I	"	"	401,2	60,2	40,1	13,7	30,0	545,2
				461,4					
536	Beyrouth Sud II	"	"	401,2	60,3	40,1	13,7	30,0	545,3
				461,5					
537	Beyrouth Sud III	"	"	401,2	60,3	40,2	13,7	30,0	545,4
				461,5					
538	Beyrouth Sud IV	"	"	401,2	60,3	40,2	13,7	30,0	545,4
				461,5					
539	Beyrouth Sud V	"	"	229,5	29,2	22,5	8,3	16,8	306,3
				258,7					
	Total			15.515,1		1.346,9	493,8	1.037,9	18.393,7

## 5 - 2 Dépenses récurrentes.

### A. Dépenses en personnel.

	Nombre	Salaire annuel moyen	Total (L.L.)
Personnel enseignant	903	5100(1)	4.605.300
Personnel administratif	177	-	750.900
Directeur	39	5100	198.900
Surveillant	138	4000	552.000
Personnel de service	66	3000	198.000
<b>Total</b>	<b>1.146</b>	<b>-</b>	<b>5.554.200</b>

### B. Dépenses de matériel.

Matériel et fournitures pédagogiques		Services et Divers Bâtiments	Entretien Equipement	(L.L.) Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
185.760	92.880	269940	24.660	573.240	

(1) Sur la base de 6 L.L. par élève et par an pour 30.960 élèves.

(2) Sur la base de 3 L.L. par élève et pour 30.960 élèves.

(3) Sur la base de 2% du coût des bâtiments.

(4) Sur la base de 5% du coût des équipements.

### C. Dépenses totales de fonctionnement.

Personnel Enseignant	Personnel Non enseignant	Matériel	Services	Bâtiments	Equipement Entretien	Total
4.605,0	949,0	186,0	93,0	270,0	25,0	6.128,0

(milliers de L.L.)

Coût unitaire de l'année/élève: 6.128.000/30.960 = 198L.L.

## 5 – Récapitulation des coûts.

### 5. 1 Dépenses d'investissement.

No de code	Localité	région	Taux de réajustement	Construction	Aménagement du terrain	Mobilier	Équipement	Honoraire et supervision	Total
F1	Hadath et Jobbé	Liban Nord	1%	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	26,1	320,2
F2	Becharré	Liban Nord	1%	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	46,5	566,3
F3	Hadchite	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F4	Sebel	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F5	Tourza	"	"	227,2	34,0 261,2	22,7	10,2	16,9	311,0
F6	Zghorta	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1
F7	Tripoli	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1
F8	Halba	"	"	405,2	60,7 465,9	40,1	13,8	30,3	550,1
F9	Hammana Mont Liban	"	+ 2%	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F10	Kornayel	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F11	Chebanieh	"	"	229,5	34,4 263,9	22,8	10,3	17,1	314,1
F12	Jbayel	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F13	Shimim	"	"	409,2	61,3 470,5	40,9	13,9	30,6	555,9
F14	Salima	"	"	120,4	18,0 138,4	12,0	8,4	13,8	172,6
F15	Ksaibé	"	"	120,4	18,0 138,4	12,0	8,4	8,9	167,7

F16	Ras El Maten	"	"	409,2	61,3	40,9	13,9	30,6	555,9
				470,5					
F17	Saida	Liban Sud	3,5%	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F18	Saida	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F18	"	"	415,2	62,2	14,1	31,0	31,0	564,0	
				477,4					
F19	Tyr	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F20	Bazourieh	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F21	Maaraké	"	"	415,2	62,2	41,5	14,1	31,0	564,0
				477,4					
F22	Abbassieh	"	"	232,8	34,9	23,2	10,5	17,4	318,8
				267,7					
F23	Zahlé I	Békaa	5%	421,2	63,2	42,1	14,3	31,4	572,2
				484,4					
F24	Zahlé II	"	"	236,2	35,4	23,6	10,6	17,6	323,6
				271,-					
F25	Taalabaya	"	"	421,2	63,2	42,1	14,3	31,4	572,2
				484,4					
F26	Baalabeck	"	"	421,3	63,2	42,1	14,3	31,5	572,4
				484,5					
F27	Iat	"	"	236,2	35,4	23,6	10,6	17,6	323,6
				271,6					
F28	Dourès	"	"	124,5	18,6	12,4	8,7	9,3	173,5
				143,1					
F29	Hermel	"	"	421,3	63,2	42,1	14,3	31,5	572,4
				484,5					
F30	Rachayya	"	"	421,3	63,2	42,2	14,5	31,5	572,7
				484,5					
F31	Beyrouth Nord I	Grand Beyrouth	+ 0%	401,2	60,2	40,1	13,7	29,2	545,1
				461,4					

## Section IV – Evaluation du Projet

Suite à cette requête formulée par le gouvernement libanais, en vue d'obtenir de la Banque Mondiale un financement pour la construction et l'équipement des 63 écoles moyennes et Primaires, une mission dite "mission d'évaluation" a été dépêchée par la BIRD à Beyrouth au cours du mois de Février 1972. Elle a étudié le projet et évalué sa faisabilité, sa rentabilité économique et son impact sur l'évolution future du système d'enseignement au Liban. Son rapport<sup>(1)</sup> a notamment mis l'accent sur les aspects financiers du Projet, établissant une comparaison des coûts unitaires de fonctionnement suivant les deux hypothèses d'implantation ou de non-implantation du Projet. Les principales conclusions de la mission, en la matière ont porté sur les points suivants.

### – l'économie dans les dépenses de fonctionnement.

Le coût unitaire de fonctionnement par élève serait en 1980 de | 387 L.L. | au cycle primaire et de | 409 L. L. | au cycle moyen, dans le cas où le plan de groupement scolaire est réalisé; alors qu'il sera de | 616 L.L. | au primaire et de | 42 L.L. | au moyen, dans le cas contraire. La différence est énorme entre les deux hypothèses. L'économie dans les dépenses annuelles de fonctionnement s'élèverait en 1980, à 144 millions de L.L.(2) l'essentiel de cette économie résulterait des nouveaux taux d'encadrement du personnel enseignant. Les économies réalisées

### 2 – l'effet de démonstration.

Les écoles du projet constituent la première tranche du plan de regroupement scolaire. Elles serviront de modèle pour la programmation, la planification de la construction et l'équipement des nouvelles écoles prévues par le plan de regroupement. Elles contribueront, en outre, à démontrer toutes les économies que le projet peut réaliser.

### 3 – La rentabilité des investissements.

Les calculs financiers établis par la mission ont montré que les investissements requis pour la réalisation du projet sont économiquement rentables: en effet, le rendement financier de l'investissement serait, dans le cas des écoles remplacées par celles du projet, de 21.5% sur une période de 15 ans<sup>(1)</sup>.

A la lumière de ces conclusions favorables et déterminantes, un accord de projet a été signé entre le gouvernement libanais et la Banque Mondiale en date du 10 Janvier 1973, suite aux négociations menées par la délégation Libanaise<sup>(2)</sup> au siège de la Banque à Washington au mois de Novembre 1972. Le texte intégral de cet accord est reproduit en annexe.

(1) Réf: idem, Appendix XI (voir annexe)

(2) La délégation libanaise dirigée par le ministre des finances, Mr. Fouad Naffah comprenait M.

Mr. Naef Maalouf, Directeur de l'Enseignement Primaire et



## **Chapitre IV**

# **Intégration du système d'enseignement dans un plan de développement régional.**

## Section I – Les Déséquilibres

Le premier projet d'Education Liban-Banque présenté dans le chapitre précédent a entamé la modernisation du système d'enseignement, par la réalisation de la première tranche du plan de regroupement scolaire. Fort de la signature de l'accord avec la Banque et de l'engagement des négociations, avec ses partenaires, le ministère de l'Education Nationale envisagea alors, sur la base de la première impulsion et suite à l'accord avec la Banque Mondiale d'aller plus loin et d'aborder le problème d'une façon plus globale. Il décida donc d'approfondir la réflexion et d'installer l'enseignement dans un processus de développement définitif en donnant à l'école publique une dimension sociale et en intégrant les activités qui s'y déroulent dans un plan de développement régional et communautaire global.

En cet effet, il a lancé un nouvel appel à l'UNESCO qui a donné suite immédiate à une enquête et a délégué à Beyrouth une mission d'étude en Janvier-Février 1974.

La nouvelle approche éducative du ministère, sa raison d'être et ses modalités de mise en œuvre constituent l'essentiel du rapport remis au point, alors, par cette mission.

Après avoir analysé les déséquilibres socio-économiques et éducationnels existants et défini la stratégie préconisée par le ministère, le rapport identifie quelques modèles pilotes susceptibles d'incarner cette stratégie. Vu l'intérêt toujours actuel, de l'analyse socio-économique et de la stratégie proposée, nous avons jugé utile de les reproduire dans ce document consacré à la Réforme de notre système éducatif.

L'examen de la situation du Liban révèle de nombreux déséquilibres, mouvements et tensions, tant en ce qui concerne les divers aspects de la vie socio-économique qu'en ce qui concerne, plus précisément, le système d'éducation. La conscience des avantages multiples que lui procure son appartenance à une collectivité dont l'originalité est très marquée, un sens profond du dialogue et du compromis, ont permis jusqu'alors au peuple libanais d'établir à temps les mécanismes compensateurs favorisant la réduction des tensions lorsque celles-ci risquent de provoquer une crise trop aiguë.

### I – Déséquilibres socio - économiques

#### I. 1 – Déséquilibres au niveau national

##### A – Exode rural et urbanisation élevée.

La population libanaise, 2.400.000 habitants en 1970(1), se caractérise par sa densité (230 habitants -km<sup>2</sup>), sa jeunesse (53% de moins de 20 ans), et un taux élevé d'urbanisation (58% de la population résident dans des agglomérations de plus de 10.000 habitants) qui est la conséquence d'un exode rural important, mais difficile à apprécier exactement, vers les deux grandes villes: Beyrouth qui, avec sa banlieue, rassemble 940.000 habitants, soit 45% de la population totale, et Tripoli (160.000 habitants).

## B – Multiples confessions religieuses

La répartition de la population en six communautés confessionnelles principales (maronite, grec-orthodoxe, grec-catholique, sunnite, chiïte, druze) et plusieurs minorités, marque profondément la vie sociale, culturelle, politique et administrative libanaise. Les plus hautes fonctions politiques de l'Etat sont réparties de façon permanente entre les communautés. Ce système était également vrai pour les fonctionnaires supérieurs, mais il a été procédé en février 1974 à une déconfectionnalisation des postes de fonctionnaires de première catégorie (niveau directeur générale): il n'y a plus correspondance systématique entre un poste donné et une confession précise, la répartition des postes en fonction de l'importance relative théorique des différentes confessions étant respectée globalement. Cet assouplissement devrait permettre une meilleure gestion du personnel administratif. Le maintien de l'équilibre entre les communautés, dont beaucoup estiment qu'il conditionne la survie du pays comme entité nationale, est l'objet d'une attention permanente.

## C – Prédominance des activités de service

Avec un PIB per capita de près de L.L. 2.000, soit environ \$ E.U. 600 en 1971, le Liban se situe parmi les plus avancés des pays en voie de développement. La croissance, qui a été de 4,3% par an globalement, soit moins de 2% per capita, a été inégale selon les branches: plus élevée pour les services (7,4%) et l'industrie-énergie (6,1%), négative pour l'agriculture (-2,3%). La médiocrité des ressources naturelles, une tradition immémoriale de contacts avec l'extérieur, les aptitudes de la population, le goût pour un profit rapide, la densité des sites archéologiques d'intérêt universel, concourent à donner une place majoritaire aux activités de service dans l'économie libanaise. Il en résulte un déséquilibre car celles-ci constituent les deux-tiers du PIB, approximativement, contre 8% pour l'agriculture et 16% pour l'industrie.

La moitié des 540.000 personnes exerçant une activité professionnelle permanente occupent des emplois situés à Beyrouth ou dans sa banlieue. Dans ce domaine également, on notera le poids du secteur tertiaire (plus de 55% des actifs), comparé à celui des secteurs primaire et secondaire (19% dans chacun des cas). On notera que dans plusieurs branches la main-d'oeuvre saisonnière, essentiellement syrienne et palestinienne, est majoritaire (agriculture, construction, transport). Le faible taux d'activité de la population, 23%, s'explique par la jeunesse et la faible

participation des femmes. Ces dernières sont surtout présentes dans les métiers qui leur sont traditionnellement réservés, mais une évolution se dessine avec leur accession aux niveaux et aux types d'éducation les plus divers. La nomination récente de commissaires de police féminins et la poursuite d'études de mécanique générale par plusieurs dizaines de jeunes filles marquent une modification sensible des comportements (1).

## D – Vulnérabilité à la conjoncture internationale

Le déficit traditionnel de la balance commerciale (importations couvertes à moins de 50% par les exportations et représentant 45% du PIB) est largement compensé par les recettes nettes provenant du tourisme, des transports, des investissements faits à l'étranger, des royalties pour le transit du pétrole et des transferts provenant des Libanais émigrés. Il en résulte une grande vulnérabilité à la conjoncture régionale et internationale. Alors que l'économie avait connu une croissance au rythme de 6% en termes réels entre 1956 et 1966, la crise de l'Intra-Bank et la guerre de 1967 dans le Proche-Orient ont réduit ce taux à environ 3% de 1967 à 1970.

## E – Freins au développement des activités agricoles et industrielles

Le goût des Libanais pour un profit rapidement mobilisable limite les possibilités de modernisation agricole et d'implantations industrielles. De même, le marché financier n'est pas préparé à satisfaire aux besoins de l'agriculture et de l'industrie en investissements à moyen et long termes, malgré l'accumulation des réserves en devises étrangères et l'accroissement des liquidités dans les banques. Le développement de la production agricole se heurte par ailleurs à un obstacle foncier (plus de la moitié des exploitations comprennent moins de 0,5 ha en plusieurs lopins dispersés) et à l'insuffisance des terres irriguées.

## F – Inégalité des revenus

La différence des niveaux de vie entre un petit nombre de privilégiés, suivis par ceux qui s'efforcent de leur ressembler grâce au crédit facile, d'une part, et la masse de la population des villes et des petits exploitants et ouvriers agricoles, d'autre part, est criante. Il n'existe malheureusement pas d'informations précises sur ces inégalités.

---

(1) "Etude sur les relations existant entre les possibilités d'éducation et les possibilités d'emploi offertes aux femmes au Liban". Commission Nationale Libanaise pour l'UNESCO, Beyrouth, décembre 1973.

## **G – Effort de planification insuffisant**

Pour remédier aux déséquilibres les plus sensibles entre les différents secteurs et entre les différents groupes sociaux, une intervention efficace de l'Etat s'impose. Or, le libéralisme, largement répandu parmi ceux qui pèsent sur les décisions, n'y est pas favorable. La fonction fiscale, très faible (13,5% du PNB) limite considérablement les moyens dont dispose l'Etat. La planification est donc peu crédible. Purement indicative en ce qui concerne les objectifs de production, elle n'est respectée que partiellement, au gré de repports de force mouvants, en ce qui concerne le programme d'investissements publics. Dans ces conditions, la liaison avec les forces vives du pays, aussi bien que la coordination entre départements ministériels œuvrant dans des domaines proches, ne s'accomplit pas de manière satisfaisante. De 1972 à 1977, 7.000 millions L.L. doivent être investis, dont plus des trois-quarts par le secteur privé. Les dépenses publiques en capital exigées par le financement de ce plan, 290 millions L.L. par an, sont très élevées (132 millions L.L. seulement de dépenses effectives en 1971). Cet effort est pourtant financièrement possible, mais il se heurtera probablement à des procédures mal adaptées.

## **H – Demande et offre d'emploi**

Pour opérer un ajustement suffisant entre débit du système et offre d'emploi, il faudrait que des prévisions faibles des besoins soient faites, ce qui n'est pas le cas. En effet, la conception même du plan de développement rend difficiles de telles prévisions, et les prévisions tentées par le Ministère du plan n'existent qu'au-niveau des secteurs et sont donc trop globales pour servir à l'ajustement des débits du système. Entre 1970 et 1977, la croissance de l'emploi s'effectuerait au rythme annuel de 4 à 5%, selon l'hypothèse retenue, alors que le taux de croissance naturelle de la population serait de 2,5 à 2,8%. Au total, renouvellement des effectifs sortant d'activité compris, les besoins s'élèveraient à 44. 000 ou 50.000 personnes par an. Tout un travail devrait être accompli pour mettre à jour et préciser ces prévisions, de façon à fournir au système d'éducation des objectifs de formation par type et niveau.

### **1. 2 Déséquilibres au niveau régional.**

#### **A – Disparités entre régions**

A Beyrouth et à moindre degré à Tripoli, se concentre l'essentiel de la vie et des ressources économiques. Entre cette zone côtière centrale très urbanisée, soumise à l'économie de marché et connaissant un début prometteur d'industrialisation,

d'une part, les zones rurales du Nord, du Sud et de la Békaa où l'économie de subsistance existe dans bien des cas, d'autre part, le déséquilibre est flagrant (dans le caza de Hermel, le revenu annuel per capita serait d'environ 200\$, soit le tiers du revenu libanais moyen). Tout cela, autant d'ailleurs que l'espoir d'une vie urbaine plus libre et plus riche d'expériences, explique l'ampleur du mouvement d'exode rural.

#### **B – Effort de planification régionale**

La nécessité d'atténuer ces disparités préoccupe les Autorités libanaises depuis longtemps, et un vaste effort a été accompli au début des années 1960 pour mettre en place le dispositif devant conduire au développement régional: création de services responsables au Ministère du Plan et à l'Office de Développement Social, définition des zones homogènes et des pôles, ainsi que d'une grille d'équipements collectifs pour chacune des catégories de pôle, création des structures d'études et d'animation à divers niveaux.

Ces préoccupations régionales ont eu des conséquences très heureuses en ce qui concerne les liaisons routières, l'électrification, l'adduction d'eau. Comme il aurait été souhaitable, cet effort n'a pourtant pas abouti à la mise en œuvre persévérante de véritables programmes de développement: on n'a pas défini les objectifs de production et les moyens nécessaires par zone, un programme peut toujours être remis en question à la suite d'une pression individuelle et collective suffisamment forte. En outre, l'animation ne s'accompagnant pas de pouvoirs et de moyens au profit des structures locales (noyau de développement notamment) il en résulte une inefficacité certaine et, par conséquent, une frustration de la population intéressée.

Des indices favorables montrent que les chances du développement régional restent cependant entières:

(i) Le plan de regroupement des écoles officielles primaires et complémentaires (1971), de même que le projet d'implantation des centres médico-sociaux (1974), se sont inspirés de la définition des zones homogènes et des pôles évoquée plus haut;

(ii) les responsables de l'établissement du schéma directeur d'aménagement du territoire (Ministère du Plan) sont très conscients qu'un effort devrait être accompli au niveau régional pour préciser les aménagements d'importance secondaire;

(iii) L'attention se porte sur le problème des zones déprimées (les zones frontières surtout), qui font l'objet d'études en cours (cazas de Hermel, Batroun, Soûr et Baalbeck), pour définir un programme d'action global et cohérent.

## 2. Déséquilibres du système d'éducation.

Le gouvernement libanais a accompli un effort considérable ces dernières années pour faire face à une demande d'éducation accrue; il a été d'ailleurs suivi en cela par les responsables d'enseignement privé. Les parents d'élèves sont eux-mêmes prêts aux plus lourds sacrifices pour que leurs enfants accèdent à un enseignement de qualité. Au total, le Liban consacrerait plus de 8% de son produit intérieur brut à l'éducation. Néanmoins, le système d'éducation présente des défauts, en particulier des déséquilibres qui l'empêchent de répondre parfaitement aux besoins du pays, tant en ce qui concerne la coordination entre les différents ordres d'enseignement, l'accès à l'éducation et l'académisme du système, qu'en ce qui concerne l'ajustement entre les besoins en cadres d'enseignement supérieur et la répartition des locaux scolaires.

### 2. 1 Mauvaise coordination entre les différents ordres d'enseignement.

Le poids des communautés religieuses dans la vie libanaise, déjà mentionné, le droit que leur reconnaît la constitution d'ériger des écoles qui leur sont propres, expliquent l'importance de l'enseignement confessionnel. Avec l'enseignement privé laïque, il rassemble plus de la moitié des effectifs des niveaux pré-primaire, primaire, moyen et secondaire. C'est seulement depuis deux ou trois décennies que l'enseignement public a pris une place croissante.

Pour des raisons historiques, il y a donc des ordres d'enseignement différents et, dans une certaine mesure, concurrents. Entre ceux qui estiment que seul l'enseignement public fournit un cadre propice à l'éclosion d'une jeunesse ayant des aspirations nationales, et ceux qui souhaitent préserver l'orientation libérale actuelle ainsi que les droits des communautés, la différence d'optique est trop considérable pour qu'il n'en résulte pas des tensions. L'exemple du Plan de regroupement des écoles officielles primaires et complémentaires est typique, les responsables de l'enseigne-

ment privé confessionnel ont marqué leur hostilité à sa mise en œuvre, certains d'entre eux faisant d'ailleurs des contre-propositions dignes d'intérêt. Il est certain que l'application de mesures de refonte pédagogique se heurtera de la même manière à un refus si une concertation suffisante entre les différentes parties intéressées n'est pas atteinte. Faute d'institutions rendant possible la coordination entre les divers ordres d'enseignement, de simples divergences techniques prennent parfois des résonances politiques.

### 2. 2 Inégalités d'accès à l'éducation.

Si dans l'ensemble, la scolarisation est largement répandue, les jeunes Libanais, selon la zone, urbaine ou rurale, et selon la région à laquelle ils appartiennent, n'ont pas tous les mêmes possibilités d'accès à l'éducation. Peu apparentes au niveau des mohafazats ou peu significatives (Beyrouth draine, grâce à ses nombreux établissements secondaires, de nombreux jeunes de l'ensemble du pays, en particulier du Mont'Liban), ces différences s'accroissent sensiblement lorsqu'on passe des mohafazats aux cazas et si l'on prend en considération les niveaux moyen et secondaire (1). C'est ainsi que pour un taux national de scolarisation de 53% dans le cycle moyen, le taux du caza de Batroun serait de plus de 86%, contre 27% pour le caza de Baalbeck et 33,5% pour celui de Hermel. Dans le cycle secondaire, pour un taux national moyen de 23%, le taux du caza de Soûr s'élèverait à 57% contre 9% pour le caza de Baalbeck et 5% pour le caza de Hermel.

En ce qui concerne les différences entre sexes, elles s'accroissent avec l'élévation du niveau d'études: 95% des garçons de 5 à 9 ans vont à l'école contre 89% des filles, mais pour le groupe 20 - 24 ans les taux de scolarisation sont, respectivement, 25,7 et 89% (1970). Ces disparités expliquent que la population de plus de 10ans comprend 40% d'analphabètes de sexe féminin contre 20% d'analphabètes masculins.

Plus graves encore peut-être sont les inégalités qualitatives, qui reflètent d'ailleurs les inégalités économiques et sociales. Dans les zones les plus riches, les zones urbaines notamment, il existe un enseignement privé payant aux différents cycles,

---

(1) Les taux suivants sont calculés en rapportant les effectifs du cycle moyen ou secondaire aux effectifs des groupes d'âges théoriques correspondants: 12 - 16 ans pour le cycle moyen; 16 - 19 ans pour le cycle secondaire, l'effectif de 16 ans étant réparti pour moitié dans chacun des groupes.

dont les écoles, qui bénéficient souvent d'un grand prestige, obtiennent en général de bons résultats. L'enseignement public, gratuit, grâce à un effort constant d'amélioration, se hausse au niveau précédent. Mais là où n'existent ni écoles privées payantes, ni écoles publiques, se sont créés, le plus souvent à l'initiative des communautés religieuses et des particuliers des écoles primaires privées subventionnées dont les ressources sont infimes(1), qui ne peuvent employer qu'un personnel sous-payé et sont démunies de presque tout matériel pédagogique. Ce sont donc les enfants déjà défavorisés par la pauvreté culturelle, sociale et économique de leur milieu qui reçoivent un enseignement médiocre.

### 2. 3 Académisme excessif du système d'éducation.

Par rapport aux autres sous-systèmes, l'enseignement général tient une place considérable. L'enseignement technique et professionnel public rassemble environ 4.000 élèves contre plus de 70.000 dans les cycles moyen et secondaire publics, soit moins de 6%. Les effectifs de l'enseignement agricole sont insignifiants. L'enseignement général des différents cycles absorbe 86% des dépenses budgétaires de l'éducation nationale.

Il est clair qu'en produisant moins de 1.000 diplômes par an, l'enseignement technique public ne peut faire face aux besoins du pays, 44.000 à 50.000 personnes par an au total, même si l'on admet qu'une proportion importante de ces dernières peut ne pas recevoir une préparation directe à la vie active. Dans ce domaine, le secteur privé, mal connu, n'offre qu'un appoint limité et s'intéresse surtout à la formation du personnel de bureau. L'enseignement technique ne présente d'ailleurs pas toutes les caractéristiques souhaitables. Il est lui-même imprégné d'académisme; souvent insuffisamment pratique, il ne prépare pas en général les jeunes aux exigences et à l'atmosphère du travail. On notera également qu'il ne comprend que 10% de jeunes filles.

Cette situation serait moins grave si l'enseignement général était ouvert sur la vie et préparait, par son contenu aussi bien que par ses méthodes, les jeunes à

s'insérer dans la vie active de façon de même indirecte, mais ce n'est guère le cas, quelques tentatives qui se situent encore au niveau de l'expérience mises à part. C'est ainsi que dans certaines zones particulièrement défavorisées et où le développement de la collectivité met en jeu son existence même, il n'y a nul reflet de telles préoccupations dans l'enseignement dispensé. Le caractère scolaire du système est très accusé et les mass media (radio-télévision), dont l'audience est pourtant très large, sont peu utilisées à des fins éducatives alors qu'elles pourraient jouer, hors, aussi bien que dans l'école, un rôle important.

### 2. 4 Absence d'ajustement entre les besoins en cadres et le système universitaire

Avec cinq universités, l'enseignement supérieur s'est développé rapidement mais sans aucun système d'orientation efficace et sans qu'aucune étude préalable des besoins en diplômes des diverses disciplines n'ait été faite. Si la capacité d'accueil en droit et en lettres est considérable malgré la saturation des besoins de ce type, c'est qu'il est plus facile et moins onéreux de créer une place nouvelle dans ces disciplines que dans le domaine scientifique ou industriel.

L'enseignement universitaire du Liban n'a d'ailleurs pas, dans son ensemble une vocation nationale. Pour moitié, ses efforts sont consacrés à la formation d'étudiants étrangers qui iront exercer leurs talents dans les autres pays de la région. Bien que l'Université Libanaise (nationale et gratuite), fréquentée essentiellement par des étudiants libanais, réunisse 88% de ceux-ci, on ne peut chercher à satisfaire les besoins de l'économie libanaise grâce aux seuls débits de cette université, car ce serait provoquer au Liban même des surinvestissements coûteux alors que les moyens disponibles pourraient, avec plus d'avantages, être consacrés à l'autre niveau d'éducation.

Il n'en demeure pas moins que l'accès des étudiants libanais des classes non privilégiées aux universités privées qui, seules, dispensent, entre autres, les formations médicales et d'ingénieurs, pose un problème non résolu, même partiellement. Les instances nationales se penchent sur ces questions complexes qui méritent une étude particulière. N'ayant pas eu la possibilité de l'entreprendre, la Mission s'est contentée de présenter seulement la situation actuelle dans le Profil éducatif (Volume II).

(1) La subvention par élève est passée de 85 L.L. à 135 L.L. au début de l'année 1974; en plus, une participation de 29 L.L. peut être demandée aux parents, soit au total 154 L.L. alors que le coût annuel d'un élève de l'enseignement public en 1972 était fait estimé à plus de 440 L.L.

## 2. 5 Mauvaise répartition des locaux scolaires.

Erigées sans plan d'ensembles, les écoles primaires et moyennes, notamment, sont implantées de façon peu rationnelle et cela est contraire à une bonne utilisation du capital national. Le manque de coordination, déjà signalé, entre les différents ordres d'enseignement, en est en grande partie la cause. Pour compléter rapidement le dispositif, le gouvernement a eu recours à la location de bâtiments non conçus, le plus souvent, pour l'usage scolaire. Des salles non fonctionnelles, trop petites, accroissent sensiblement le coût de l'année - élève.

Le Plan de regroupement des écoles primaires et complémentaires officielles adopté en 1971 a pour objectif de porter remède à cette situation grâce à l'implantation rationnelle des établissements. Il prévoyait la construction entre 1972 et 1977 d'une première tranche de 250.000 places environ (103.000 dans le cycle primaire, 150.000 dans le cycle moyen). Pour diverses raisons, dont la hausse des coûts de construction, et malgré le soutien technique et financier du premier projet d'éducation de la BIRD, qui comportait la création de plus de 45.000 places (31.000 places environ dans le cycle primaire, plus de 14.000 dans le cycle moyen), la mise en œuvre de ce plan n'a pas respecté le rythme prévu.

## Section II – Perspectives et Stratégie du Développement de L'éducation

### I Perspectives

#### I. I. Projections 1982 - 83: Les hypothèses retenues.

Les perspectives reposent sur une série de projections concernant l'enseignement général pour l'année 1982 - 83, retenue comme année objectif par souci de cohérence avec les travaux du CRDP. Dans l'état actuel des connaissances, les projections ne peuvent qu'être fondées sur un nombre élevé d'hypothèses, et ne sont justifiées que par le souci de présenter un tableau global d'une situation possible à terme. Ce tableau devra donc être rectifié au fur et à mesure que l'évolution des différentes variables se précisera. Afin de ne pas compliquer la présentation, on n'a pris en considération que trois alternatives concernant la croissance démographique, le nombre de maîtres de l'enseignement primaire qui demeureraient dans l'enseignement moyen, le taux de croissance annuel du PNB.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- (i) Démographie: croissance démographique de 2,5 ou 2,8% par an entre 1970 et 1982, la structure de la population étant considérée comme stable;
- (ii) accueil du système: à la rentrée de 1982, un enseignement de dix années, parcouru en 11,5 années en moyenne, compte tenu des redoublements serait ouvert à tous les jeunes Libanais de 5 à 16 ans (en 1970, seuls 85% des enfants de 6 à 11 ans se trouvaient dans le primaire et 45% des jeunes de 12 à 15 ans se trouvaient dans le moyen ou le secondaire), le cycle secondaire dont les trois années d'études seraient parcourues en 3,5 années en moyenne, compte tenu des redoublements, accueillerait la

moitié des jeunes de 16 à 19 ans (en 1970, seuls 20% des jeunes de 16 à 18 ans se trouvaient dans le secondaire); ces deux hypothèses semblent raisonnables, étant donné le très haut niveau de la demande d'éducation;

- (iii) ratio élèves - maître dans l'enseignement public: avec l'utilisation de locaux plus fonctionnels, le ratio passerait de 18 à 30 pour le primaire, de 18 à 23 dans le moyen, de 19 à 20 dans le secondaire;
- (iv) PNB: croissance de 5 ou 7% par an; cette dernière hypothèse correspond à l'objectif du plan pour la période 1972 - 77 et ne semble pas hors d'atteinte, l'accroissement des revenus des pays producteurs de pétrole ne pouvant manquer de stimuler l'économie libanaise, grâce à des disponibilités financières accrues qui devraient pouvoir profiter directement à l'agriculture et, surtout, à l'industrie, grâce aussi à l'élargissement du marché.

## 1. 2 Evolution 1970 - 1982 et situation en 1982

### A - Effectifs scolaires

Les effectifs du primaire s'élèveraient à 600.000 élèves, ceux du moyen à au moins 230.000 élèves, tandis que les effectifs des établissements secondaires (sections spécialisées comprises) seraient de 100.000 élèves. L'effort nécessaire pour accroître la capacité d'accueil des établissements serait, entre 1970 - 71 et 1982 - 83, inférieur à celui de la période 1970 - 71: 3% contre 5% par an pour le primaire, 8% contre 14% pour le moyen, 9% contre plus de 11% pour le secondaire. La plus grosse part de cet effort, en voie de tassement, serait à la charge de l'enseignement public.

### B - Personnel enseignant

Selon les hypothèses retenues et selon que l'on tient compte des seuls besoins annuels de l'enseignement public ou des besoins de l'ensemble du système, le nombre des enseignants nécessaires serait de 320 à 760 pour le primaire, 790 à 1.260 pour le moyen, 210 à 280 pour le secondaire.

### C - Dépenses d'éducation

Sur la base de coûts modifiés pour tenir compte de ratio élèves - enseignant

améliorés, de rémunérations et de subventions moyennes plus élevées, et de l'existence d'un matériel pédagogique plus abondant, la dépense de l'Etat pour l'enseignement des trois niveaux considérés serait de plus de 300 millions L.L. en 1982. La dépense totale s'élèverait à 400 millions L.L. environ, si l'on admet que la dépense relative aux jardins d'enfants, à l'enseignement normal technique et à la subvention à l'Université Libanaise croîterait au même rythme que la précédente, soit plus de 9% par an, ce qui correspond à un doublement tous les 8 ans. On notera que, dans le système proposé, l'enseignement primaire est prolongé d'un an et intègre l'année préparatoire actuelle, les moyens qui y sont actuellement consacrés pouvant donc profiter à des enfants plus jeunes.

Selon que la croissance économique serait de 5 ou de 7% par an, cette dépense correspondrait en 1982 à 3,9% ou 3,2% du PNB, contre 2,6% en 1972, ce qui semble tout à fait acceptable si l'on songe que cette évolution permettrait à l'Etat de prendre en charge une part de l'effort des particuliers ou des organismes privés, qui s'élevait à 5,6% du PNB en 1970.

A noter que pour le seul enseignement public, les investissements à envisager pour faire face à l'accroissement des effectifs des trois niveaux de l'enseignement général seraient d'environ 85 millions L.L. pour chacune des années de la période 1974-82, ce qui est de beaucoup supérieur au total des investissements publics en matière d'éducation prévus pour la période 1972-77 (un peu plus de 42 millions L.L. par an). En supposant que l'ensemble des investissements nécessaires s'élèverait à 110 millions L.L. par an, la dépense globale d'éducation à prévoir en 1982 serait de 510 millions L.L. soit 4,1% du PNB dans le cas d'une croissance de celui-ci à 7% par an, ou 4,05% dans le cas d'une croissance à 5% par an. Faute de pouvoir faire face à ces investissements, on continuerait à avoir recours à la location de bâtiments scolaires, dans ce cas, il faudrait veiller à ce qu'ils soient fonctionnels pour respecter un ratio élèves maître satisfaisant.

## 1.3 Jeu possible des variables

En ce qui concerne les trois niveaux d'enseignement général examinés (primaire, moyen, secondaire) qui constituent près des quatre cinquièmes des dépenses prévues, il est bon de rappeler que les estimations faites reposent sur des hypothèses qu'il conviendrait de vérifier pour procéder à des projections plus crédibles et préciser la stratégie; on en citera quelques - unes:

- (i) L'effectif de la population totale en 1970 et sa croissance annuelle selon un taux de 2,5 ou 2,8%: il semble bien que la population en 1972 soit sous-estimée, mais dans quelle proportion?
- (ii) La structure de la population, supposée stable entre 1970 et 1982, le sera-t-elle vraiment? On peut observer, semble-t-il, une diminution de la fécondité qui aura pour conséquence un affaiblissement de la proportion des jeunes dans l'ensemble de la population (ceci compenserait dans une certaine mesure la sous-estimation signalée précédemment);
- (iii) 100% des jeunes d'âge scolaire primaire et moyen, 50% des jeunes d'âge scolaire secondaire seront-ils effectivement scolarisés en 1982 - 83? (En ce qui concerne les premiers, il y aura certainement des jeunes qui échapperont d'une manière ou d'une autre à la scolarisation, et cela viendra aussi compenser partiellement la sous-estimation probable);
- (iv) Les rendements et par conséquent la durée des études seront-ils tels que les groupes d'âge scolaire distingués correspondront effectivement à l'enseignement primaire, moyen et secondaire?
- (v) La répartition entre enseignement public et privé pour chacun des niveaux correspondra-t-elle à la réalité, de même que la répartition des effectifs de l'enseignement primaire privé entre système payant et système subventionné?
- (vi) Le montant de la subvention retenu pour 1982, 180 L.L., soit 50% du coût de l'enseignement public, sera-t-il le montant réel?
- (vii) Les ratios élèves / enseignant prévus se réaliseront-ils?

Il a été supposé que les autres activités d'éducation (enseignement pré-primaire, normal, technique, universitaire, activités sportives et de jeunesse, culturelles et artistiques) verraient leurs ressources s'accroître comme l'ensemble des niveaux primaire, moyen et secondaire, mais à l'intérieur de ce montant global, il conviendrait de procéder à des allocations de ressources en fonction de la politique choisie.

## 2. Stratégie.

L'extension du système d'éducation, obtenue grâce à des efforts considérables, a permis à beaucoup d'individus d'améliorer leur niveau de vie en occupant des emplois rémunérateurs au Liban même ou à l'étranger, mais n'a pas répondu de manière satisfaisante aux problèmes fondamentaux que pose le développement harmonieux du pays. C'est ainsi que l'accès à une éducation, notamment à une

éducation de qualité, est loin d'être égal pour tous la fréquentation scolaire plus abondante ne fait qu'accroître l'inégalité en accélérant l'exode rural marquant encore plus les disparités entre quelques zones "privilegiées" en proie à une croissance mal maîtrisée, et le reste du pays vidé de sa substance humaine. Un autre signe d'inadaptation du système d'éducation aux besoins du pays est donné par l'absence d'ajustement entre les sortants du système et l'office d'emploi.

L'accroissement des effectifs scolaires à prévoir au cours des prochaines années provoquera une aggravation de ces difficultés si le système n'est pas orienté conformément aux nécessités du développement économique et social du Liban. Ces nécessités apparaissent clairement. Il s'agit:

- D'une part, d'assurer une meilleure distribution des activités et, par conséquent, de la prospérité entre les diverses régions du pays;
- D'autre part, de promouvoir les activités agricoles, artisanales et industrielles, afin de diminuer la vulnérabilité à la conjoncture internationale.

Ces deux points sont étroitement liés puisque c'est en créant des emplois dans l'artisanat et la petite industrie et en accroissant la productivité agricole dans les zones déprimées qu'un meilleur équilibre national pourra être établi.

Concrètement, ces diverses préoccupations exigent qu'un effort soit fait dans plusieurs directions:

- (i) modifier le système d'éducation dans le sens d'une plus grande cohésion, d'une plus grande ouverture, d'une plus grande efficacité, d'une meilleure adaptation au milieu et aux besoins du développement;
- (ii) implanter, en tenant compte de considérations régionales, les pôles éducatifs permettant la mise en oeuvre de la politique précédente;
- (iii) assurer la formation du personnel diversifié nécessaire au développement du système d'éducation, mais aussi celle des ouvriers et techniciens nécessaires au développement des secteurs de production, dans la mesure où elle ne peut être envisagée dans le cadre des pôles éducatifs.

### 3 – Amélioration du Système D'éducation

Pour que le système d'éducation réponde mieux aux besoins de la société libanaise, un effort considérable doit être accompli, aussi bien en ce qui concerne l'orientation et l'administration du système qu'en ce qui concerne ses caractéristiques pédagogiques.

#### 3.1 Effort dans le domaine de la planification, de l'administration et de la coordination:

##### A Mise en place des structures et du personnel nécessaires à la définition des besoins en main-d'oeuvre et à leur conversion en objectifs d'éducation

Pour une grande part, le système d'éducation est lié aux besoins en main-d'oeuvre. C'est ainsi que la capacité d'accueil de tout établissement préparant à la vie professionnelle ne peut être fixée sans référence au marché du travail, à terme, si l'on veut éviter, autant que faire se peut, les pléthores ou les excédents. Avec la création de sections spécialisées dans le cycle secondaire, le souci d'ajustement aux besoins s'étend aussi à cette forme d'éducation.

L'estimation des effectifs globaux par secteur, à terme, compte tenu des hypothèses formulées sur la croissance de la production et de la productivité, doit continuer à être faite par le Service de Planification du Ministère du Plan, car elle est étroitement liée aux perspectives, susceptibles de modification, retenues par le Plan. Il n'y existe plus de responsables des problèmes de ressources humaines; il manque donc un maillon de la chaîne.

La définition plus précise des besoins (emplois créés et renouvellement du personnel en service, en distinguant les types et niveaux de qualifications correspondant à des types et niveaux d'éducation) reviendrait à l'unité de coordination dont la création est envisagée au sein du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Il serait très souhaitable qu'une décision intervienne sur ce point afin que l'aide du PNUD-BIT prévue au programme d'assistance au Liban soit mobilisée sans délai.

Plusieurs tâches semblent prioritaires:

- (i) l'exploitation complète de l'enquête de 1970 sur la population active, en ce qui concerne la répartition par profession, bien que la classification

utilisée lors de l'enquête (Classification Internationale – Type des professions, édition 1968, BIT, Genève) ne présente pas le caractère de fonctionnalité souhaitable;

- (ii) l'étude des besoins en main - d'œuvre nécessaire au développement de l'artisanat et de la petite industrie;
- (iii) la mise au point, grâce à une série d'enquêtes auprès des entreprises représentatives de chacun des secteurs, d'une classification fonctionnelle de la main - d'œuvre (c'est -à- dire qui permettent de distinguer le type et le niveau de qualification correspondant à chacun des emplois considérés) adaptée à la situation et aux perspectives de l'économie libanaise,
- (iv) la définition d'un système permanent de collecte des données sur la main - d'œuvre, respectant cette classification fonctionnelle, grâce à la participation de tous les organismes intéressés(1).

(V) L'étude du profil de certaines professions pour lesquelles un effort d'éducation particulier est envisagé.

La détermination des objectifs d'éducation à partir des éléments précédents entre dans les attributions du CRDP mais il serait mal placé pour se substituer à ses partenaires naturels en cette affaire: Plan, Travail et Affaires Sociales. Etant l'utilisateur final de leurs travaux, il devrait les stimuler autant que possible, et, notamment, participer activement à la mise au point d'une classification fonctionnelle et à l'étude des profils professionnels en collaboration avec l'unité de coordination du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, afin que les données mises à sa disposition soient adaptées à ses besoins. Sur cette base, le CRDP procéderait à la définition du contenu et des méthodes de formation ainsi que des effectifs à former.

Pour garantir le caractère concret des travaux et leur utilité, les tâches énumérées ci-dessus ne pourraient être menées à bien sans le concours des respon -

---

(1) Une bonne coordination entre les organismes permettrait de mettre au point un questionnaire unique qui pourrait être lancé et exploité au profit de tous par l'organisme le mieux apte à faire respecter ses exigences par les employeurs ou assujettis. La Caisse Nationale de Sécurité Sociale semble répondre à ce critère.

sables patronaux et syndicaux, sous la forme d'un groupe de travail par secteur. Au stade de la définition des modalités de formation, la participation des pédagogues concernés de l'enseignement privé s'imposerait. Ces groupes seraient l'émanation du Conseil National de l'Education dont il est question plus loin.

Une remarque: s'il a été question précédemment de la satisfaction des besoins des secteurs de l'économie libanaise, c'est par commodité. En réalité, le vrai problème est de mettre les jeunes Libanais des deux sexes en mesure d'exercer une activité rémunératrice, de préférence à l'intérieur des frontières du pays, afin que la communauté nationale tire directement profit de leur labeur. Mais si cela est impossible, il ne faut pas hésiter à former des jeunes pour un emploi à l'étranger qui, par le biais des envois de fonds, profitera indirectement à la prospérité du pays. La malthusianisme, dans ce domaine, ne serait profitable à personne. L'objectif à atteindre reste évidemment la création d'un nombre suffisant d'emplois nationaux et il faut espérer que les travaux indiqués ci-dessus fourniront les éléments indispensables à l'élaboration d'une véritable politique de l'emploi.

## B. Amélioration de l'organisation de l'éducation nationale

Dès 1971, l'UNESCO a apporté son aide dans ce domaine:

- (i) en préconisant la création "d'une institution rattachée aux échelons administratifs les plus élevés" et qui serait chargée de la conception, de la recherche et de l'expérimentation systématiques des innovations pédagogiques et du matériel nécessaire à leur mise en œuvre;
- (ii) en lançant une étude sur le sujet, étude qui fut entreprise en 1973 en collaboration avec la SEMA – Métra International(1).

### a – Le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques.

Mise en place dans des bâtiments de l'IPNET, le CRDP dispose d'un statut financier favorable, d'un personnel professionnel assez considérable et d'un certain nombre de consultants. Rattaché au Ministère de l'Education Nationale, il est appelé

(1) Etude de réorganisation et de modernisation de l'administration du Ministère de l'Education, UNESCO-SEMA, Paris, mars 1974

à assumer les fonctions de recherche et développement, principalement dans le domaine des programmes scolaires et des examens, des auxiliaires d'enseignement, des constructions scolaires et des mass – media. De plus, il porte la responsabilité intégrale, gestion comprise, de la formation des maîtres (excepté ceux du cycle secondaire, formés à l'université), et comprend une unité de planification de l'éducation et de statistiques scolaires.

Il est certain que la création du Centre correspondait à un besoin urgent, mais il semble que l'efficacité de son action pourrait être améliorée, surtout en renforçant et en rendant opérationnels les liens organiques qu'il devrait avoir avec les autres départements du Ministère de l'Education Nationale(2), et en le déchargeant de travaux de routine et de gestion. Il apparaît, en outre, que le Centre n'a pas développé jusqu'à l'heure présente de solides liaisons institutionnelles avec les responsables du secteur de l'enseignement privé, dont on ne peut nier l'importance au Liban. Enfin, il ne semble pas que les responsabilités du Centre, de la faculté de pédagogie de l'Université Libanaise et de l'ENPEM soient clairement définies quant à des fonctions telles que recherche pédagogique, conception et production de moyens pédagogiques, formation des maîtres en service, etc., le tout au détriment de la maximisation des ressources humaines et matérielles disponibles.

### b – Etude de la SEMA

La Mission adopte d'une manière générale les conclusions et recommandations de cette étude, dont certains points seront repris ci – dessous, tels que:

- la déconcentration des organes centraux du Ministère;
- l'importance de l'orientation des élèves, en particulier au niveau de la fin du cycle moyen.

On se contentera ici d'appeler l'attention sur deux aspects très positifs de l'étude:

(2) Le "Conseil Consultatif" du Centre, organe de coordination majeur du Centre avec les autres départements du Ministère de l'Education Nationale ne semble pas avoir été véritablement opérationnel depuis sa création.

- (i) la proposition de créer une unité "organisation et informatique" qui aurait pour but, d'une part, de rechercher de manière continue et de mettre en place les procédures administratives et les outils de gestion les mieux adaptés aux besoins; d'autre part, d'exécuter ou de faire exécuter les divers traitements informatiques et de gérer les banques de données mises à la disposition des utilisateurs .
- (ii) la proposition de modification de la macro - structure du Ministère de l'Education Nationale et d'amélioration des relations entre organes de réflexion, prévision, conception et organes d'exécution.

### **C – Déconcentration des services de l'éducation nationale**

L'administration de l'éducation nationale est très centralisée. La volonté de répondre à des besoins divers selon les régions du pays et de rendre le fonctionnement des services plus souple et plus efficace a amené l'institution, en 1972, de régions pédagogiques dans chacun des cinq mohafazats du territoire. Dans chacune de ces régions il était prévu l'installation, dans un premier temps, de cinq conseillers pédagogiques couvrant les cycles primaire, moyen et secondaire. Bien que cette décision ne soit pas passée dans les faits, le corps des inspecteurs (dépendant de l'Inspection Centrale rattachée à la présidence du conseil) a perdu sa fonction d'animation pédagogique.

Le rapport de la SEMA reprend à juste raison cette idée des régions pédagogiques et trace le rôle qui pourrait être dévolu aux chefs de services régionaux, notamment dans le domaine de l'orientation scolaire. Ces chefs de services régionaux et les conseillers pédagogiques qui travailleraient avec eux seraient les animateurs et les coordonnateurs des services locaux d'éducation et devraient, en particulier, assurer une bonne circulation des informations entre les établissements d'enseignement et les organismes centraux (administration centrale et CRDP).

### **D – Coordination des activités pour la construction et l'entretien des bâtiments scolaires**

Les différents départements ou services responsables de la recherche et de la planification pédagogiques d'une part, et ceux responsables de la programmation, de

la conception, de la construction et de la supervision des bâtiments scolaires d'autre part, quoique administrativement sous le contrôle du Ministère de l'Education, sont en fait des éléments séparés et totalement indépendants. Il est certain qu'une liaison plus étroite donnerait de meilleurs résultats, et c'est pourquoi il serait souhaitable que soit créée, au sein du Ministère de l'Education, une cellule chargée de coordonner les activités pour la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, afin d'en accroître l'efficacité.

Etant donné la hausse considérable des coûts de construction et la difficulté de respecter les programmes, il serait très souhaitable que cette unité stimule les études en ce qui concerne:

- (i) la simplification des détails de conception et des méthodes de supervision;
- (ii) l'adaptation des bâtiments aux terrains en pente;
- (iii) le choix de systèmes de préfabrication totale ou partielle.

Dès, maintenant, une évaluation technique détaillée des quatre prototypes d'écoles primaires, en voie d'achèvement, s'avère nécessaire.

Les Autorités ayant décidé de démarrer le programme de construction des écoles secondaires, il est recommandé d'établir dès maintenant le programme détaillé de chaque phase de réalisation, aboutissant à la construction d'écoles prototypes. Ceci implique la préparation d'un calendrier des différentes étapes telles que programme pédagogique, conception, construction, et devrait permettre au Gouvernement de faire des prévisions plus réalistes sur les dates de mise à disposition des locaux, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions sur le programme de formation des maîtres.

La difficulté qu'éprouvera vraisemblablement le Gouvernement à financer les investissements considérables nécessaires pour accroître la capacité d'accueil du système d'éducation l'entraînera à poursuivre la politique actuelle de location de bâtiments scolaires. Il faudra veiller dans ce cas à ce que ceux-ci présentent le caractère fonctionnel souhaitable. Un système de location-vente des bâtiments pourrait être envisagé.

Avec le remplacement recherché des bâtiments loués par des bâtiments appar-

nant à l'Etat, le problème de l'entretien des locaux se posera avec plus d'acuité; l'unité à créer devrait donc être responsable de cette question.

### **3.1 – Création d'un Conseil National de l'Education**

Il est souhaitable que toutes les forces vives de la nation puissent concourir non seulement à réaliser les objectifs de l'éducation, mais aussi à participer à la définition et à l'ajustement de ces objectifs, conformément à une politique éducative en évolution constante dans un monde en mouvement. Il apparaît, comme le recommande d'ailleurs l'étude de la SEMA, que la solution serait de créer un Conseil National de l'Education dont les membres, nommés par le Conseil des Ministres, seraient constitués des représentants des principales forces du pays et aurait un rôle essentiellement consultatif. Il donnerait son avis sur les grandes orientations du Ministère, proposerait des lignes directrices de politique éducative nationale et assurerait une fonction de coordination (liaison entre l'enseignement public et l'enseignement privé, entre employeurs, travailleurs et éducateurs, etc.) à l'occasion, en particulier, de l'exécution de cette politique.

Cette coordination ne peut qu'être bénéfique à toutes les parties: le secteur public profiterait des réflexions, expériences et compétences non négligeables du secteur privé quant au contenu des programmes, des méthodes d'enseignement, etc. A son tour, le secteur privé, associé par voie institutionnelle à l'action éducative, ne manquerait pas de communiquer tous éléments d'appréciation, dont les informations statistiques indispensables, afin de participer dans de bonnes conditions aux fonctions capitales de planification, de prévision et de gestion.

Il appartiendrait également au Conseil de définir les conditions d'une harmonisation suffisante des deux secteurs, privé et public, d'éducation (formation et recyclage des maîtres, programmes, manuels, examens, etc.) , ainsi que le rôle des conseillers pédagogiques, conseillers d'orientation, chefs des services régionaux, inspecteurs, etc.

Dans le domaine de la préparation à la vie professionnelle, la simple participation des représentants du secteur privé aux jurys d'examens et à un Conseil purement consultatif pour les problèmes d'enseignement technique et professionnel et d'emploi est insuffisante, car le souci de l'adaptation à l'emploi doit être permanent. Il serait souhaitable que le Conseil National de l'Education dispose d'un groupe de travail composé paritairement de représentants des secteurs public et privé (indus-

triel, commercial, hôtelier, agricole). Ce groupe donnerait son avis sur toutes les mesures propres à favoriser le développement harmonieux de l'enseignement technique et professionnel en fonction des nécessités économiques et sociales du pays, et, notamment sur:

- (i) la coordination des activités de formation, l'établissement des ordres de priorité, les programmes de réalisation et les résultats des évaluations;
- (ii) les projets d'arrêtés ou de règlements relatifs à l'organisation de l'enseignement technique, à l'orientation, au perfectionnement professionnel et à l'apprentissage public et privé;
- (iii) Les propositions du CRDP concernant l'orientation des établissements publics et privés;
- (iv) l'élaboration et l'adaptation des programmes d'apprentissage et de perfectionnement professionnel

Le Conseil pourrait envisager des voyages d'études à l'étranger pour ses membres, afin d'examiner l'organisation et le fonctionnement d'autres systèmes d'éducation et de stimuler la réflexion sur la coordination des efforts en matière d'éducation.

## **3.2 Effort dans le domaine de la pédagogie et de l'orientation scolaire**

### **3.2.1 Structure et programmes de l'enseignement général**

Selon le Ministère de l'Education Nationale, la structure future souhaitable du système d'éducation serait constituée, pratiquement pour tous les enfants libanais scolarisables, d'un enseignement de base de 10 années d'études couvrant l'année préparatoire actuelle, le cycle primaire et le cycle moyen, suivi, pour approximativement la moitié du groupe d'âge scolarisable, d'un cycle secondaire comprenant des sections académiques et techniques. Des formations techniques, industrielles, agricoles et para-médicales accueilleraient également des jeunes de ce groupe d'âge. Dans une telle optique, le cycle moyen de 4 années apparaît comme une période d'observation et d'orientation.

### **A - Rénovation des programmes**

Une rénovation des programmes a déjà eu lieu dans le cycle primaire avec l'introduction de mathématiques modernes et de sciences et l'utilisation de méthodes audio-visuelles pour l'enseignement des langues. Cet effort a été accompagné d'une

adaptation des programmes de formation des maîtres. Au niveau moyen, un nouveau programme, mis en vigueur en 1971, a maintenant atteint la troisième année de ce cycle. Il s'agit essentiellement d'introduire un enseignement intégré des sciences, accompagné des manuels et livres du maître correspondants et d'un recyclage du corps enseignant de ces branches.

## **B - Introduction de la technologie et des travaux pratiques**

Ces dernières années un nombre croissant d'élèves de l'enseignement secondaire se sont dirigés vers les sections scientifiques et techniques. Cette orientation s'accorde avec les besoins d'un pays en voie de modernisation. Elle s'accompagne d'efforts pour améliorer l'enseignement des matières scientifiques et techniques; renouvellement des programmes scolaires, équipement de salles spécialisées.

Cette innovation, qui intéresse les cycles moyen et secondaire, est à l'étude au CRDP depuis 1970. Elle n'a pas été généralisée jusqu'à présent. Une expérimentation est prévue l'année prochaine, dans deux écoles. Les objectifs de l'initiation technologique seraient, par ordre d'importance:

- (i) "l'introduction de certaines notions, certaines méthodes de travail et certains moyens d'expression nécessaires à la compréhension de l'environnement et à la réalisation de tout travail";
- (ii) l'information sur les techniques;
- (iii) l'introduction de certains éléments de construction couramment utilisés et celle de notions de résistance des matériaux;
- (iv) le développement de l'habileté manuelle.

Pour atteindre ces objectifs, on envisage des projets à réaliser en cours d'année ainsi que des cours et travaux pratiques, des réunions dirigées, visites et séances de projection. Mais il ne s'agit pas de former des techniciens et l'essentiel des connaissances nécessaires à la réalisation d'un projet devra être pris dans les cours de sciences et de mathématiques de l'année précédente et de l'année en cours. Les notions complémentaires de sciences nécessaires seront présentées de façon pratique à travers quelques expériences ou démonstrations. Trois heures hebdomadaires seraient attribuées à cette discipline au cycle moyen. Les projets pourraient être choisis en fonction des besoins techniques particuliers de la région.

Il serait utile, comme certains responsables libanais l'ont proposé, de créer une unité de recherche et de développement qui serait chargée de concevoir et d'expé-

menter des "projets" d'initiation technologique. Cette unité pourrait être placée soit dans une Ecole normale, soit au sein du complexe d'enseignement technique et professionnel de Dekwaneh où des locaux sont disponibles. Cette dernière solution serait préférable en raison de la proximité du CRDP et de la section de formation des professeurs de technologie.

## **4 – Assistance Technique à la Planification et à la Gestion du système D'éducation**

### **4. 1. Assistance dans le domaine des ressources humaines**

Cette assistance prendrait deux formes, celle d'une assistance au Ministère du Plan et celle d'une étude concernant l'artisanat et la petite industrie.

### **A – Assistance au Ministère du Plan dans le domaine de la planification des ressources humaines.**

#### **a – Objectif et justification**

Pour orienter, conformément aux besoins, les activités éducatives préparant à la vie professionnelle, il convient de mettre en place le dispositif indispensable qui relève de 3 Ministères: Plan, Travail et Affaires Sociales, Education Nationale. Un projet PNUD BIT, en cours de négociation, devrait aider le Ministère du Travail et des Affaires Sociales à créer les unités nécessaires (coordination, statistiques du travail, notamment), tandis que le Ministère de l'Education Nationale, grâce à l'existence du CRDP, possède la structure souhaitable. Malheureusement, le premier maillon de la chaîne manque.

Le Ministère du Plan ne peut se contenter de procéder de façon épisodique à des travaux sur l'emploi pour tirer les conséquences en matière de main-d'œuvre des objectifs fixés par le plan de développement. L'exécution de celui-ci connaît de nombreux aléas et les travaux méritent d'être actualisés en fonction de l'évolution des choses. Pour cela, l'existence d'une unité permanente responsable des problèmes d'emploi (projection de la population active, choix des technologies de production et

hypothèse de croissance de la productivité, définition de l'emploi par secteur, etc.) s'impose.

En outre, cette unité devrait participer aux travaux menés par l'unité de coordination (Ministère du Travail et des Affaires Sociales) et le CRDP (Ministère de l'Education Nationale), afin de veiller à la cohérence de ceux-ci et des objectifs retenus par le plan.

#### b. Consistance

Mise à disposition au service de planification du Ministère du Plan d'un expert en planification des ressources humaines pour un total de 12 mois répartis sur une période de 3 années. Il s'agirait essentiellement d'orienter les travaux de l'unité de ressources humaines et de procéder aux études nécessaires en compagnie du responsable de l'unité qui recevrait ainsi une formation sur le tas.

Bourse d'une année à l'étranger pour compléter la formation du responsable de l'unité.

#### c – Moyens nécessaires et coût

– coût: 12 mois expert	\$ E.U. 33.000
– Bourse d'une année	<u>8.000</u>
	Total \$ E.U. 41.000

#### d – Mise en œuvre

Le préalable à la mise en œuvre de cet élément de projet est la désignation d'un fonctionnaire libanais, titulaire d'une licence ou d'un doctorat en sciences économiques, comme responsable d'une unité permanente de planification des ressources humaines relevant du Service de planification du Ministère du Plan.

### B – Etude des possibilités d'emploi offertes par l'artisanat et la petite industrie

#### a. Objectif et justification

L'absence de prévisions utilisables de besoins en main d'œuvre est un obstacle à une orientation rationnelle des divers moyens de préparation à la vie active. Le

défaut est particulièrement sensible en ce qui concerne le secteur artisanat-petite industrie dont le développement est indispensable au progrès des zones rurales pour les raisons suivantes:

- (i) Il valoriserait localement une partie de la production agricole;
- (ii) Il permettrait de diminuer la pression sur les terres en offrant des emplois rémunérateurs aux agriculteurs qui se reconvertiraient;
- (iii) Il procurerait à la population agricole des deux sexes des revenus complémentaires élevant leur niveau de vie;
- (IV) Il constituerait, grâce aux emplois créés, un frein à l'exode rural des jeunes.

Certains tiennent la promotion de l'artisanat et de la petite industrie pour un préalable à toute tentative de modernisation de l'agriculture. On peut dire, au moins, qu'il s'agit d'une composante indispensable à un effort cohérent de développement des zones rurales.

Si un effort certain a été accompli depuis 1964 en faveur de l'artisanat d'art de type traditionnel, notamment en ce qui concerne la commercialisation des produits, on peut dire que l'artisanat utilitaire a été négligé alors qu'un accroissement des activités de ce type pourrait être envisagé, qui conduirait parfois à sa transformation en petite industrie.

Pour stimuler la promotion de l'artisanat et de la petite industrie, il a été prévu la création dans les pôles éducatifs de centres de formation artisanale et industrielle dont les activités devraient être orientées en fonction des objectifs de développement régional.

#### b. Consistance

L'étude se ferait à deux niveaux, national et régional, traités successivement.

#### Au niveau national:

Analyse rapide de la situation actuelle afin de présenter des éléments sur le volume et le type des activités artisanales et de petite industrie, notamment sur des exemples récents de décentralisation industrielle, et de déceler les obstacles et freins à ces activités;

Examen des perspectives de développement offertes par la décentralisation des industries existantes (grâce au fractionnement des ateliers, à la création d'entreprises us-traitantes) et par la substitution de produits locaux à certaines importations de biens industriels, etc;

Propositions destinées à faciliter la promotion: législation appropriée, mise en place de structures administratives ou coopératives, protection contre la concurrence des produits importés, accès au crédit, exemptions fiscales, utilisation de technologies adaptées, etc.

#### **Au niveau régional:**

L'étude devrait être menée comme précédemment, mais aboutir à des indications très précises sur le rôle, l'organisation et le fonctionnement des centres de formation artisanale et industrielle. Elle porterait, sur les cazas de Baalbeck, Batoun, Hermel et Souf.

Au niveau régional, le développement de l'artisanat et de la petite industrie trouverait son origine non seulement dans la décentralisation des industries existantes et la substitution aux importations, mais aussi dans la transformation locale de produits agricoles, la satisfaction à apporter à des besoins accrus ou nouveaux (habitat, réparation de véhicules, d'appareils de radio, de télévision, etc), l'élargissement du marché des produits de l'artisanat traditionnel à proximité des sites touristiques, etc.).

Les centres devront être conçus comme les supports de ce développement grâce à des activités diverses, notamment: la formation initiale des artisans et ouvriers, le perfectionnement du personnel en service (il faudra préciser le contenu et les méthodes de formation à partir du profil à atteindre, proposer des formations modulaires, estimer le personnel enseignant et l'équipement nécessaire, etc.) l'assistance aux entreprises (conseils techniques et de gestion, constitution de coopératives, encadrement du crédit, etc.).

#### **Remarques**

Etant donné la limitation des moyens disponibles pour accomplir cette étude, il devra tendre à dégager les actions prioritaires, c'est-à-dire celles qui pourront

être mises en œuvre rapidement et avec les meilleures chances de réussite dans un délai raisonnable.

L'étude devrait être menée sous l'égide du Ministère du Travail et des Affaires Sociales en étroite liaison avec les services concernés des Ministères du Plan, de l'Industrie et du Pétrole, et de l'Office de Développement Social, ainsi qu'avec les artisans et industriels les plus représentatifs. Elle devrait tenir le plus grand compte des rapports rédigés par les experts du BIT ayant apporté leur concours à la promotion de l'artisanat

### **C – Moyens nécessaires et coût**

L'étude serait confiée à un spécialiste du développement de l'artisanat et de la petite industrie qui passerait trois mois au Liban. Le coût de cette mission, moyens de transport compris, s'élèverait à dollars E. U. 15.000, environ.

#### **d. Mise en œuvre**

L'étude ne pourrait être valablement lancée qu'après accord des Autorités libanaises sur la conception des pôles éducatifs dont la création est envisagée et sur leur localisation.

### **4.2. Assistance à l'organisation du contrôle de gestion au Ministère de l'Éducation Nationale (1)**

#### **a. Objectif et justification**

L'effort financier consenti par le Gouvernement Libanais en faveur de l'éducation est très important. Cependant, l'absence d'un système homogène et cohérent de prévision des crédits nécessaires au développement de l'éducation, et de gestion des crédits alloués, ne permet pas d'utiliser au mieux les moyens importants mis à la disposition de l'éducation.

Il convient donc de doter le Ministère de l'Éducation d'un système efficace de contrôle des coûts, afin d'améliorer les rapports coût efficacité et coût bénéfice de

---

1) Les indications présentées ci-après sont extraites du rapport "Étude de réorganisation et de modernisation de l'administration du Ministère de l'Éducation", UNESCO SEMA, Paris, mars 1974.

l'éducation. Pour ce faire, il est nécessaire de constituer un groupe de spécialistes qui auraient pour tâches principales:

- (i) La détermination d'une structure budgétaire et comptable homogène;
- (ii) La mise au point d'un système comptable et, en particulier, d'une comptabilité d'exploitation (procédures comptables);
- (iii) La mise au point des procédures de prévisions à long et à court termes (budget);
- (iv) La mise au point des procédures d'analyse des coûts;
- (v) L'amorce d'un système PPBS et en particulier l'examen des possibilités de calcul de coût / efficacité au service de l'organe de recherche et de planification;
- (vi) La mise en place d'une cellule de contrôle de gestion;
- (vii) L'élaboration d'un programme de formation locale de gestionnaires;
- (viii) Le lancement d'actions-tests dans un échantillon couvrant les 3 niveaux de la structure (établissements, régions, services centraux).
- (ix) La préparation d'un programme de généralisation du système.

#### b – Consistance du projet

Pour effectuer ces travaux, il serait nécessaire de pouvoir disposer, en plus d'un cadre de l'administration libanaise, membre du service d'organisation et d'informatique à créer, du personnel suivant:

- Deux consultants;
- Un directeur d'exploitation et un "Senior Consultant", chargés de l'animation du groupe et qui seraient disponibles pendant la moitié du temps nécessaire à l'accomplissement des tâches énumérées précédemment.

**1ère étape** : 5 à 6 mois pour concevoir et préparer les principales actions qui devront être lancées.

**2ème étape** : 6 mois pour le lancement d'actions-tests.

**3ème étape** : 12 mois pour la généralisation des actions de contrôle de gestion.

#### C – Moyens nécessaires et coût

- Coût

: 18 mois expert pour la première étape;

9 mois expert pour la seconde étape;

9 mois expert pour la troisième étape;

soit un total de 36 mois experts sur une période de deux ans

\$ E.U. 99.000

#### d – Mise en œuvre

L'efficacité de la gestion ne dépend pas seulement du personnel en place ainsi que des procédures utilisées; elle est également déterminée par les structures administratives. Il serait par conséquent très souhaitable que la réforme des structures préconisée par la mission SEMA soit entreprise avant que ne démarre le projet de contrôle de gestion.

#### 4.3. Création d'une cellule de construction et d'entretien des bâtiments au Ministère de l'Éducation Nationale.

La création d'une cellule de construction et d'entretien des bâtiments du Ministère de l'Éducation Nationale est très souhaitable. Son organisation et sa mise en service, notamment en ce qui concerne les problèmes d'entretien (bâtiments, équipement, mobilier), nécessite la présence d'un spécialiste pendant deux ans pour aider le directeur à la constituer. Des services régionaux pourraient même être créés ultérieurement si le volume d'activités les justifie.

- Assistance technique: 24 mois /expert

\$ E.U. 66.000

## Section III – La conception du pôle éducatif

Le Plan de regroupement des écoles officielles, de même que le projet d'implantation de centres médico-sociaux, qui constituent un véritable aménagement de l'espace, se sont inspirés de la répartition du territoire libanais en 72 zones de planification, ayant pour chefs-lieux des pôles d'importance variable (décret de planification, 1964). C'est dans le cadre de ces pôles que les nouvelles mesures envisagées pour mieux adapter le système d'éducation aux besoins du pays et pour en accroître l'efficacité pourraient être mise en œuvre avec le plus de chances de succès.

Dans chaque pôle, rayonnant sur une zone suffisamment peuplée pour justifier des investissements nécessaires, serait implanté un éventail assez complet éducatif. Cela permettrait:

- (I) L'orientation des jeunes entre les différentes filières d'enseignement et de formation sans éloignement excessif du lieu d'origine.
- (II) L'existence de formations préparant les jeunes à l'emploi;
- (III) L'éducation des adultes;
- (IV) L'animation culturelle et sportive de l'ensemble de la population.

## I – Les éléments constitutifs du pôle.

### 1 – Jardins d'enfants et écoles primaires.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'éléments appartenant au pôle puisqu'ils doivent exister dans toute agglomération dont les effectifs d'enfants d'âge scolaire sont suffisants pour en justifier la création (une école primaire de 240 élèves est nécessaire pour une population de 1.000 à 1.200 personnes en moyenne).

Afin d'élèver le ratio élèves/maître dans les meilleurs délais, il serait utile de procéder aux implantations des écoles primaires prévues au Plan de regroupement, en modifiant celui-ci de manière à tenir compte de l'existence des établissements privés. Une meilleure coordination entre enseignement public et privé permettrait de faire un grand pas vers une implantation scolaire plus rationnelle. Cette coordination est d'ailleurs prévue par le plan initial du Regroupement scolaire.

### 2 – Écoles moyennes.

La scolarité s'étendant en principe jusqu'à 16 ans, les écoles moyennes seraient largement dispersées. Au pôle ne se trouveraient que l'école ou les écoles moyennes destinées aux jeunes du pôle lui-même ou des environs immédiats. Comme précédemment, la coordination public-privé serait bénéfique.

On soulignera l'importance des sujets pratiques et de l'initiation technologique, ainsi que l'intérêt qu'il y a à fournir aux jeunes une information professionnelle "en direct" facilitant leur orientation en fin de cycle, grâce à des choix faits en connaissance de cause. Dans ce domaine, il serait possible de faire profiter les élèves du personnel et des équipements du centre de démonstration et de vulgarisation agricoles, ainsi que du centre de formation artisanale et industrielle. L'existence, au pôle même, de personnel compétent et de matériel permettrait de dispenser une éducation sanitaire, nutritionnelle et familiale de qualité.

### 3 -- École secondaire.

L'enseignement secondaire serait regroupé au pôle et pourrait comprendre des sections diversifiées de commerce et de tourisme. L'information professionnelle devrait se poursuivre à ce niveau pour faciliter l'orientation ultérieure des élèves des sections académiques. Il en serait de même pour l'éducation sanitaire, nutritionnelle et familiale.

L'école secondaire disposant d'un personnel de haut niveau et d'installations très complètes, devrait jouer un rôle particulier au sein du pôle, C'est à elle que seraient rattachés les équipements tels que laboratoires, bibliothèques, salles de conférence, de cinéma, installations sportives, service d'orientation, etc., qui seraient à la disposition, selon des modalités à mettre au point, des autres éléments du pôle, et serviraient de support à l'animation culturelle et sportive de la population. C'est en veillant à l'utilisation maximale des installations que la rentabilité des investissements consentis serait assurée.

#### 4 – Centre de formation artisanale et industrielle.

Les objectifs poursuivis par le Centre seraient multiples. On les énumèrera en sachant que pour une zone donnée, certains de ces objectifs pourraient ne pas être pris en considération:

- (I) Travaux pratiques et information des jeunes de l'enseignement moyen, selon les programmes et l'horaire prévus, non seulement pour leur faire acquérir certaines notions et comportements, mais aussi pour faciliter leur orientation ultérieure;
- (II) Formation des artisans dans les métiers du fer, du bois, du bâtiment, capables de produire et/ou d'entretenir les nouveaux outils agricoles et les éléments de confort recherchés par la population de la zone (maison, mobilier, installations électriques, chauffage, télévision, radio, distribution d'eau, décoration, etc.);
- (III) Formation des artisans d'art (poterie, tissage, coutellerie, sculpture, repoussage sur métaux, tapis, etc.), selon les possibilités locales de développement de ce genre d'activité;
- (IV) Formation des ouvriers qualifiés nécessaires aux industries s'implantant dans la zone ou à proximité.

Ces formations initiales très pratiques et intensives dureraient de 9 à 18 mois, selon le cas. Mais le Centre aurait également pour tâche le perfectionnement des artisans et ouvriers en cours d'emploi par des stages de courte durée ou des cours du soir.

Le Centre devrait être mis au service de la promotion artisanale et industrielle: son personnel pourrait apporter aux artisans et petits industriels une assistance technique indispensable, certains travaux pourraient être accomplis à leur profit, mais contre rétribution, grâce à l'équipement du Centre, etc. Son personnel devrait également guider les petits entrepreneurs vers la constitution de coopératives et le recours éventuel au crédit bancaire.

#### 5 – Centre de démonstration et de vulgarisation agricoles

Ce Centre servirait à trois fins différentes:

- (I) Information et entraînement des agriculteurs, au moyen de stages de courte durée, concernant des méthodes culturales plus productives, ce qui permettrait de compléter les efforts d'agents de vulgarisation aux effectifs insuffisants;
- (II) Travaux pratiques et information professionnelle des jeunes de l'enseignement moyen, au même titre que le Centre de formation artisanale et industrielle;
- (III) Programme pour la jeunesse rurale, ayant comme objectif de rendre les jeunes entrant dans la vie agricole après la fin de l'enseignement moyen, aptes à devenir non seulement de bons agriculteurs mais aussi des agents de modernisation des zones rurales; ce programme, accompli au Centre, serait prolongé par l'action des vulgarisateurs sur le terrain.

L'une des tâches du Centre serait d'informer les différentes catégories de population touchées de l'intérêt de la coopération, pour accroître leur capacité productive et améliorer leur genre de vie (coopératives pour l'achat, la production, la commercialisation, l'habitat, etc.). Il s'agirait là d'une démultiplication de l'action de la direction générale des coopératives. Pour acquérir les compétences nécessaires, les vulgarisateurs agricoles participeraient à des séminaires organisés par la direction générale en liaison avec le Ministère de l'Agriculture.

#### 6 – Centre médico - social.

L'objectif du Centre médico-social est de fournir à la population un ensemble de services médicaux et sociaux intégrés, en faisant porter plus particulièrement l'effort

sur la prévention. Parmi ses fonctions se trouvent l'éducation sanitaire, nutritionnelle et familiale (conseils familiaux, arts ménagers et puériculture), qui pourraient bénéficier aussi bien aux enfants et aux jeunes qu'aux adultes de la zone. La responsabilité de la médecine scolaire et sportive pour la zone incomberait également à ce Centre.

## 7 – Radio et télé-clubs

Le pôle éducatif devrait être le point d'application privilégié pour la constitution de radio et télé-clubs qui sont un puissant moyen d'éducation et de participation de la population.

## II – Actions à entreprendre.

L'un des avantages de l'implantation de divers moyens d'éducation en un même lieu serait de pouvoir en intégrer les activités, ce qui permettrait:

- d'avoir recours, dans un domaine éducatif donné, au personnel le plus compétent et à l'équipement le mieux adapté existant au pôle;
- de rentabiliser au mieux les moyens disponibles en évitant les doubles emplois.

### 1 – L'orientation scolaire et professionnelle

L'existence, à proximité de son lieu d'origine, de diverses filières d'enseignement et de formation, est bien souvent pour un jeune la condition nécessaire à une orientation rationnelle; mais elle n'est pas suffisante, il faut encore que le contenu et les méthodes d'éducation la facilitent et qu'un effort **systématique** soit accompli en ce sens à certains moments de la vie scolaire des élèves. Ce serait le cas grâce à l'introduction de l'initiation technologique et de l'information professionnelle dans l'enseignement moyen et à l'intervention des conseillers d'orientation.

Selon des modalités à définir, les jeunes se répartiraient, à la fin du cycle moyen, dans cinq directions:

- Les études générales à l'école secondaire;
- Les formations commerciales et touristiques dans les sections spécialisées de l'école secondaire;

- Les formations du Centre de formation artisanale et industrielle;
- L'entrée dans la vie active avec l'assistance des vulgarisateurs agricoles et des stages ultérieurs, soit au centre de démonstration et de vulgarisation agricoles, soit au centre de formation artisanale et industrielle.

(Ces quatre directions ne nécessitent aucun départ de la zone).

- Les formations n'existant pas au pôle (notamment les formations industrielles au niveau "technicien").

Pour accomplir leurs tâches, les conseillers d'orientation devraient être très au courant des besoins de l'économie de la zone et en contact permanent avec les différents moyens d'éducation qui y sont implantés. Faute d'éléments d'information plus précis, il semble souhaitable, a priori, d'affecter un conseiller d'orientation dans chaque pôle et d'assurer leur encadrement grâce à un conseiller plus expérimenté dont l'action s'étendrait aux différents pôles du caza. On verra par la suite que certaines attributions de coordination pourraient être confiées aux conseillers d'orientation.

### 2 – Déconcentration des services du Ministère de l'Éducation Nationale.

La création et le fonctionnement des pôles éducatifs poseraient des problèmes nombreux et délicats réclamant une attention particulière et, notamment, une très bonne connaissance des zones où ils seraient implantés, très difficile à assurer depuis la capitale. La déconcentration des services du Ministère, préconisée dans le rapport Unesco/SEMA, semble donc indispensable à leur création. Un chef des services régionaux devrait être nommé dans chacun des mohafazats où la création de pôles éducatifs est prévue et sa tâche initiale serait la mise en place de ces pôles. De telles fonctions ne devraient être confiées qu'à des hommes de premier plan ayant une compétence professionnelle et une autorité personnelle indiscutables, disposant de larges attributions administratives, aussi bien sur l'enseignement général que sur l'enseignement technique et professionnel. Au-delà de la gestion pure, leurs tâches seraient l'animation et la coordination. Des conseillers pédagogiques, placés sous leurs ordres, assureraient l'encadrement du personnel de l'enseignement général; celui du personnel de l'enseignement technique étant assuré à partir de Beyrouth, étant donné le faible volume des activités de ce type à l'intérieur de chacun des mohafazats.

### 3 – Intégration des activités éducatives

L'intégration des activités éducatives pose des problèmes d'utilisation des installations et du personnel relevant de certaines autorités au profit d'élèves relevant d'autres autorités (exemple: travaux pratiques d'agriculture accomplis par les élèves de l'école moyenne sur les terrains et avec l'équipement et l'encadrement du Centre de démonstration et de vulgarisation agricoles). Le principe même de l'intégration et ses modalités générales d'application devraient être définis au niveau des administrations centrales, mais l'adaptation de ces modalités aux conditions locales réclamerait de fréquents ajustements de détail.

Pour les raisons exposées précédemment, il semble que le chef des services régionaux de l'Education Nationale et le conseiller d'orientation au niveau du caza soient les mieux placés pour prendre les initiatives qui s'imposent en matière de coordination des activités éducatives. Ils animent une Commission de l'éducation instituée au niveau des pôles et des cazas, rassemblant tous ceux qui ont la responsabilité d'activités éducatives, à l'un ou à l'autre niveau. C'est dans le cadre de ces Commissions que seraient également harmonisées les activités de l'enseignement public et celles de l'enseignement privé.

### 4 – Financement des pôles éducatifs.

Le Plan sexennal 1972 - 77 prévoit la construction de formations sanitaires, d'établissements scolaires (primaires, moyens, secondaires, techniques), de centres de démonstration et de vulgarisation agricoles, etc. Il semble, par ailleurs, que la création de centres médico-sociaux puisse bénéficier de financements spécifiques. Théoriquement donc, la mise en place des différents éléments des pôles éducatifs ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Il suffirait qu'une volonté politique affirmée veille à une implanter rationnelle des équipements éducatifs.

Pratiquement, la situation se présente différemment. On n'a aucune assurance que les perspectives d'investissement du Plan ne seront pas modifiées en cours de période, du fait d'une érosion monétaire non compensée par une réévaluation correspondante des financements prévus, ou de la prise en considération de besoins jugés prioritaires. Il semble également utile de respecter, au stade de la mise en œuvre, la conception globale et intégrée des pôles. Pour ces deux raisons, essentiellement, la création de pôles éducatifs fait l'objet d'un projet.

### III – Liaison avec le développement régional

La prise en considération des objectifs du développement régional apporterait des réponses aux questions que pose la mise en œuvre d'un système rénové dans le cadre des pôles éducatifs et, en particulier, aux questions suivantes:

- Où localiser les pôles éducatifs?
- Quelle devrait être la taille des établissements d'enseignement général?
- Comment orienter certaines parties des programmes scolaires en fonction des caractéristiques propres de la zone et de ses perspectives de développement (adaptation au milieu, initiation technologique)?
- Quels sont les besoins de la zone en main-d'œuvre, compte tenu des perspectives de développement? La prise en considération de ces besoins serait un élément primordial de la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs des moyens de préparation à la vie professionnelle existant dans le pôle (centre de formation industrielle et artisanale, centre de démonstration et de vulgarisation agricoles, sections commerciales et touristiques du cycle secondaire)(1).

Pour atteindre un tel résultat, il est nécessaire que soient définis des programmes de développement au niveau des zones et qu'une liaison suffisante entre pôle éducatif et développement soit instaurée.

#### 1 – Notion de développement régional

La simple définition d'un programme d'équipement collectif est sans signification en termes de développement lorsque, simultanément, les conditions économiques empirent et que la diminution de l'emploi oblige à l'exode vers des lieux plus favorisés. En ce qui concerne de nombreuses régions déprimées du Liban, il convient donc de mettre l'accent sur la création d'emplois, grâce à des activités de production plus diversifiées, plus rémunératrices, plus stables. La promotion de l'artisanat et de la petite industrie, l'accroissement de la productivité agricole, qui sont des impératifs nationaux, constituent également la condition première du développement régional.

---

1) Si les emplois offerts localement doivent faire l'objet d'une attention prioritaire, il faut également tenir compte de la nécessité de former un certain nombre de jeunes à des emplois extérieurs à la zone selon les indications des travaux de planification de la main-d'œuvre entrepris au niveau national.

Il ne faut pas pour autant négliger les activités non productives, car si la population a besoin de revenus, et par conséquent d'emplois, pour vivre, elle souhaite également bénéficier de soins médicaux, d'une éducation et de loisirs de qualité satisfaisante. Un programme de développement régional devrait donc être véritablement intersectoriel.

## 2 – La définition des zones et des pôles

Sauf ajustement, inévitable puisqu'il s'agit d'un texte datant de 1964, les zones homogènes définies par le décret de polarisation peuvent servir de cadre aux opérations de développement. Dans la plupart des cas, les pôles chefs-lieux de ces zones seraient également des pôles éducatifs. Il est évident que certaines opérations peuvent et doivent être définies à un niveau plus élevé, l'ensemble d'un caza ou d'un mohafazat, l'ensemble d'une région intéressée par un projet d'irrigation, etc., mais l'important est que les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre soient précisées au niveau de la zone, afin de faciliter leur prise en charge par des groupes humains de taille limitée où le sentiment d'avoir des intérêts communs entraîne une cohésion suffisante. Selon ce décret, il y aurait en moyenne trois zones par caza et la population d'une zone s'élèverait à 15.000 personnes approximativement; il semble donc que cette condition serait remplie.

## 3 – Participation des populations et coordination entre secteurs

Les comités de village coiffés par un comité de coordination au niveau de l'ensemble d'une zone pourraient servir de cadre à la participation et à la coordination si la structure de ces comités était repensée de manière que toutes les couches de la population puissent s'exprimer et que la participation soit effective. Profitant des facilités que devrait apporter la réforme de la loi sur les municipalités, une variante consisterait à constituer en municipalités les différents villages d'une zone donnée, et à constituer pour l'ensemble de la zone un syndicat de municipalités dont l'objectif serait le développement de la zone. Dans les deux cas, un comité de développement au niveau de caza permettrait d'assurer la cohérence des opérations. Il serait constitué par les représentants des organismes publics ou privés concourant au développement et ceux de la population de chacune des zones et présidé par le caïmacam assisté de l'animateur principal du caza.

Provisoirement, au moins, il semble que les mohafazats doivent se consacrer

uniquement aux tâches d'études, d'appui administratif et technique, et de transmission entre les services centraux et les activités sur le terrain, car, à vouloir compléter cette structure par souci de symétrie, on risque d'en alourdir le fonctionnement. C'est pourquoi il sera proposé qu'à ce niveau il soit redonné vie au seul groupe technique régional.

## 4 – Elaboration des programmes de développement

Les travaux de planification régionale devraient être menés dans le cadre des cazas pour ne pas trop diluer les efforts, et parce qu'il existe à ce niveau une autorité administrative susceptible de provoquer la collaboration entre les représentants locaux des services publics devant participer aux travaux. Ils seraient accomplis par les membres des équipes polyvalentes et les animateurs ruraux du mohafazat concerné.

A partir des éléments rassemblés lors des enquêtes de situation, la définition des pôles, des zones de développement et des programmes à retenir pour chacune d'elles, devrait faire l'objet d'un dialogue entre les planificateurs et techniciens, d'une part, la population par l'intermédiaire de ses représentants qualifiés, d'autre part.

## 5 – Encadrement nécessaire à l'animation

Pour faciliter la mise en œuvre du programme, il serait souhaitable d'affecter un animateur rural à chacune des zones et qu'un animateur principal, véritable adjoint du caïmacam en matière de développement, assure une bonne coordination des actions au niveau du caza, ainsi que la liaison avec les services techniques et organismes privés du caza ou du mohafazat. Les animateurs du caza devraient constituer une véritable équipe, de façon à cumuler les avantages de la responsabilité géographique et de la répartition sectorielle des tâches, certains d'entre eux se spécialisant dans des domaines tels que santé-éducation, artisanat-industrie, agriculture-coopération. Cette spécialisation permettrait, grâce à une formation très liée aux problèmes rencontrés sur le terrain, d'élever la technicité des animateurs et, par conséquent, le niveau des services qu'ils rendent.

## 6 – Financement des opérations

La participation se nourrit de l'action; sans résultats, l'animation n'aboutit qu'à

donner aux intéressés un sentiment de frustration et d'impuissance. Pour éviter cet écueil, il conviendrait de proposer un cadre juridique (syndicat de municipalités, coopérative, etc.) permettant les opérations financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de développement, et de dégager les ressources indispensables.

On notera qu'il serait souhaitable de stimuler l'effort de la population grâce à un système de subventions adapté et unique, qui pourrait être dénommé par exemple Fonds d'Équipement Rural et donnerait à la fois plus de clarté et de crédibilité à ce type d'opération. Alimenté par le budget de l'État ou grâce à des recettes affectées, selon les dispositions actuelles, ce fonds pourrait intervenir de façon modulée en fonction de deux critères: d'une part, le niveau de prospérité de la zone, d'autre part, le type d'opération envisagée. Par le jeu de taux de subventions différenciés, l'État aurait la possibilité de favoriser les plus pauvres et d'orienter le développement. Le recours au crédit bancaire pour des investissements productifs ne serait pas exclu pour autant.

## 7 – Actions immédiates

À l'instar des études accomplies en 1971 sur le caza de Hermel, des enquêtes sont actuellement menées conjointement par le service d'animation rurale et celui des activités régionales dans trois autres cazas: Baalbek, Batroun, Soûr. Afin de ne pas retarder la mise en œuvre d'une politique d'éducation liée au développement, on pourrait agir, par priorité, dans le cadre de ces quatre cazas, dont trois (Hermel, Baalbek, Soûr) peuvent être considérés, pour des raisons diverses, comme défavorisés. Leur population peut être estimée au total à environ 160.000 personnes, soit, grosso modo, 15% de la population rurale du Liban.

Pour cela, il conviendrait que les travaux respectent l'optique indiquée précédemment, c'est-à-dire qu'ils aient pour finalité la définition d'un véritable programme de développement précisant les zones homogènes à distinguer à l'intérieur de chacun des cazas, la localisation des pôles correspondants, et pour chacune des zones, entre autres:

- (i) le volume et la structure de la population, sa répartition géographique, les courants migratoires intérieurs et extérieurs à la zone, la croissance à prévoir;
- (ii) les actions à entreprendre pour accroître la productivité agricole et, par conséquent, le revenu des agriculteurs;

- (iii) les actions à entreprendre pour promouvoir l'artisanat et la petite industrie et, par conséquent, accroître le nombre des emplois rémunérateurs en tenant compte des possibilités d'extension de ces activités au plan national;
- (iv) le profil et le nombre des hommes nécessaires pour mener à bien les actions précédentes, ainsi que celles qui concernent les autres secteurs (bâtiments - travaux publics - transports - commerce - services divers);
- (v) l'infrastructure indispensable, en tenant compte du schéma directeur d'aménagement du territoire;
- (vi) la situation exacte des activités éducatives formelles ou non-formelles: localisation, nature (type et niveau d'éducation), appartenance (public ou privé), population touchée (âge, effectifs), etc.;
- (vii) la situation exacte des activités sanitaires et sociales: comme précédemment.

Le programme d'action dans le domaine éducatif, sanitaire et social, étroitement intégré, pourrait être défini dans une seconde phase des travaux de planification avec le concours du Ministère de L'Éducation Nationale (CRDP), du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, du Ministère de la Santé Publique, ainsi que celui de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Le programme de développement devrait également tenter de fournir les raisons profondes (économiques, socio-psychologiques ou autres) de la situation actuelle et indiquer la manière d'obtenir l'adhésion des populations aux objectifs poursuivis, ainsi que le cadre institutionnel le plus adapté pour faciliter la coordination des activités et cette participation.

## 8 – Coordination développement-éducation

Les activités éducatives, comme celles des autres secteurs de développement, seraient représentées dans les comités de zone et de caza. Il serait très souhaitable que, lors de la phase de mise en place des pôles éducatifs, le chef des services régionaux de l'Éducation Nationale participe lui-même aux réunions de ces comités. Ensuite, le nombre des pôles s'accroissant et les choses se rôdant, il pourrait limiter sa participation aux réunions des comités de caza, le conseiller d'orientation du caza représentant l'Éducation Nationale aux réunions des comités des pôles. Les conseillers d'orientation qui posséderaient une bonne connaissance des autres secteurs et, notamment, des secteurs productifs offrant des emplois, seraient en effet particulièrement bien placés pour être les agents de la liaison entre les activités éducatives et les autres.

## Section IV: Phase expérimentale dans quatre cazas.

### . Objectif et justification

Il s'agit, grâce à l'implantation rationnelle des activités éducatives, d'améliorer les conditions d'accès à l'éducation, d'accroître l'efficacité interne du système grâce à l'intégration de ces activités et son efficacité externe grâce à la liaison avec les besoins du développement. L'intérêt et la conception du projet ont été présentés ci-dessus (rubriques IV. I et V.1.3). Le pôle éducatif se situerait au centre d'une zone considérée comme unité de développement. Le plus souvent, il coïnciderait avec les rôles définis par le Décret de polarisation de 1964. Il y aurait en moyenne trois zones de développement par caza, soit environ 15.000 habitants par zone en habitat rural.

### I. Consistance.

Le modèle de pôle éducatif comprendrait:

- une ou plusieurs écoles moyennes selon l'importance de l'agglomération où le pôle est situé;
- une école secondaire comportant des installations culturelles;
- un centre de formation agricole et artisanale;
- un centre de démonstration et de vulgarisation agricoles;
- un centre de démonstration et de vulgarisation agricoles;
- un centre médico-social;
- des installations sportives.

Lors de la phase expérimentale, on peut admettre que deux des éléments constitutifs, le centre de formation artisanale et industrielle et le centre de démonstration -

ration et de vulgarisation agricoles, soient communs à plusieurs pôles, de préférence au sein d'un même caza. Ceci permettrait à la fois de ne pas disperser des moyens trop réduits en personnel compétent et de limiter, en un premier temps, le montant des investissements nécessaires avant que la formule soit rodée.

Faute de connaître, dès à présent, les endroits où les autorités libanaises désirent que soient implantés des pôles éducatifs, et dans la nécessité de concrétiser ce projet, on s'est efforcé d'appliquer le modèle retenu aux quatre cazas qui font actuellement l'objet d'un effort de planification régionale, ceux de Baalbek, Batroun, Hermel et Soûr. Il s'agit d'un simple exercice, qui n'engage aucune responsabilité.

On a prévu également le financement de toutes les places du cycle moyen à créer dans la zone, même en dehors de l'agglomération du pôle. Cela correspond, pratiquement, aux implantations envisagées par le Plan de regroupement des écoles officielles primaires et complémentaires pour les quatre cazas. Il a paru nécessaire d'envisager les choses ainsi car les éléments constitutifs du pôle sont alimentés par les écoles moyennes de l'ensemble de la zone. L'attitude est différente pour les écoles primaires, dont l'implantation peut être obtenue en grande partie grâce aux efforts directs des collectivités intéressées et à une bonne coordination avec l'enseignement privé.

Le calcul des investissements nécessaires a été présenté dans l'appendice 2 pour chacun des cazas concernés. Les investissements correspondant à la création des centres médico-sociaux n'ont pas à être pris en compte ici, leur financement étant prévu par ailleurs. Au total, devraient être construits et équipés:

- 15.000 places environ dans le cycle moyen	27.916.500
- 4.380 places dans le cycle secondaire	12.264.000
- 11 installations sportives	7.084.000
- 1 centre de formation artisanale et industrielle (il en existe déjà un dans 3 des 4 Cazas)	1.800.000
- 4 centres de démonstration et de vulgarisation agricoles	2.560.000
	-
	Total L.L. 51.624.500
	Soit \$ E. u. 21.244.000

Par caza, les investissements à prévoir seraient les suivants:

<b>- Baalbek (4 pôles éducatifs)</b>	
- 8.160 places dans le cycle moyen	L.L. 15.096.000
- 2.600 places dans le cycle secondaire	7.280.000
- 4 installations sportives	2.576.000
- 1 centre agricole	640.000
	<b>Total L.L. 25.592.000</b>
	<b>Soit \$ E.U. 10.531.000</b>

<b>- Batroun (3 pôles éducatifs)</b>	
- 2.750 places dans le cycle moyen	L.L. 5.087.500
- 800 places dans le cycle secondaire	2.240.000
- 3 installations sportives	1.932.000
- 1 centre agricole	640.000
	<b>Total L.L. 9.899.500</b>
	<b>Soit \$ E.U. 4.074.000</b>

<b>- Hermel (1 pôle éducatif)</b>	
- 880 places dans le cycle moyen	L.L. 1.628.000
- 280 places dans le cycle secondaire	784.000
- 1 installation sportive	644.000
- 1 centre agricole	640.000
	<b>Total L.L. 3.696.000</b>
	<b>Soit \$ E.U. 1.521.000</b>

<b>- Soûr (3 pôles éducatifs)</b>	
- 3.300 places dans le cycle moyen	L.L. 6.105.000
- 700 places dans le cycle secondaire	1.960.000
- 3 installations sportives	1.932.000
- 1 centre artisanal et industriel	1.800.000
- 1 centre agricole	640.000
	<b>Total L.L. 12.437.000</b>
	<b>Soit \$ E.U. 5.118.000</b>

Il ne s'agit là que d'inscriptions prévisionnelles car l'actualisation des données disponibles sur la capacité des écoles moyennes et secondaires, les résultats des travaux de planification régionale en cours, l'effort de coordination avec l'enseignement privé et la nécessité d'améliorer certaines installations existantes apporteront vraisemblablement des éléments nouveaux qui amèneront à modifier ces chiffres.

Par ailleurs, un expert pour l'assistance au programme de la jeunesse rurale serait nécessaire pendant 36 mois.

**Total L.L. 240.570**

**Soit \$ E.U. 99.000**

### III. Mise en œuvre.

Pour que les pôles éducatifs atteignent pleinement l'objectif fixé, il serait souhaitable que leurs activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement au niveau de la zone, ce qui, implique l'aboutissement des travaux de planification régionale en cours<sup>1)</sup>, de même que la mise en place effective des organes de coordination inter-sectorielle au niveau des zones et des cazas. Les conclusions de l'étude du développement de l'artisanat et de la petite industrie apporteraient d'utiles éléments pour la constitution des programmes de développement.

Il conviendrait également que soient prises en temps opportun les dispositions ayant pour effet de fournir le personnel de toutes catégories nécessaire au fonctionnement des pôles et parfaitement préparé à l'exercice de leur profession dans un cadre différent du cadre habituel: formation initiale, recyclage, stages divers, etc. Ces dispositions concerneraient aussi bien les enseignants des cycles moyen et secondaire que le personnel para-médical, de vulgarisation agricole, d'éducation physique et sportive et de formation professionnelle artisanale et industrielle.

1) La dernière étude entreprise, celle du caza de Baalbek, devrait, en principe, être achevée en août 1974.

## **Annexes**

## Annexes I.

# EDUCATION COSTS AND FINANCES

## General

1. Lebanon's total expenditure on education and training amounts to 7.4% of GDP (1971). Private resources account for 54% and public sources, predominantly the Central Government, finance the rest of this outlay. The amount of external financing, except for private university education, is negligible.

## Private Finance

2. That 63% of all primary and 55% of all secondary students attend private religious and non-denominational schools indicates further the importance of privately sponsored education in Lebanon. Roman Catholic schools cater for 43% of all private school pupils; other denominations, mainly Moslem, cater for 18% and private profit-making interests cater for the remaining 39%.

3. All private schools charge tuition, which is their main source of recurrent financing. Capital financing, for the denominational schools, is derived from the denominations' own resources. 50% of the pupils attending private primary schools, who cannot afford to pay the usual fees, pay lesser amounts and their schools receive an annual subsidy from the government that is currently fixed at L-90 per pupil. This grant covers about 40% of teachers' salaries. Most of these subsidized, private primary schools are owned and operated by the Roman Catholic Church and the others are owned and run by non-denominational interests.

4. The tuitions charged by private schools have increased rapidly since 1960. As a

result, increasing numbers of parents have been forced to send their children to the less expensive, government subsidized, private primary schools, and enrollment in the latter grew from less than a quarter to one half of total private primary enrolments during 1960-1971. Increases in tuition have also resulted in mounting demands being placed upon the government to expand its own provision of free, public education both at the primary and at the lower secondary levels.

5. Private school fees are high. They range from L-251 (US\$81) p. a. to L-630 (US\$203) for the primary grades (in non-aided schools), from L-362 (US\$116) to L-825 (US\$265) for the lower secondary and from L-551 (US\$117) to L-1000 (US\$322) for the upper secondary level. In addition to these fees there are associated costs, borne by private households, of student transport, textbooks, schools meals, etcetera. Studies by both government and private education authorities clearly indicate that, with its present fee structure and enrollments, the private sector now covers at primary and secondary levels that segment of the population who can afford to pay the annual fees and associated costs of private schooling. For this reason, it is unlikely that private education could enroll in the future greater proportions of Lebanon's primary and lower secondary age groups that it enrolls now.

## Public Finance

6. Over 80% of public expenditure on education and training consists of recurrent outlays made by the Ministry of Education. But the Ministry is not responsible for school construction which is undertaken by the Ministry of Public works. Contributions made by municipalities, for school building rental payments and for furniture and equipment, are relatively insignificant.

7. Government schools are free, but they charge a nominal, annual fee of L-31 (US\$10). Pupils attending these schools pay for their own transport, textbooks and school supplies. Vocational and technical education, as well as primary teacher training, are provided free of charge by the Government, except that a small number of boarding students in technical schools pay nominal fees. The Lebanese University charges modest student fees, while over 75% of its recurrent budget and all of its capital program are financed by the Central Government.

8. To ensure that primary and lower secondary enrollment targets for the period 1972-1980 are met, in view of the private sector's limited capacity for expansion, the

Government plans to cater for all of the expansion involved at the primary level and for 79% of targeted expansion at the lower secondary level. It plans, in addition, to absorb up to 11% of primary students enrolled in the private sector, many of whom attend low quality, Government subsidized schools. However, the Government also faces financial constraints on its capacity to expand enrollments.

9. The Government accommodates 85% of its primary and all of its lower secondary students in rented facilities, often at exorbitant prices. Most of the rented facilities are too inadequate to permit teacher pupil ratios greater than 1: 18; hence, the average ratio is 1: 23 for the public primary level as a whole and 1: 18 for the lower secondary level. This factor combined with increases in rents, in teachers' salaries (which represent over 70% of recurrent costs) and in administrative expenses, have driven up recurrent costs per pupil in public primary and lower secondary schools to a high level.

#### Annual Recurrent Costs Per Pupil to Government

	1968		1971		Rate of Growth p.a. 1968-1971
	L-	US\$	L-	US\$	
Lower Secondary	312	99	439	136	11.0%
Primary	230	73	331	102	11.8%

10. Recurrent outlays on primary and lower secondary education absorb over 50% and 20% respectively of the Ministry of Education's Total expenditures. Due to the high recurrent costs of primary and lower secondary schooling, together with enrollment growth and a sharp increase (14.6% p.a.) in the amount of subsidy per student paid to private primary schools, the Ministry of Education's total expenditures increased by 253% from 1962 to 1971 (Annex 7). This was considerably faster than the increase in Government enrollments at these two levels during the same period. Total expenditures by the Central Government as a whole rose by only 7.2% p.a. over the same period; as a result, the percentage share of education outlays in total Central Government expenditures rose from 11% to 21%.

11. If public enrollments were allowed to expand to the levels targeted for 1980, and if the Ministry of Education were to continue accommodating its primary and lower secondary school pupils in rented facilities, 40% of the Government's recurrent budget would be needed in 1980 to meet the ministry's recurrent expenditures.

The Government will not be able to allocate this much of its recurrent budget to education. Even with additional resources acquired from improvements to the direct tax system, which have already been initiated, the Government would not have sufficient resources to finance either its planned expansions or the future development of public education at higher levels unless it could place its primary and lower secondary schooling on a more economical basis than at present.

#### “Plan de Regroupement”

12. The Government has based its planned expansion in public primary and lower secondary enrollments on a systematic rationalization of school plan (“plan de Regroupement”). The “plan” consists of constructing and equipping new schools of a larger, more economical size, which for the most part will replace rented facilities. The location of these new schools has been carefully planned so as to develop an economical configuration of school facilities throughout Lebanon. Four hundred new primary and 295 new lower secondary schools will be built under this program during 1972-1980, many of them in rural areas. They will provide 225,000 new primary school places, of which 65% will replace rented space, and 197,000 new lower secondary places all of which will replace rented facilities.

13. As a result of this program, the proportion of Government primary school students housed in rented facilities will be reduced from 85% to 40% by 1977 and to 25% by 1980. From 1977 onward, none of the Government's lower secondary school pupils will be accommodated in rented facilities. Furthermore, the program will allow for school facilities to be centralized within the catchment areas, for teacher-pupil ratios to improve up to 1: 35 in primary and to 1: 30 in lower secondary schools, for more efficient use to be made of teachers and for considerable savings to be realized in rents. Consequently, by 1980 the annual recurrent cost per pupil to Government will be substantially lower than the cost per pupil of catering for the same enrollments in rented facilities.

#### Annual Recurrent Costs Per Pupil to Government in 1980 (L-)

	Primary	Lower Secondary
Costs as Result of “Plan de Regroupement”	387	409/1
Costs of Catering for same Enrollment in Rented Facilities	616	742

1 This unit cost is actually less than the overall cost of L-439 per lower secondary school pupil in 1971 for the following reason: although most lower secondary schools, pupils in 1971 attended primary and lower secondary schools, some of them (15%) attended secondary schools where the cost per pupil at the lower secondary level was L - 614.

About 76 of the difference between the costs of catering for these students in the new schools and in rented facilities represents savings in direct teacher costs and approximately 24% represents savings in rents. The new recurrent costs resulting from the "plan", moreover, will allow for a higher calibre of teaching staff, increased allocations for didactic materials and supplies and for other qualitative improvements. Finally, as a result of the "plan de Regroupement", by 1980 the Government will be able to save approximately L-144 million (US\$46.3 million) per annum in recurrent outlays for primary and lower secondary education.

14. The proposed Bank project would assist the Government in the initial phase of implementing its "plan de Regroupement". The project would include 39 new primary and 24 new lower secondary schools, comprising 14% and 7% of the new enrollment capacity to be built for these two levels respectively under the "Plan" by 1980. The project schools would be the first to be built under the "Plan" and would be located to serve as model schools for the programming, planning, construction and equipping of the other new schools in the rationalization program. Furthermore, the proposed project would contribute to over-all savings to be realized under the "plan".

15. The value of investing in the proposed project schools is clearly evident in terms of the possible return on this investment. For example, the difference between the costs (capital and recurrent) of catering for 24,240 primary school students in the 32 project primary schools that will replace rented facilities and in rented facilities represents the financial benefits that would result from the project (Annex 11). On this basis, the rate of financial return, over investment cost, to the Government on the project's 32 primary schools that would replace Government rented facilities would be 21.5% over a 15-year period.

## Projected Public Expenditures

16. Public Sector Expenditures on education and training are expected to grow from L-180 million in 1971 to about L-431 million in 1980. Outlays on education by the Central Government will increase from L-161 million to L-386 million over this period, i.e. at 10.2% p.a. in real terms. By 1980, recurrent expenditures on education by the Central Government are expected to absorb about 24% of current Government revenue and 26% of the total recurrent outlays made by the Central Government. Whereas in the past, capital expenditures seldom amounted to more than 4% of the Central Government's annual expenditure on education, they will amount to over 10% per annum during the forecast period. Of the L-314.4 million in capital funds to be invested by 1980, L-276 million will be spent on the "Plan de Regroupement", mostly during 1972 through 1977, and the rest will finance new facilities for technical and academic education at the upper secondary level. The total investment in education will represent 21% of the Central Government's overall investment program during 1972 through 1980. The percentage share of education in the total Central Government budget by 1980 will be 25%.

17. The preceding forecast of expenditures on education is based on the following assumptions: (a) that the "plan de Regroupement" will be carried out on schedule (b) that enrollment targets for primary and lower secondary education will be met and (c) that upper secondary enrollment in Government schools will not exceed 30,000 by 1980, given the need to plan carefully the reform and modernization of education at that level before providing for rapid expansion.

L E B A N O N  
Expenditures on Education and Training, 1971  
(in Lk Thousands)

Level and Type	Private (Estimated)		Public		Total Expenditures		Percentage Distribution	
	Recurrent	Capital	Recurrent	Capital	Amount	%	% Private	% Public
Primary	90,000	90,000	63,723	1,000	64,723	100.0	58.2	41.8
Secondary	61,100	2,900	40,337	2,000	42,337	100.0	61.1	39.8
of which: Lower secondary	38,000	2,900	29,686 <sup>b/</sup>	2,000	31,686			
Upper secondary	23,100		10,651 <sup>c/</sup>					
Primary Teacher Training			8,019	8,019	8,019	100.0		100.0
Technical Teacher Training			438	438	438	100.0		100.0
Vocational and Technical <sup>e/</sup>	24,600		16,421	3,925	20,346	100.0	54.8	45.2
Other Programs			16,343 <sup>d/</sup>		16,343	100.0		100.0
Higher Education	29,000	29,000 <sup>e/</sup>	19,014	8,385	27,399 <sup>f/</sup>	100.0	51.5	48.5
Totals	204,700	2,900	164,295	15,310	179,605	100.0	53.7	46.3
		% of GDP			3.4%			

Source: Ministry of Education, Ministry of Planning, le Commission Episcopale pour L'Ecole Catholique Au Liban, le Secretariat Des Instituts Religieux Libanais Pour Les Affaires Sociales, the Makassed Moslem Association

- a/ Excludes subsidies and other transfers from the public sector  
b/ Includes physical education programs  
c/ Includes commercial  
d/ Includes subsidies and other transfers to the private sector  
e/ L'Universite' Acabe only  
f/ L'Universite' Libanaise

## Lebanon Government Annual Recurrent Costs Per Pupil

	1968		1969		1970		1971		Growth Rate p.a. 1968-1971
	L-	L- US\$	L- US\$	L-	L- US\$	L- US\$			
1. Primary	230	73	253	80	310	96	331	102	11.8%
Of which: Teacher Cost	175	56	185	59	227	73	236	76	10.7%
Rents	10	3	12	4	15	5	19	7	26.0%
Other	45	14	56	17	68	18	76	19	11.0%
2. Lower Secondary	312	99	395	125	417	129	439-a	136	11.0%
3. Upper Secondary	700	222	750	237	797	246	881	283	8.5%
4. Primary Teacher Training	1,900	619	2,229	705	2,330	721	2,446	778	8.3%
5. Vocational and Technical Education	2,000	634	2,322	735	2,420	749	2,565	825	9.0%

Source: Ministries Of Education and Planning  
a- Cost per lower secondary level pupil in 1971 was L-409 (\$120) in primary and lower secondary schools and L- 614 (\$190) in secondary schools.

April 27, 1972

**L. E. B. A. H. O. N**  
**PUBLIC EXPENDITURES ON EDUCATION AND TRAINING, 1962-1971**  
 (in L.A. Millions)

	1962		1965		1968		1971		Growth Rates P.A. 1962-1971			
	Recurrent	Capital	Total	Recurrent	Capital	Total	Recurrent	Capital	Total	Total Expenditures		
1. Ministry of Education Expenditures	42.2	42.2	78.7	86.0	88.0	179.2	168.7	15.1 %				
of which: Public Primary	30.4	30.4	56.7	41.8	41.8	63.7	29.7					
Lower Secondary				13.9	15.6	29.7						
2. Total Centres' Government Expenditures on Education	44.4	2.0	46.4	82.0	7.3	89.3	92.2	4.2	96.4	154.2	6.9	161.1
3. Total Central Government Expenditures	295.0	120.3	415.3	403.2	123.0	526.2	472.5	131.0	603.5	642.0	132.0	774.0
% Spent on Education (#2)	15.0	1.6	11.1	20.0	5.9	16.9	19.5	3.2	15.9	24.0	5.2	30.8
4. Total Public Sector Expenditures on Education	48.2	2.0	50.2	88.0	7.3	95.3	100.5	4.7	104.7	164.3	15.3	179.6
As % of GDP			N.A.			2.7			2.4		3.4	

Source: Ministries of Education, Planning, Finance

**L. E. B. A. H. O. N**  
**GOVERNMENT'S NATIONALIZATION AND EXPANSION PROGRAM (PLAN DE RAGROUPEMENT PRIMAIRE AND LOWER SECONDARY LEVELS)**

	A. PRIMARY LEVEL			B. LOWER SECONDARY LEVEL		
	Composition of School Accommodation	Construction Program	Cost	Composition of School Accommodation	Construction Program	Cost
	Student Places	Replacement of Rented Facilities	New Places	Student Places	Replacement of Rented Facilities	New Places
	No.	%	(L.A. Millions)	No.	%	(L.A. Millions)
1971 Accommodation	160,640	83.0	1.22	65,150	100.0	1.14
Rented Facilities	28,878	18.0	1.32	85,150	100.0	3.38
Owned Facilities	131,762	82.0	1.22			
<b>TOTAL</b>	191,518	100.0	1.23			
1972-1980 Construction			77,516	167,462	225,000	135.0
1980 Accommodation	238,034	95.0	2.25	150,300	100.0	2.32
Rented Facilities	86,122	25.3	1.35	65,150	100.0	1.30
Owned Facilities	151,912	63.7	1.32	85,150	100.0	1.30
New Schools, Replacement	77,518	1.35	1.35	131,850	1.30	1.30
New Schools, Expansion	14,742	1.35	1.35	137,000	1.30	1.30
Sub-total, Owned Facilities	166,654	69.0	1.32	197,000	100.0	1.30
<b>TOTAL</b>	340,000	100.0	2.25			

\* Construction only

LEBANON

Comparison of Recurrent Cost Implications of Education Development Plan, 1980  
(in Lk Millions except as noted)

	Expenditure	Development Plan Enrollment Targets: Expenditure With Rationalization ("Plan de Rationnement")			Enrollment Expansion to Plan Enrollment Targets: Expenditure Without Rationalization ("Plan de Regroupement")					
		1971	Enrollment	Teacher/Pupil Ratio	Unit Cost to Gov't (Lk)	Total Cost	Enrollment	Teacher/Pupil Ratio	Unit Cost to Gov't (Lk)	Total Cost
A. Primary Level										
Public	78.1	505,000	1:32	387	153.3	505,000	1:20	616	231.3	
Private Aided	63.7	340,000	1:32	132	131.5	340,000	1:20	616	209.5	
	14.4	165,000			21.8	165,000			21.8	
B. Lower Secondary Level	29.7	197,000	1:30	409	80.5	197,000	1:18	742	146.2	
C. Total Expenditure "A" and "B"	107.8				233.8				277.2	
D. Tri- <sup>a</sup> Ministry of Education Recurrent Expenditure	149.2				344.4				539.0	
E. Total Central Government Recurrent Expenditure	642.0				1,354.0				1,354.0	
F. "D" as % of "E"	23.2				23.4				40.0	
G. Central Government Current Revenue	697.0				1,450.0				1,450.0	
H. GDP	5,207.0				9,372.0				9,572.0	

LEBANON  
PROJECTED COSTS AND BENEFITS OF THE PRIMARY SCHOOL COMPONENT OF PROPOSED JUNE PROJECT  
(in thousands of Lk)

Year	A. Cost to the Government with Proposed Private Schools				B. Cost to the Government of Catering for Same				C. Net Stream of Benefits	
	Number of Students	Number of Schools	Number of Teachers	Total Investment Expenditures	Number of Students	Number of Schools	Number of Teachers	Total Recurrent Cost	Total Recurrent Cost	Net Benefits
0				972.0						
1	5,040	12	164	1,906.7	3,040	21	219	1,471.7	2,036.2	-973.0
2	24,240	32	693	4,637.5	14,203.3	102	1,065	7,620.1	10,423.2	-12,165.3
3	24,240	32	693	5,272.2	7,079.6	102	1,065	8,637.2	11,982.6	+3,405.7
4	24,240	32	693	5,617.7	7,690.2	102	1,065	9,204.0	12,976.5	+3,136.0
5	24,240	32	693	5,981.3	7,975.0	102	1,065	9,308.2	12,976.5	+4,989.5
6	24,240	32	693	6,363.0	8,484.0	102	1,065	10,439.1	13,918.0	+4,935.9
7	24,240	32	693	6,781.1	9,041.5	102	1,065	11,118.6	14,835.0	+4,995.5
8	24,240	32	693	7,207.5	9,623.3	102	1,065	11,800.7	15,780.2	+5,217.7
9	24,240	32	693	7,709.2	10,233.8	102	1,065	12,410.7	16,794.3	+5,402.4
10	24,240	32	693	8,199.2	10,877.9	102	1,065	13,000.0	17,837.6	+5,400.4
11	24,240	32	693	8,744.0	11,553.2	102	1,065	13,610.9	18,912.0	+5,708.0
12	24,240	32	693	9,308.2	12,262.2	102	1,065	14,240.0	20,029.0	+6,000.0
13	24,240	32	693	9,908.1	13,010.8	102	1,065	14,939.7	21,162.1	+6,280.0
14	24,240	32	693	10,544.4	13,789.7	102	1,065	15,699.2	22,322.1	+6,522.9
15	24,240	32	693	11,210.8	14,609.2	102	1,065	16,539.2	23,511.1	+6,741.9

<sup>a</sup> is in Government rented facilities.

The rate of return over cost for a fifteen year period is 21.2%.

ل. ب. د. م. ح. ن.  
Projected Costs and Benefits of the Lower  
Secondary School Component in Proposed Bank Project  
(In Thousands of L.L.)

	A. Cost to the Government with Proposed Project Schools					B. Cost to the Government of catering for same enrollment without project schools*					C. Net Stream of Benefits	
	No. of Students	No. of Schools	No. of Teachers	Total Investment Expenditures	Total Recurrent Cost	Total Cost	No. of Students	No. of Schools	No. of Teachers	Direct Teacher Costs		Total Recurrent Costs
0				500.1								500.1
1				2,505.0								-2,505.0
2				6,695.7								-6,695.7
3	5,440	14	181	5,055.0	1,375.0	4,888.3	5,440	14	102	2,384.9	3,193.3	-3,695.0
4	14,400	24	480		3,864.8	5,126.4	14,400	24	800	6,717.6	8,936.8	+3,810.4
5	14,400	24	480		4,104.0	5,472.0	14,400	24	800	7,020.0	9,360.0	+1,888.0
6	14,400	24	480		4,341.6	5,817.6	14,400	24	800	7,272.0	9,648.0	+1,830.0
7	14,400	24	480		4,417.2	5,889.6	14,400	24	800	8,011.6	10,684.8	+4,795.2
8	14,400	24	480		4,968.0	6,624.0	14,400	24	800	8,488.8	11,318.4	+4,694.4
9	14,400	24	480		5,313.6	7,084.8	14,400	24	800	8,986.4	11,995.2	+4,910.4
10	14,400	24	480		5,680.8	7,574.4	14,400	24	800	9,536.4	12,715.2	+5,140.8
11	14,400	24	480		6,013.6	8,020.8	14,400	24	800	10,108.8	13,478.4	+5,457.6
12	14,400	24	480		6,372.0	8,496.0	14,400	24	800	10,734.4	14,299.2	+5,803.2
13	14,400	24	480		6,816.5	9,115.2	14,400	24	800	11,364.4	15,148.6	+6,073.6
14	14,400	24	480		7,225.4	9,662.4	14,400	24	800	12,077.6	16,056.0	+6,393.6
15	14,400	24	480		7,659.4	10,324.8	14,400	24	800	12,906.4	17,020.8	+6,696.0

\* i.e. in Government rented primary, lower secondary and secondary schools

The rate of return over cost for a fifteen year period is 24.2%

## Lebanon Projection of Public Expenditures On Education and Training (In Million Of L-)

	Capital Expenditures	Expenditures: 1977			Expenditures: 1980		
	1972 - 1980	Recurrent	Capital	Total	Recurrent	Capital	Total
<b>1. Ministry of Education</b>		<b>259.3</b>		<b>259.3</b>	<b>344.4</b>		<b>344.4</b>
Primary		109.4		109.4	131.5		131.5
Lower Secondary		50.6		50.6	80.5		80.5
Upper Secondary		33.4		33.4	42.3		42.3
Primary Teacher Training		10.5		10.5	12.1		12.1
Technical Education		24.0		24.0	39.8		39.8
Secondary Teacher Training		10.0		10.0	11.8		11.8
Technical Teacher Training		1.5		1.5	1.8		1.8
Other Programs		19.9		19.9	24.6		24.6
<b>2. Central Government</b>							
Expenditure on Education	314.4	268.1	48.0	316.1	356.1	30.0	386.1
<b>3. Central Government</b>		1,157.0			1,450.0		
Current Revenue							
Expenditure Education (c2)							
as) % of Revenue		23.1			24.5		
<b>4. Total Central Government Expenditures</b>	<b>1,515.0</b>	<b>1,046.0</b>	<b>223.3</b>	<b>1,269.3</b>	<b>1,354.0</b>	<b>200.0</b>	<b>1,554.0</b>
Expenditures on Education							
( #2) as) % of Total Expenditures	20.7	25.6	21.4	24.9	26.2	15.0	24.8
<b>5. Total public Expenditures on Education</b>	<b>334.4</b>	<b>306.0</b>	<b>52.0</b>	<b>358.0</b>	<b>402.3</b>	<b>30.0</b>	<b>431.3</b>
<b>6. GDP Expenditures on Education</b>				<b>7,814.0</b>			<b>9,572.0</b>
( # % of GDP				4.5			4.5

April 1972

**Lebanon**  
**UNIT CAPITAL COSTS AND EFFICIENCY OF**  
**NEW PROJECT INSTITUTIONS**  
(in U. S. Dollars)

Type of School	Gross Area Per Pupil (M <sup>2</sup> )	Building Construction Cost (M <sup>2</sup> )	Construction Cost per Pupil	Furniture Cost per Pupil	Equipment Cost per Pupil	Totals	Use Factor	Roth
Primary	3.0	07.00	171.15	18.40	17.00	206.55	35	70
Lower Secondary	9.3	07.75	207.92	07.13	23.66	313.20	30	52
Primary Teacher Training Institutes	4.4	04.19	270.2	54.00	44.90	360.75	22	52

(1) Exclusive of professional fees and contingencies.

LEBANON

ESTIMATED PROJECT COSTS BY VARIOUS TYPES OF EXPENDITURES

	Lebanese		Pounds Foreign	(000's)	U. S.		Dollars		(000's)	% of Total
	Local	Total			Local	Foreign	Total	Total		
1. Construction										
(a) Site-works	1,844	1,770	3,614	593	569	1,162	9%			
(b) Buildings	15,389	8,714	24,103	4,949	2,801	7,750	62%			
(c) Professional Services	1,953	-	1,953	628	-	628	5%			
Sub-Total	19,186	10,484	29,670	6,170	3,370	9,540				
2. Furniture	3,552	N. A.	3,552	1,142	N. A.	1,142	9%			
3. Equipment	501	4,966	5,467	-	1,758	1,758	14%			
4. Technical Assistance	62	249	311	20	80	100	1%			
Sub-Total	23,301	15,699	39,000	7,332	5,208	12,540	100%			
5. Contingencies	6,070	4,286	10,356	1,952	1,378	3,330	26.5			
Total	29,371	19,985	49,356	9,284	6,586	15,870				

LEBANON  
CONTINGENCY ALLOWANCES (in US\$'s @ L.L. 1.11 = 1.00)

	Site Development		Building Construction		Furniture		Equipment		Professional Services		Technical Assistance		Totals (\$'000)
	Local	Foreign	Local	Foreign	Local	Foreign	Local	Foreign	Local	Foreign	Local	Foreign	
a. Physical Contingencies (Unforeseeable)	10%	10%	10%	10%	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	5%	10%	N.A.	N.A.	
b. Price Increase (escalation)	19%	12%	19%	20.8%	12.5%	N.A.	16.3%	19.1%	17.8%	17.8%	8.3%	6%	
c. Total Contingencies (In percentage)	29%	22%	29%	30.8%	12.5%	N.A.	16.3%	19.1%	27.8%	27.8%	8.3%	6%	
Total Cost of Project (before contingencies)	593.0	569.0	4,948.0	2,802.0	1,142.0	N.A.	161.0	1,597.0	628.0	20.0	80.0	12,560.0	
a. Physical	59.3	56.9	494.8	280.2	N.A.	N.A.	N.A.	79.9	62.8	N.A.	N.A.	1,031.9	
b. Price Increase	112.7	68.3	940.1	582.8	142.8	N.A.	26.2	305.0	111.8	1.7	4.8	2,796.2	
c. Total Contingencies	172.0	125.2	1,434.9	863.0	142.8	N.A.	26.2	384.9	174.6	1.7	4.8	3,130.1	
Currently Estimated Cost Plus Contingencies	765.0	694.2	6,382.9	3,665.0	1,284.8	N.A.	187.2	1,981.9	802.6	21.7	84.8	15,470.1	

LEBANON EDUCATION PROJECT  
IMPLEMENTATION SCHEDULE

YEAR	DATE OF LOAN																			
	FIRST			SECOND			THIRD			FOURTH			FIFTH							
QUARTER	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
PRIMARY SCHOOLS (240 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
PRIMARY SCHOOLS (480 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
PRIMARY SCHOOLS (960 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
LOWER SECONDARY SCHOOLS (320 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
LOWER SECONDARY SCHOOLS (560 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
LOWER SECONDARY SCHOOLS (1,120 pupils)	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
PRIMARY TEACHER TRAINING SCHOOL	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
LOWER SECONDARY TEACHER TRAINING SCHOOL	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***
TECHNICAL ASSISTANCE	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***	***

CONSTRUCTION RELATED SCHEDULE:

- \* Acquisition and survey of construction sites
- \* Selection and appointment of architects
- \* Preliminary architectural planning (including final programming)
- \* Preparation of bidding documents for construction
- \* Preparation and submission of bids for construction
- \* Review of bids and award of construction contract
- \* Construction (including site-works and utilities)
- \* Construction defects guarantee period

FURNITURE AND EQUIPMENT:

- o Preparation of furniture and equipment procurement lists
- v Preparation and submission of bids for supply of furniture and equipment
- h Review of bids and award of contracts for supply of furniture and equipment
- x Delivery and installation of furniture and equipment
- g Technical assistance

**Annexe – II**

**Prêt No. 877 LE.  
(Accord de Prêt – Prêt No. 877 LE)**

**Projet d'éducation entre la République Libanaise et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le développement.**

**En date du 24 - 1 - 1973.**

**Accord de prêt**

ACCORD, en date du 24. 1. 1973, entre la REPUBLIQUE LIBANAISE (ci-après dénommée l'Emprunteur) et la BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (ci-après dénommée la Banque).

## Article I-Conditions Générales; Définitions

### Section 1. 01.

Les parties au présent Accord acceptent toutes les dispositions des Conditions Générales Applicables aux Accords de Prêt et de Garantie de la Banque, en date du 31 Janvier 1969, en leur reconnaissant la même force et les mêmes effets que si elles étaient incorporées au présent Accord avec cette réserve, toutefois, que la Section 5.01 en est réputée supprimée et que, dans la Section 6.02 (i), le membre de phrase "ou dans l'Accord de Prêt aux fins de la Section 7.01" en est réputé supprimé (les dites Conditions Générales Applicables aux Accords de Prêt et de Garantie de la Banque, ainsi modifiées, étant ci-après dénommées les Conditions Générales).

### Section 1. 02.

A moins que le contexte ne requière une interprétation différente, les termes et expressions définis dans les Conditions Générales ont, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Accord, les significations figurant dans les dites Conditions Générales.

## Article II – Le prêt.

### Section 2. 01.

La Banque consent à l'Emprunteur, aux conditions stipulées ou visées dans l'accord de Prêt, un Prêt en monnaies diverses de la contre-valeur de six millions six cent mille dollars (\$ 6.600.000).

### Section 2. 02.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 1 au présent Accord, y compris les modifications qui pourraient être apportées à ladite Annexe, le montant du Prêt peut être retiré du Compte de Prêt au titre des dépenses effectuées (ou, si la Banque y consent, des dépenses à effectuer) pour régler le coût raisonnable des biens et services nécessaires à l'exécution du Projet, décrits dans l'Annexe 2 au présent Accord, et qui doivent être financés en vertu de l'Accord de Prêt; il est entendu, toutefois, que, à moins que la Banque n'en convienne autrement, aucun retrait n'est effectué au titre de dépenses faites sur les territoires de tout pays qui n'est pas membre de la Banque (à l'exception de la Suisse) ou pour payer le coût des biens produits sur lesdits territoires ou des services en provenant.

### Section 2. 03.

La Date de Clôture est fixée au 31 mars 1978 ou à toute autre date dont il peut être convenu entre l'Emprunteur et la Banque.

### Section 2. 04.

L'Emprunteur verse à la Banque une commission d'ouverture de crédit au taux

de trois quart de un pour cent (0,75%) l'an sur le montant du Prêt non encore retiré.

#### **Section 2. 05.**

L'Emprunteur verse des intérêts au taux de 7.25 pour cent (7.25%) l'an sur le montant du Prêt retiré et non encore remboursé.

#### **Section 2. 06.**

Les intérêts et autres charges sont payables semestriellement le 1er avril et le 1er octobre de chaque année.

#### **Section 2. 07.**

L'Emprunteur rembourse le principal du Prêt conformément au tableau d'amortissement figurant dans l'Annexe 3 au présent Accord.

#### **Section 2. 08.**

A la demande formulée, le cas échéant, par la Banque, l'Emprunteur établit et remet des Obligations représentant le principal du Prêt, ainsi que le prévoit l'Article VIII des Conditions Générales.

#### **Section 2. 09.**

Le Ministre des finances de l'Emprunteur ainsi que toute (s) autre (s) personne (s) qu'il a désignée (s) par écrit sont le (s) représentant (s) de l'Emprunteur aux fins d'application de la Section 8. 10 des Conditions Générales.

### **Article III – Exécution du projet**

#### **Section 3. 01.**

L'Emprunteur exécute le Projet, avec la diligence et l'efficacité voulues et selon les méthodes administratives, financières, techniques et pédagogiques appropriées; il fournit, au fur et à mesure des besoins, tous les fonds, installations, services et autres ressources nécessaires à l'exécution du Projet.

#### **Section 3. 02.**

L'Emprunteur i) crée et gère au sein du **conseil exécutif des Grands projets** (ci-après dénommé CEGP), établissement autonome de l'Emprunteur, placé sous la tutelle du Ministère des travaux publics, un Bureau du Projet tel qu'il est décrit dans l'Annexe 5 au présent Accord, doté des pouvoirs, fonctions, personnel et installations prévus dans ladite Annexe; ii) nomme, en consultation avec la Banque, des personnes qualifiées et expérimentées pour exercer à plein temps les fonctions de Directeur du Bureau du Projet, d'Architecte du Projet et de Spécialiste de l'éducation affecté au Projet ainsi qu'un spécialiste du Ministère du Plan; iii) nomme, pour la période nécessaire à l'exécution de la Partie A du Projet, un Spécialiste de la passation des marchés se rapportant au mobilier et au matériel du Projet; et iv) nomme le Directeur de l'enseignement primaire du Ministère de l'Education nationale conseiller auprès du Bureau du Projet pour toute question sur la politique de l'éducation relative au Projet.

#### **Section 3. 03.**

a) Pour aider l'Emprunteur à établir les plans des installations, évaluer les soumissions concernant les travaux de génie civil et surveiller les travaux, pour la

Partie A du Projet, l'Emprunteur s'assure les services d'architectes conseil acceptés par la Banque, à des conditions jugées satisfaisantes par celle-ci.

b) Pour aider l'Emprunteur à exécuter la Partie B du Projet, l'Emprunteur s'assure les services d'experts en assistance technique acceptés par la Banque, à des conditions jugées acceptables par celle-ci.

#### **Section 3. 04.**

Pour l'exécution de la Partie A du Projet, l'Emprunteur s'assure les services d'entrepreneurs acceptés par la Banque, à des conditions jugées satisfaisantes par celle-ci.

#### **Section 3. 05.**

A moins que la Banque n'en convienne autrement, les biens et services (autres que les services de consultants) nécessaires au Projet sont acquis après appels d'offres internationaux selon des procédures compatibles avec les Directives concernant la Passation des Marchés Financés par les Prêts de la Banque Mondiale et les Crédits de l'IDA, publiées par la Banque en avril 1972, et modifiées en octobre 1972, et conformément aux dispositions de l'Annexe 4 au présent Accord et sous réserve desdites dispositions.

#### **Section 3. 06.**

L'Emprunteur s'engage à assurer ou à prendre toutes dispositions nécessaires pour faire assurer les biens importés financés au moyen du Prêt contre tous les risques que comportent l'acquisition, le transport et la livraison desdits biens jusqu'à leur lieu d'utilisation ou d'installation; toute indemnité due au titre de ladite assurance est payable en une monnaie librement utilisable par l'Emprunteur pour remplacer ou faire réparer lesdits biens.

#### **Section 3. 07.**

A moins que la Banque n'en convienne autrement, l'Emprunteur veille à ce que tous les biens et services financés à l'aide du Prêt soient affectés exclusivement à l'exécution du Projet.

#### **Section 3. 08.**

a) L'Emprunteur fournit à la Banque, dès qu'ils sont établis, les documents

d'appel d'offres et calendrier des travaux de construction et des passations de marché se rapportant au Projet, ainsi que toutes modifications ou adjonctions importantes qui pourraient y être apportées ou faites, avec tous les détails que la Banque peut raisonnablement demander.

b) L'Emprunteur fournit à la Banque pour approbation, dès qu'ils sont établis, les tracés architecturaux préliminaires et cahiers des charges concernant les travaux de génie civil prévus au titre du Projet.

c) L'Emprunteur i) tient les écritures nécessaires pour suivre la marche du Projet (y compris son coût d'exécution) et pour identifier les biens et services financés au moyen du Prêt, et en justifier l'emploi dans le cadre du Projet; ii) donne aux représentants de la Banque toute possibilité de visiter les installations comprises dans le projet, et d'inspecter les biens financés au moyen du Prêt et tous documents et écritures y afférents; et iii) fournit à la Banque tous renseignements que la Banque peut raisonnablement demander en ce qui concerne le Projet, les dépenses réalisées au moyen du Prêt et les biens et services financés au moyen dudit Prêt.

#### **Section 3. 09.**

Avant le début des travaux concernant tout bâtiment du Projet, l'Emprunteur i) informe la Banque de l'emplacement envisagé pour ledit bâtiment et les installations connexes et ii) lorsque ledit emplacement a été agréé par la Banque, prend ou fait prendre toute mesure nécessaire pour acquérir en tant que de besoin tous terrains et droits fonciers nécessaires à la construction desdits bâtiments et installations et, après ladite acquisition, fournit à la Banque, dans les meilleurs délais, la preuve, qui doit être jugée satisfaisante par la Banque, que l'on peut disposer desdits terrains et desdits droits pour des fins ayant trait au Projet.

## Article IV – Clauses particulières.

### Section 4. 01.

a) D'un commun accord, l'Emprunteur et la Banque entendent assurer qu'aucune dette extérieure de l'Emprunteur ne bénéficie, grâce à la constitution d'une sûreté grevant un bien quelconque appartenant à l'Etat, d'un rang prioritaire par rapport au Prêt ou aux Obligations.

b) A cet effet, l'Emprunteur i) déclare qu'à la date du présent Accord, il n'existe aucune sûreté grevant un bien quelconque appartenant à l'Etat pour garantir le paiement d'aucune dette extérieure à moins d'indication contraire donnée par écrit par l'Emprunteur à la Banque et ii) s'engage à ce que, à moins que la Banque n'en convienne autrement, dans le cas où une telle sûreté serait constituée, elle garantisse ipso facto, également et proportionnellement, et sans qu'il s'ensuive aucune dépense pour la Banque ou les porteurs d'Obligations, le remboursement du principal du Prêt et des Obligations et le paiement des intérêts et autres frais afférents au Prêt ou aux Obligations et que, lors de la constitution de ladite sûreté, des dispositions expresses soient prévues à cet effet. L'Emprunteur avise la Banque dans les plus brefs délais de la constitution d'une telle sûreté.

c) Les déclarations et engagements qui précèdent ne s'appliquent pas: i) à une sûreté créée sur un bien, à l'époque de l'achat dudit bien, à seule fin de garantir le paiement du prix d'achat dudit bien; ni ii) à une sûreté créée dans le cours ordinaire des transactions bancaires et garantissant une dette venant à échéance un an au maximum après la date à laquelle elle est contractée.

d) Au sens de la présente section, l'expression "bien appartenant à l'Etat" désigne tout bien appartenant à l'Emprunteur ou à l'une quelconque de ses collecti-

vités locales ou à un organisme quelconque de l'Emprunteur ou d'une de ses "collectivités territoriales", y compris la Banque du Liban ou tout organisme remplissant les fonctions de banque centrale de l'Emprunteur.

### Section 4. 02.

L'Emprunteur tient ou fait tenir les écritures nécessaires pour enregistrer, conformément aux principes d'une saine comptabilité appliqués systématiquement, les opérations, les ressources et les dépenses, en ce qui concerne le Projet, des subdivisions ou services de l'Emprunteur chargés de l'exécution de tout ou partie du Projet.

### Section 4. 03.

L'Emprunteur assure le fonctionnement des établissements et installations d'enseignement compris dans le Projet conformément à de sains principes administratifs et éducatifs et dans un souci d'économie.

### Section 4. 04.

L'Emprunteur entretient correctement les bâtiments, le matériel et le mobilier des établissements d'enseignement inclus dans le projet et procède à toutes réparations et à tous renouvellements nécessaires les concernant, conformément à de saines normes administratives et techniques.

### Section 4. 05.

Le 31 décembre 1974 au plus tard, ou à toute autre date qui sera agréée par la Banque, l'Emprunteur remet à la Banque, pour avis: i) les programmes d'enseignement révisés concernant les écoles primaires, les écoles secondaires du cycle moyen et les écoles normales d'instituteurs qui seront construites dans le cadre du Projet; et ii) les nouveaux programmes d'enseignement des sciences sociales et des langues vivantes concernant l'Institut de formation des professeurs de l'enseignement du cycle moyen inclus dans le Projet.

### Section 4. 06.

Le 31 décembre 1976 au plus tard, ou à toute autre date qui sera agréée par la Banque, l'Emprunteur adopte dans ses écoles secondaires du premier cycle un système modifié d'examens compatible avec les programmes d'enseignement révisés mentionnés à la Section 4.05 du présent Accord.

## Article V – Consultation, Informations et Inspection

### Section 5.01.

L'Emprunteur et la Banque coopèrent étroitement pour faire en sorte que soient atteints les buts pour lesquels le Prêt est accordé. A cette fin, à la demande de l'une ou l'autre des parties:

a) L'Emprunteur et la Banque procèdent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à des échanges de vues concernant l'exécution des obligations incombant à chacun d'eux au titre de l'Accord de Prêt, le système d'enseignement de l'Emprunteur, la gestion, les opérations, les recettes et les dépenses en ce qui concerne le Projet, des ministères ou services de l'Emprunteur chargés de l'exécution de tout ou partie du Projet ainsi que toute autre question se rapportant à l'objet du Prêt; et

b) Chacune des parties fournit à l'autre toutes les informations qui peuvent raisonnablement lui être demandées sur la situation générale du Prêt. De la part de l'Emprunteur, ces informations comprennent tous renseignements relatifs à la situation financière et économique dans laquelle se trouvent son territoire, notamment la position de sa balance des paiements, et à la dette extérieure de l'Emprunteur, de l'une quelconque de ses collectivités locales et de tout service de l'Emprunteur ou de l'une quelconque des ses collectivités territoriales.

### Section 5. 02.

a) L'Emprunteur fournit ou fait fournir à la Banque tous renseignements que la Banque peut raisonnablement demander en ce qui concerne le système d'enseignement de l'Emprunteur, la gestion, les opérations, les recettes et les dépenses, en ce

qui concerne le Projet, des ministères ou services de l'Emprunteur chargés de l'exécution de tout ou partie du Projet.

b) L'Emprunteur et la Banque s'informent mutuellement dans les meilleurs délais de toute circonstance qui empêche ou risque d'empêcher que soient réalisés les objectifs du Prêt, qui entrave ou risque d'entraver le service des paiements y afférents ou l'exécution par l'Emprunteur ou par la Banque des obligations lui incombant au titre de l'Accord de Prêt.

### Section 5. 03.

L'Emprunteur donne toute possibilité raisonnable aux représentants accrédités de la Banque de se rendre sur toute partie du territoire de l'Emprunteur pour des fins ayant trait au Prêt.

## Article VI – Impôts et Restrictions

### Section 6. 01.

Le remboursement du principal du Prêt et des Obligations et le paiement des intérêts et autres charges afférents au Prêt, et aux Obligations sont exonérés de tous impôts qui seraient prévus par la législation de l'Emprunteur ou la législation en vigueur sur son territoire; il est entendu toutefois que ce qui précède ne s'applique pas aux impôts dus sur les transactions afférentes à toute Obligation détenue par un porteur autre que la Banque lorsque ladite Obligation est détenue par ou au nom d'une personne physique ou morale ayant la qualité de résident de l'Emprunteur.

### Section 6. 02.

L'Accord de Prêt et les Obligations sont exonérés de tous impôts qui seraient prévus par la législation de l'Emprunteur ou la législation en vigueur sur son territoire lors ou à l'occasion de leur signature, émission, remise ou enregistrement et l'Emprunteur paie, le cas échéant, tous les impôts qui seraient prévus par la législation du pays ou des pays dans la monnaie duquel ou desquels le Prêt et les Obligations sont remboursables ou par la législation en vigueur sur les territoires dudit pays ou desdits pays.

### Section 6. 03.

Le remboursement du principal du Prêt et des Obligations et le paiement des intérêts et autres charges afférents au Prêt et aux Obligations sont exemptés de tous contrôles, règlements, restrictions et moratoires de toute nature qui seraient prévus par la législation de l'Emprunteur ou la législation en vigueur sur son territoire.

## Article VII – Exigibilité anticipée.

### Section 7. 01.

Si l'un des événements énumérés à la Section 7.01 des Conditions Générales survient et persiste pendant la période spécifiée, le cas échéant, la Banque a la faculté, tant que dure cet événement, de déclarer par voie de notification à l'Emprunteur que le principal du Prêt et de toutes les Obligations non encore remboursé est dû et exigible immédiatement, de même que les intérêts et autres charges s'y rapportant, sur quoi ledit principal ainsi que lesdits intérêts et autres charges deviennent dus et exigibles immédiatement, nonobstant toute disposition contraire contenue dans l'Accord de Prêt ou dans les Obligations.

## Article VIII – Date d'entrée en vigueur; Résiliation

### Section 8. 01.

Au sens de la Section 11.01 (c) des Conditions générales, l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt est également subordonnée aux conditions suivantes:

a) Un Bureau du Projet a été créé et fonctionne conformément aux dispositions de la Section 3.02 (i) du présent Accord; et

b) L'Emprunteur a nommé le Directeur du Bureau du Projet, l'Architecte du Projet et le Spécialiste de l'éducation et le Spécialiste du Ministère du Plan affecté au Projet en application de la Section 3.02 (ii) du présent Accord.

### Section 8. 02.

Au sens de la Section 11.02)c) des Conditions Générales, la ou les consultation (s) juridique (s) à fournir à la Banque doit (doivent) également établir le point suivant, à savoir qu'un Bureau du Projet a été dûment et légalement créé par l'Emprunteur au sein du CEGP, conformément à la Section 3.02 (i) du présent Accord.

### Section 8. 03.

La date du 24 Avril 1973<sup>(1)</sup> est spécifiée aux fins d'application de la Section 11.04 des Conditions Générales.

---

Une date postérieure d'environ 90 jours à la date prévue pour la signature de l'Accord sera insérée.

## Article IX – Représentation de l'Emprunteur; Adresses

### Section 9. 01.

Le Ministre des Finances de l'Emprunteur est le représentant de l'Emprunteur aux fins d'application de la Section 10.03 des Conditions Générales.

### Section 9. 02.

Les adresses ci-dessous sont spécifiées aux fins d'application de la Section 10.01 des Conditions Générales.

#### Pour l'Emprunteur:

Ministre des Finances  
Beyrouth, Liban

Adresse télégraphique:

Ministre des Finances  
Beyrouth

#### Pour la Banque:

Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement  
1818 H street, N. W.  
Washington, D. C. 20433  
Etats - Unis d'Amérique

En foi de quoi les parties au présent Accord, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants dûment autorisés à cet effet, ont fait signer le présent Accord en leur

nom respectif et en ont échangé des exemplaires dans le District de Columbia, Etat-Unis d'Amérique, les jour et an que dessus.

**REPUBLIQUE LIBANAISE**

Par Najati Kabbani, ambassadeur  
Représentant autorisé

**BANQUE INTERNATIONALE POUR LA  
RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT**

Par Munir Benjenk

Vice - Président pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

**ANNEXE 1 – Retrait des Fonds  
Provenant du Prêt**

1. Le tableau ci-dessous indique les Catégories de biens et services financés au moyen du Prêt, le montant du Prêt affecté à chaque Catégorie et le pourcentage des dépenses admissibles dont le financement est autorisé dans chaque Catégorie:

	Catégorie	Somme affectée (exprimée en dollars)	Pourcentage des dépenses financées
I.	Travaux de construction et aménagement du site	3.400.000	35% des dépenses (totales) (représentant la part estimative des dépenses en devises).
II.	Mobilier spécial et matériel (prix c.a.f. des biens importés et prix sortie d'usine des biens fabriqués localement)	1.800.00	100% des dépenses totales
III.	Assistance technique	100.000	100% des dépenses en devises
IV	Non affecté	1.300.000	
	<b>TOTAL</b>	<b>6.600.000</b>	

**2. Aux fins de la présente Annexe:**

- a) l'expression "dépenses en devises" désigne les dépenses effectuées pour des biens produits sur les territoires de tout pays autre que l'Emprunteur, ou des services en provenant, et réglées dans la monnaie de ce pays; et
- b) l'expression "dépenses totales" désigne l'ensemble des dépenses en devises et des dépenses effectuées pour des biens produits sur le territoire de l'Emprunteur ou pour des services en provenant.

**3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, aucune somme ne peut être retirée pour régler:**

- a) des dépenses effectuées avant la date du présent Accord; et
- b) les impôts qui seraient perçus en vertu de la législation de l'Emprunteur ou de la législation en vigueur sur son territoire sur les biens ou services, ou lors de l'importation, de la fabrication, de l'acquisition ou de la fourniture desdits biens ou services. Dans la mesure où le montant représenté par le pourcentage porté dans la troisième colonne du tableau figurant au paragraphe 1 ci-dessus, en regard de l'une quelconque des Catégories, dépasse le montant à payer net desdits impôts, ledit pourcentage est réduit de manière à garantir qu'aucune somme provenant du Prêt n'est retirée pour servir à régler lesdits impôts.

**4. Nonobstant le montant porté dans la deuxième colonne du tableau figurant au paragraphe 1 ci-dessus:**

- a) si le montant estimatif des dépenses relatives aux Catégories I à III diminue, le solde du montant affecté à ladite Catégorie et qui n'est plus nécessaire à cette fin est réaffecté par la Banque par virement d'un montant correspondant au montant non affecté du Prêt; et
- b) si le montant estimatif des dépenses relatives aux Catégories I à III augmente, le pourcentage porté dans la troisième colonne du tableau figurant au paragraphe 1 ci-dessus et applicable auxdites dépenses est appliqué au montant de ladite augmentation, et un montant correspondant est, sur la demande de l'Emprunteur, affecté par la Banque à ladite Catégorie par prélèvement de fonds appartenant au montant non affecté du Prêt, sous réserve toutefois des provisions pour imprévus que la Banque entend maintenir pour toute autre dépense.

5. Nonobstant le pourcentage porté dans la troisième colonne du tableau figurant au paragraphe 1 ci-dessus, pour la catégorie I, si le montant estimatif des dépenses totales relatives à ladite Catégorie augmente, et si aucune somme provenant du Prêt n'est disponible pour être réaffectée à la catégorie en question, la Banque peut, par notification à l'Emprunteur, modifier le pourcentage alors applicable auxdites dépenses, afin que des retraits au titre de ladite Catégorie puissent continuer jusqu'à ce que toutes les dépenses relatives à cette Catégorie aient été réalisées.

## Annexe 2 – Description du Projet.

Le Projet s'inscrit dans le cadre du programme de l'Emprunteur concernant le développement de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire du cycle moyen qui vise à donner à cet enseignement une orientation plus pratique, à le démocratiser, à améliorer les locaux scolaires et à diminuer le budget ordinaire de l'enseignement.

Le Projet comprend les éléments suivants:

### Partie A

- 1) Les plans, les travaux, la fourniture de mobilier et de matériel nécessaires à la construction et à l'équipement de:
  - a) 39 écoles primaires;
  - b) 24 écoles secondaires du cycle moyen; et
  - c) 3 écoles normales d'instituteurs du premier degré.
- 2) La modernisation d'un Institut de formation des professeurs de l'enseignement du cycle moyen, la fourniture de mobilier et de matériel à cet établissement.

La description des établissements compris à la Partie A du Projet figure à l'Appendice A à la présente Annexe; il est toutefois entendu que des modifications pourraient y être apportées, après accord entre l'Emprunteur et la Banque.

### Partie B

La fourniture, à moins que l'Emprunteur et la Banque n'en conviennent autrement, de service de spécialistes de l'enseignement, pour une période se terminant au plus tard de 31 mars 1974, afin d'aider l'Emprunteur à procéder à une réforme de l'enseignement secondaire du second cycle, selon les modalités visées à l'Appendice B à la présente Annexe.

## Annexe A – Liste des établissements d'enseignement

<b>Ecoles primaires</b>	Etablissements	Nombre	Nombre et inatif de places supplémentaires	superficie et des constructions (Estimations en m <sup>2</sup> )
Classées selon la taille:	240 élèves	3	720	2.496
	480 élèves	9	4.320	13.626
	960 élèves	27	25.920	75.438
	<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>30.960</b>	<b>91.560</b>
<b>Etablissements secondaires du cycle moyen</b>				
Classés selon la taille:	320 élèves		10	3.200
	560 élèves		8	4.480
	1.120 élèves		6	6.720
	<b>Total</b>		<b>24</b>	<b>14.400</b>
<b>Ecole normale d'instituteurs du premier degré</b>				
			3	2.268
<b>Institut de formation de professeurs de l'enseignement du cycle moyen</b>				
			1	380
				1.508

Annexe 3 – Tableau d'amortissement

Annexe B – Spécialistes  
de l'Enseignement

		Echéance	Remboursement du principal (exprimé en dollars)
		1 Avril 1978	75.000
		1 Octobre 1978	80.000
		1 Avril 1979	80.000
		1 Octobre 1979	85.000
		1 Avril 1980	85.000
		1 Octobre 1980	90.000
		1 Avril 1981	95.000
		1 Octobre 1981	95.000
		1 Avril 1982	100.000
		1 Octobre 1982	105.000
		1 Avril 1983	110.000
		1 Octobre 1983	110.000
		1 Avril 1984	115.000
		1 Octobre 1984	120.000
		1 Avril 1985	125.000

Dans la mesure où une partie du Prêt est remboursable en une monnaie autre que le dollar (voir Conditions Générales, Section 4.02), les chiffres inscrits dans cette colonne représentent des montants équivalents en dollars, déterminés comme s'il s'agissait de retraits.

Echéance		Remboursement du principal (exprimé en dollars)
1 Octobre	1985	130.000
1 Avril	1986	135.000
1 Octobre	1986	140.000
1 Avril	1987	145.000
1 Octobre	1987	150.000
1 Avril	1988	155.000
1 Octobre	1988	160.000
1 Avril	1989	165.000
1 Octobre	1989	170.000
1 Avril	1990	180.000
1 Octobre	1990	185.000
1 Avril	1991	190.000
1 Octobre	1991	200.000
1 Avril	1992	205.000
1 Octobre	1992	215.000
1 Avril	1993	220.000
1 Octobre	1993	230.000
1 Avril	1994	235.000
1 Octobre	1994	245.000
1 Avril	1995	255.000
1 Octobre	1995	265.000
1 Avril	1996	275.000
1 Octobre	1996	285.000
1 Avril	1997	295.000
1 Octobre	1997	300.000

### Primes de remboursement anticipé et de rachat

Les pourcentages ci-dessous représentent les primes payables lors du remboursement anticipé de toute partie du principal du Prêt, conformément aux dispositions de la Section 3.05 (b) des Conditions Générales, ou lors du rachat de toute Obligation antérieurement à son échéance, conformément aux dispositions de la section 8.15 des Conditions Générales:

Epoque du remboursement anticipé ou du rachat	Prime
3 ans avant l'échéance	3 %
Entre 3 et 6 ans avant l'échéance	2 %
Entre 6 ans et 11 ans avant l'échéance	3 %
Entre 11 ans et 16 ans avant l'échéance	4 %
Entre 16 ans et 21 ans avant l'échéance	5 %
Entre 21 ans et 23 ans avant l'échéance	6 %
+ de 23 ans avant l'échéance	7 %

Atitre indicatif seulement. Le taux d'intérêt pris comme base de calcul est ici de 7.25) par an. Le tableau final sera établi en fonction du taux d'intérêt en vigueur lors de l'approbation du Prêt par les Administrateurs de la Banque.

## Annexe 4 – Passation des marchés

### A. Marchés concernant les travaux de génie civil

1. Avant de lancer les appels d'offres, l'Emprunteur soumet à l'examen de la Banque les documents ci-après:
  - a) une liste de tous les marchés que l'on envisage d'attribuer pour les travaux de génie civil, avec l'indication de la valeur estimative de chaque marché ainsi que le calendrier proposé. Ces marchés seront groupés de manière à encourager la concurrence internationale et à permettre des économies.
  - b) une description de la procédure publicitaire qu'il se propose de suivre pour assurer le jeu de la concurrence internationale ainsi que les projets d'avis d'appels d'offres et l'indication des dates limites; et
  - c) les projets de documents relatifs aux appels d'offres. Les appels d'offres pour les établissements d'enseignement compris dans le Projet préciseront notamment que le soumissionnaire peut présenter une offre pour la totalité des établissements et installations connexes figurant dans un marché donné, comme il a été convenu entre l'Emprunteur et la Banque. Les offres y afférentes sont dépouillées simultanément.
2. L'Emprunteur remanie les projets de documents relatifs aux appels d'offres, aux marchés ou à la liste des soumissionnaires en procédant aux adjonctions, aux suppressions ou aux modifications que la Banque peut raisonnablement demander.
3. Après réception et évaluation des offres, et avant que l'attribution ne fasse l'objet d'une décision définitive, l'Emprunteur indique à la Banque le nom du soumis-

sionnaire auquel il se propose d'attribuer le marché et les raisons qui motivent l'attribution envisagée, et fournit à la Banque, suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse l'examiner, un rapport détaillé, établi par les consultants engagés par l'Emprunteur, évaluant et comparant les offres reçues et indiquant les recommandations desdits consultants en ce qui concerne l'attribution du marché. Si la Banque estime que l'attribution envisagée ne serait pas compatible ou avec les Directives concernant la Passation des Marchés financés par les Prêts soumissionnaires doivent faire une offre pour 85% au moins de chaque lot et que l'Emprunteur peut, s'il le juge plus économique, attribuer des marchés portant sur moins d'un lot.

4. Deux copies certifiées conformes du marché sont fournies à la Banque aussitôt après sa signature et avant l'envoi à la Banque de la première demande de retrait de fonds du Compte de Prêt au titre dudit marché. Deux copies certifiées conformes de toute modification ultérieure du marché sont également envoyées à la Banque.
5. L'Emprunteur demande l'accord de la Banque pour toute modification à un marché qui augmenterait le coût dudit marché de 10% ou plus ou de l'équivalent de 50.000 dollars ou plus, le montant le moins élevé étant retenu, et joint à sa demande l'explication de la modification proposée.

### B. Marchés pour le matériel et le mobilier spécial

1. Les éléments sont groupés afin de pouvoir passer des marchés en grandes quantités et sont conformes aux usages techniques appropriés et aux pratiques courantes de passation des marchés. Dans la mesure du possible, les marchés ainsi groupés ne sont pas inférieurs à l'équivalent de 40.000 dollars. Les marchés d'un montant inférieur à l'équivalent de 2.000 dollars ne sont pas soumis à l'accord de la Banque ni financés sur les fonds provenant du Prêt.
2. Avant de lancer les appels d'offres, l'Emprunteur soumet à l'approbation de la Banque les documents ci-après:
  - a) des listes de tous les articles requis au titre du Projet et le groupage proposé pour ces articles, en indiquant les spécifications, le prix unitaire estimatif de chaque article et le prix total de chaque catégorie d'articles. Les articles seront indexés, codés et numérotés de manière à correspondre à l'établissement

d'enseignement, aux cours et à l'emplacement auxquels ils sont destinés. Les changements à ces listes sont soumis à l'approbation de la Banque; et

- b) des projets de modèles de documents pour les appels d'offres, des formules de passation des marchés, ainsi que la description de la méthode qui sera appliquée pour faire appel à la concurrence internationale et, notamment, de la procédure publicitaire prévue. Les documents relatifs aux appels d'offres stipulent que les soumissionnaires doivent faire une offre pour 85 % au moins de chaque lot et que l'Emprunteur peut, s'il le juge plus économique, attribuer des marchés portant sur moins d'un lot.
3. Les passations de marchés sont limitées aux articles figurant sur les listes approuvées visées au sous-paragraphe B 2a) ci-dessus et dont les index, codes et numéros sont les mêmes dans les documents relatifs aux passations de marchés que sur les listes.
4. Après évaluation des offres et avant que l'attribution ne fasse l'objet d'une décision, l'Emprunteur fournit à la Banque, suffisamment à l'avance pour qu'elle puisse les examiner, la récapitulation et l'analyse des offres reçues et la justification de la proposition de l'Emprunteur au sujet de ladite attribution.
5. Aussitôt après l'attribution du marché et avant l'envoi à la Banque de la première demande de retrait de fonds du Compte de Prêt au titre dudit marché, les documents ci-après sont adressés à la Banque:

a) une attestation signée par le Président du CEGP ou par son représentant dûment autorisé, certifiant que les biens faisant l'objet du marché sont conformes aux quantités et aux spécifications figurant sur la liste approuvée par la Banque; et

b) deux copies certifiées conformes du marché et de toute modification audit marché.

Si la Banque détermine que l'attribution du marché n'est pas compatible avec l'Accord de Prêt ou avec les Directives concernant la Passation des Marchés financés par les Prêts de la Banque Mondiale et les Crédits de l'IDA, mentionnées à la Section 3.05 du présent Accord, elle en informe l'Emprunteur dans les meilleurs délais en indiquant les raisons de sa décision.

### C. Dispositions complémentaires pour l'évaluation et la comparaison des offres.

1. Aux fins de l'évaluation et de la comparaison des offres, il est fait abstraction des droits de douane et de tous autres droits d'importation frappant les produits importés ainsi que de tout impôt sur le chiffre d'affaires ou impôt analogue gravant les biens manufacturés localement, sous réserve des dispositions ci-après; et les soumissionnaires sont tenus d'indiquer dans leur offre le prix c.a.f. (port d'entrée) des biens importés ou le prix départ usine pour les biens manufacturés localement. Aux fins d'évaluation des offres, il est tenu compte des frais de transport intérieur et autres frais que l'Emprunteur doit supporter pour la livraison desdits biens jusqu'à leur utilisation ou d'installation, conformément au paragraphe 4.7 des Directives concernant la Passation des Marchés.
2. Aux fins des dispositions stipulées ci-après, les termes et expressions ci-après ont les significations suivantes:
  - a) L'expression "Offre Locale Privilégiée" désigne une offre portant sur des biens manufacturés au Liban si le soumissionnaire a fourni à l'Emprunteur et à la Banque la preuve que le coût de fabrication desdits biens comprend une valeur ajoutée au Liban qui n'est pas inférieure à 20% du prix départ usine indiqué dans l'offre.
  - b) L'expression "Offre Locale Non Privilégiée" désigne toute autre offre portant sur des biens manufacturés au Liban.
  - c) L'expression "Offre Etrangère" désigne toute offre autre que celles définies aux paragraphes a) et b) ci-dessus.
3. Pour les biens compris dans la Catégorie II de l'Annexe 1 au présent Accord, l'Emprunteur peut accorder une marge de préférence aux Offres Locales Privilégiées. Cette préférence est calculée en ajoutant à chaque Offre Etrangère, aux seules fins de comparaison de ladite offre avec les Offres Locales Privilégiées, un montant (dénommé ci-après "Marge Préférentielle pour les Fournisseurs Nationaux") égal au plus faible des deux éléments ci-après: i) les droits de douane et autres taxes à l'importation qui seraient dus par un importateur non exempté sur les biens inclus dans l'offre, ou ii) 15% du prix c.a.f. indiqué dans l'offre desdits

4. Si des Offres Locales Privilégiées sont reçues, toutes les offres évaluées pour chaque marché sont comparées conformément à la procédure et aux préférences indiquées ci-après:

Phase	Offres à comparer	Préférence
I.	Toutes les Offres Locales Privilégiées et Offres Locales Non Privilégiées.	Aucune
II.	a) Offre jugée la plus avantageuse après la phase I, s'il s'agit d'une Offre Locale Privilégiée, et toutes les Offres Etrangères; ou b) Offre jugée la plus avantageuse après la phase I, s'il s'agit d'une offre Locale Non Privilégiée, et toutes les Offres Etrangères.	Ajouter la Marge Préférentielle Locale aux Offres Etrangères.  Aucune
III.	Si l'offre jugée la plus avantageuse à l'issue de la phase II n'est pas celle qui avait été jugée la plus avantageuse après la phase I, toutes les Offres Etrangères.	Aucune

5. Le dossier d'appel d'offres doit indiquer clairement la préférence qui sera éventuellement accordée aux Offres Locales Privilégiées, les renseignements à fournir pour établir qu'une offre remplit les conditions requises pour bénéficier de ladite préférence et les différentes phases de la procédure d'évaluation et de comparaison des offres qui permettront de donner effet à une telle préférence.

## Annexe 5 – Bureau du Projet

1. Le Bureau du Projet est responsable de la gestion technique, financière et administrative du Projet. Le Directeur du Projet dépend directement du CEGP et travaille en coopération étroite avec les ministères de l'Emprunteur et avec les autres parties concernées par le Projet. Le Bureau du Projet est doté des moyens de soutien appropriés en matière de personnel, de matériel et de moyens de communications et de transports.
2. Le Bureau du Projet est notamment responsable des tâches précises ci-après:
  - a) coordination et intégration de toutes les activités menées au titre du projet avec les autres ministères de l'Emprunteur ou autres organismes publics ou privés de l'Emprunteur;
  - b) dispositions en vue du choix des architectes conseil, de la définition de leurs mandats et de l'administration de leurs contrats;
  - c) dispositions en vue de la mise au courant des architectes conseil;
  - d) préparation, avec l'aide des architectes conseil, d'un programme complet de définition et de coordination des activités et des responsabilités sur lequel reposera l'exécution de tous les aspects du Projet;
  - e) dispositions en vue de l'examen et de l'approbation par les autorités compétentes de tous rapports, plans, spécification ou autres documents relatifs au Projet soumis par les consultants ou autres spécialistes;
  - f) préparation des documents requis au titre du paragraphe B2 de l'Annexe 4 au

- g) dispositions en vue du lancement des appels d'offres et de l'attribution des marchés au titre du Projet;
- h) organisation et administration du recrutement de spécialistes de l'assistance technique, conformément aux modalités précisées à l'Annexe 2 au présent Accord;
- i) tenue des comptes relatifs au Projet et préparation d'évaluations provisoires et d'états financiers correspondants;
- j) préparation des demandes de retraits du Compte de Prêt; et
- k) maintien de la liaison avec la Banque et établissement de rapports d'activité trimestriels à adresser à la Banque.

## Contenu

	Page
<b>Introduction</b>	5
<b>Chapitre I</b>	
Le Plan du Regroupement Scolaire	
Section I - Situation et problèmes	12
Section II - le Regroupement Scolaire	18
Section III - les constructions scolaires	27
Section IV - Domaines d'Etudes et de recherches à approfondir	33
<b>Chapitre II</b>	
Analyse du système d'Enseignement au Liban	
Section I - Problèmes généraux	39
Section II - Problèmes par niveaux d'enseignement.	51
Section III - Les Données statistiques	59
Section IV - Aspects Financiers du développement de l'éducation au Liban.	88
<b>Chapitre III</b>	
Modernisation du système d'enseignement	
Section I - Le plan du Regroupement Scolaire	112
Section II - Les écoles moyennes du projet Liban/Banque	118
Section III - Les Ecoles primaires du projet Liban/Banque	143
Section IV - Evaluation du projet	
<b>Chapitre IV</b>	
Intégration du système d'enseignement dans un plan de développement régional.	
Section I - Les Déséquilibres	163
Section II - Perspectives et Strategie du Développement de l'éducation	173
Section III - La Conception du Pôle éducatif	194
Section IV - Phase expérimentale dans quatre cazas	206
<b>Annexes</b>	211